

PASSÉ SIMPLE

RESTAURER LE PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ

Pourquoi ?
Pour qui ?
Comment ?





Le mot du Président

Le patrimoine rural, particulièrement riche et diversifié en Côte-d'Or, comporte de nombreux enjeux. Témoin d'une longue histoire, il contribue fortement à l'identité de nos territoires et à la qualité de notre cadre de vie. Elément constitutif de nos campagnes, source de dépaysement et d'enrichissement culturel, notre département lui doit une part de son attractivité touristique. Parfois négligé, cet héritage, facteur de développement des territoires ruraux et porteur d'avenir pour les générations futures, risque de disparaître avec les mutations de notre société si nous n'y prenons garde.

En 2004, le Conseil Général s'est positionné en chef de file pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine en adoptant de nouveaux programmes d'aide et un plan pluriannuel en faveur du patrimoine. Ce dernier désignait deux domaines d'intervention prioritaires : le patrimoine religieux et le patrimoine rural non protégé.

Partenaire privilégié des communes, le Département est soucieux de les accompagner au-delà d'un soutien financier, dans la conduite de leurs projets. Après le guide d'aide à la conservation des objets religieux réalisés en 2005, le présent cahier se veut un outil pour réussir la restauration du patrimoine rural non protégé et l'inscrire dans une politique ambitieuse de valorisation, au bénéfice de tous, visiteurs et habitants.

Puisse le patrimoine rural vivre, pour tous, partout !

Louis de Broissia
Sénateur de la Côte-d'Or
Président du Conseil Général de la Côte-d'Or

Présentation



AUJOURD'HUI PLUS QUE PAR LE PASSÉ, LE PATRIMOINE RURAL A BESOIN DE TOUTE NOTRE ATTENTION. LIÉS À L'EAU, STRUCTURANT LE PAYSAGE, PARTICIPANT DE LA VIE DES VILLAGES, RAPPELANT LES ANCIENS PRIVILÈGES OU EXPRIMANT DES CROYANCES, LES ÉLÉMENTS QUI LE COMPOSENT ONT SOUVENT PERDU LEUR SIGNIFICATION EN MÊME TEMPS QUE LEUR UTILITÉ. QUELS SONT CES TÉMOINS MUETS QUE NOUS ONT LÉGUÉS LES GÉNÉRATIONS PASSÉES ? POURQUOI DEVRIONS-NOUS LES RESTAURER ? POUR QUI ET COMMENT ? QUELLES AIDES PEUT-ON SOLLICITER POUR RÉALISER DES TRAVAUX ET COMMENT FAIRE VIVRE CES VIEILLES PIERRES ? LOIN DES RECETTES TOUTES FAITES, CE CAHIER VOUS FOURNIRA INFORMATIONS PRATIQUES ET CONSEILS SIMPLES POUR ADAPTER VOS PROJETS À VOS OBJECTIFS DANS LE RESPECT DE CE FRAGILE HÉRITAGE.

sommaire





Mettre en valeur son patrimoine et le faire vivre

Un projet adapté à chaque type de patrimoine

ANNEXES :



Réalisation :
Direction Tourisme, Culture, Jeunesse © Conseil Général de la Côte-d'Or 2007 - Tous droits réservés textes et photographies

Conception et rédaction :
Marie-Laure Grunenwald, attachée de conservation du patrimoine

Photographies :
Pierre Combier sauf : 6 p. 11 et 5 p. 57 : B. Oudet ; 1 p. 14 - 8 p. 27 - 1 p. 34 1 et 2 p. 36 - 2 p. 41 - 3 p. 45 - 1, 2 et 3 p. 48 - 6 p. 49 - 9 p.51 - 2 p.54 2 p.56 - 5 p.58 - 1 p.70 - 6 p. 71 - 9 et 10 p. 79 - 9 p.82 : M.-L. Grunenwald ; 1- 2 et 3 p. 50 : D. Muller et L. Schwarz ; 1 p.50 : Rempart © C. Molina

Conception graphique :
Laurence Berthel, Tout Feu Tout Flamme

remerciements

Cet ouvrage n'aurait pu se faire sans la précieuse collaboration de nombreux élus et partenaires. Nous remercions particulièrement :

M. Mario AMODEO, Maire de Villebichot,

M. Emmanuel BICHOT, Maire de Saint-Romain,
Conseiller Général du canton de Nolay,

M. Jean-Louis BORNIER, Maire de Blessey,

M. Roger BORNOT, Maire de Buncey,

Mme Martine EAP-DUPIN, Maire de Précy-sous-Thil,
Conseiller Général du canton de Précy-sous-Thil,

M. Alain HOUPERT, Maire de Salives,
Conseiller Général du canton de Grancey-le-Château,

qui ont enrichi de leur expérience et de leur parole ce cahier,

Melle Françoise VIGNIER, Conservateur général honoraire du patrimoine,

Melle Madeleine BLONDEL, Conservateur en chef des musées de la Vie Bourguignonne et d'Art Sacré de la Ville de Dijon,

Mme Corinne MOLINA, Directrice de la fédération SMBS REMPART Bourgogne-Franche-Comté,

M. Félicien CARLI, architecte, Directeur du CAUE de Côte-d'Or,

M. Jean-François DEVALIERE, architecte,
Président d'honneur de l'ASERU 21,

M. Gérard GUILLET, Délégué départemental pour la Côte-d'Or de la Fondation du Patrimoine,

M. Bernard LAUVERGEON, Conservateur du patrimoine au Service Régional de l'Inventaire,

M. Jean-Christophe LORNET, Technicien des Services Culturels et des Bâtiments de France au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,

M. Stéphane MÉNÉGON, Chargé de mission de la Délégation Bourgogne de la Fondation du Patrimoine,

qui nous ont apporté leurs conseils avisés,

et toutes les personnes qui nous ont aidé pour ce projet.


1

Le patrimoine rural et sa sauvegarde



Qu’est-ce que le patrimoine rural non protégé ?

Le patrimoine rural non protégé se définit principalement par opposition d’une part au patrimoine urbain, « savant », industriel, citadin, d’autre part au patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

La notion de patrimoine

Le patrimoine est l’ensemble de tous les biens qui se transmettent de génération en génération. Au-delà du domaine privé, il désigne depuis la Révolution un bien commun à la Nation, à la fois témoignage physique de son histoire et image de son identité. C’est **un bien reçu et à transmettre,** dont la propriété intéresse tout le groupe social : il est **l’héritage commun.**

La notion de patrimoine s’est élargie au cours des siècles. Elle couvre aujourd’hui un ensemble de **biens matériels et immatériels** (les langues locales, les savoir-faire, les traditions, les contes et légendes ...), **créés par l’homme** (on parle alors de patrimoine culturel) **ou naturels** (les sites, la faune et la flore).

Un patrimoine des campagnes

Le patrimoine rural est composé de tous les éléments constitutifs de l’histoire et de l’identité des campagnes :

> **les paysages façonnés par l’homme** au fil des siècles avec leur faune et leur flore liées à l’agriculture,
> **les édifices et leur rapport à l’environnement :** mode d’implantation des constructions, formes des villages, architecture des bâtiments, matériaux régionaux, etc.
> **les édicules témoins des modes de vie et de pensée :** fontaines, lavoirs, cabotes, oratoires,
> **les techniques, outils et savoir-faire** nécessaires à leur création et à leur entretien : les toitures en lave, les tuiles vernissées, les enduits, ...
> **les traditions** culturelles, religieuses, sociales, culinaires,
> **les produits du terroir,**
> **les documents** relatifs à ces différents aspects : photographies, dessins, documents écrits (archives, littérature ...),
> **la mémoire orale.**





1 >ancienne gare, Bligny-sur-Ouche
2 > le patrimoine rural est une composante du paysage, Ampilly-les-Bordes
3 > magasdin à pompe, Broin
4 > fontaine classée monument historique, Baulme-la-Roche
5 > fontaine inscrite monument historique, Sacquenais
6 > fontaine non protégée, Messigny-et-Vantoux

Le patrimoine rural est donc fortement lié au territoire et à l’environnement.

C’est souvent un patrimoine récent, rarement antérieur au XVII[e] siècle, le plus souvent créé au XIX[e] voire au début du XX[e] siècle en raison du fort développement des campagnes à cette époque (essor démographique, développements de l’agriculture, de l’artisanat et du commerce, amélioration du cadre de vie et des transports, etc.)

Un patrimoine non protégé

Peu d'éléments du patrimoine rural sont protégés par la loi, la notion de monument historique ne s'étant élargie que récemment aux patrimoines ethnologique, industriel, technique et naturel.

Les objets et les immeubles sont protégés au titre des monuments historiques quand ils présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la science ou des techniques. Ils peuvent être classés quand ils présentent un intérêt majeur pour la Nation et inscrits quand cet intérêt est de niveau local.

Le fait de ne pas être protégé au titre des monuments historiques rend ce patrimoine encore plus fragile, le propriétaire n'étant pas tenu par la loi de le conserver et de l'entretenir.

Il est d'autant plus important de sensibiliser les populations à la conservation de ce patrimoine de proximité que nous commençons seulement à découvrir et qui **intéresse tout le groupe social :** les habitants y trouvent une expression de leur identité propre ; les touristes apprécient ses spécificités et le perçoivent en comparaison avec ce qu'ils connaissent dans leurs propres régions (similitudes / différences / permanences).

Décret n° 2005-837 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 99 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et relatif à la maîtrise d'œuvre de certains travaux portant sur les monuments historiques classés et à la définition du patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques.

Article 8
Le patrimoine rural non protégé au titre des monuments historiques mentionné au IV de l'article 99 de la loi du 13 août 2004 susvisée est constitué par les édifices, publics ou privés, qui présentent un intérêt du point de vue de la mémoire attachée au cadre bâti des territoires ruraux ou de la préservation de savoir-faire ou qui abritent des objets ou décors protégés au titre des monuments historiques, situés dans des communes rurales et des zones urbaines de faible densité.


4


5


6

Quel est le champ patrimonial couvert par ce cahier ?

Même si, comme nous venons de le voir, le patrimoine rural regroupe des éléments de natures extrêmement diverses, le présent document traitera essentiellement du patrimoine bâti, sous ses formes les plus courantes en Côte-d'Or et à l'exclusion des bâtiments d'habitation et de l'architecture industrielle ou militaire.



Un patrimoine fragile

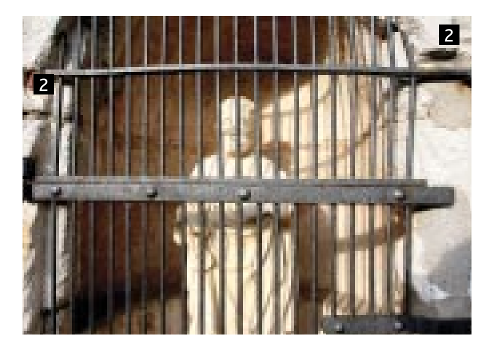
De tout temps, les modes de vie ont dicté les modifications de notre environnement. La notion de patrimoine n'existant alors pas dans le sens moderne où nous l'entendons, **seul ce qui était utile ou qui correspondait au goût du moment était conservé**, y compris dans les monuments qualifiés aujourd'hui d'historiques. Le bâtiment vétuste laissait place à une nouvelle construction ; les tableaux, boiseries et mobilier démodés du château était souvent vendus, jetés ou abandonnés dans un grenier.

Le patrimoine rural a lui aussi évolué au fil du temps : les ruines de la chapelle ont fourni les matériaux pour la construction du lavoir ; l'éolienne a remplacé la pompe à bras du puits ; certains murets ont été supprimés pour faciliter le travail des engins agricoles ; le four à pain communal a disparu au profit de l'agrandissement de l'école.

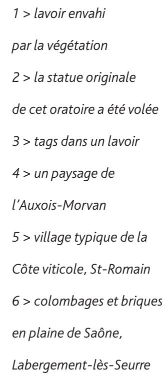
Il est toutefois souhaitable que les éléments les plus significatifs de ce patrimoine de proximité puissent être conservés sans hypothéquer pour autant les possibilités de développement des villages.

Avec l'**évolution** de plus en plus rapide des **modes de vie** et l'**uniformisation, l'urbanisation** croissante mais aussi le dépeuplement de certaines régions, ce **patrimoine** est **aujourd'hui menacé**, la plupart des **éléments ayant perdu leur utilité et leur sens.** Laissés **à l'abandon,** les murs et toitures s'effondrent, la végétation envahit les bâtiments.









1 > lavoir envahi par la végétation

2 > la statue originale de cet oratoire a été volée

3 > tags dans un lavoir

4 > un paysage de l'Auxois-Morvan

5 > village typique de la Côte viticole, St-Romain

6 > colombages et briques en plaine de Saône, Labergement-lès-Seurre

Le **vandalisme** et la **négligence** n'épargnent pas le patrimoine rural qui est dégradé entre autres par des graffitis et par les ordures abandonnées à proximité.

Certains éléments particulièrement décoratifs ou ayant une valeur marchande sont victimes de **vol** : la borne armoriée trouvera place sur une pelouse, la statue de l'oratoire ou du calvaire, au coin de la cheminée.

L'emploi d'engins agricoles peut être source d'**accidents**, les labours profonds déchaussant parfois les bornes anciennes et sapant les assises des constructions.

Les enjeux de la sauvegarde du patrimoine rural


4

Préserver le cadre de vie

Le patrimoine rural fait appel aux **matériaux locaux** et à leurs **techniques de mise en œuvre traditionnelles.** Les formes architecturales sont **adaptées au climat local et aux modes de vie,** et en harmonie avec le paysage (couleur des pierres et des enduits, volumétrie des constructions, intégration au paysage...). Il est important de **respecter ces caractéristiques locales** lors des travaux sur des bâtiments anciens afin de s'inscrire tant dans le paysage que dans l'histoire et de garder au territoire son **authenticité.** Ainsi, les toitures en tuiles vernissées ne devraient pas être généralisées et l'architecture contemporaine devrait rechercher l'harmonie avec l'existant sans le pasticher, en assumant sa modernité. Après le Pays Châtillonnais en 2006, de nombreux Pays côte-d'oriens se sont engagés dans des démarches de sensibilisation de leur population à ces aspects en réalisant des cahiers de recommandations architecturales et paysagères.


5

Conserver la mémoire

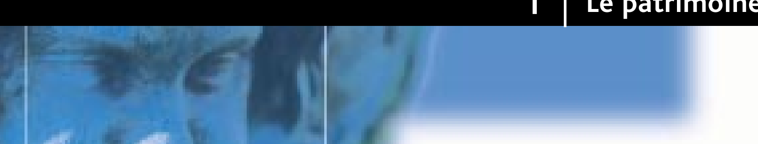
Le patrimoine rural témoigne de **l'histoire locale, des savoir-faire et des techniques, des modes de vie et de pensée, et de leurs évolutions.** Il aide les jeunes générations (et en particulier les scolaires) à percevoir les profondes mutations que la société a connues depuis la fin du XIXe siècle. Grâce à lui, nouveaux habitants et propriétaires de résidences secondaires peuvent accéder à une part de la mémoire collective et s'intégrer ainsi davantage à la communauté locale.

Construire une identité

L'architecture savante est souvent relativement homogène à l'échelle nationale. C'est donc surtout le **« petit » patrimoine** qui fait la **particularité de nos campagnes :** si les grandes familles de bâtiments se retrouvent partout (chapelles, lavoirs, croix, pigeonniers ...), **leurs formes et les matériaux varient selon la région.**


6

Ainsi, peut-on imaginer la Normandie sans ses colombages ou l'Alsace sans ses façades colorées ? La Bretagne sans ses calvaires ou la Provence sans ses bories de pierre sèche ? Au-delà du respect du paysage, l'enjeu est bien sûr de permettre aux populations de se **fédérer** autour d'une identité sans pour autant tomber dans un repli identitaire. Ainsi, solliciter le concours des habitants (souscriptions populaires, chantiers de bénévoles, opérations « nettoyage » , animations festives ...) autour d'une restauration ou d'une mise en valeur peut renforcer la **cohésion sociale.**





1 2



3

Contribuer au développement du territoire

Les études récentes de l'Agence de Développement Touristique Côte-d'Or Tourisme montrent que la clientèle **touristique** est attachée aux valeurs d'**authenticité,** de **respect de l'environnement** et à la **qualité des paysages,** éléments qui motivent pour une part le choix de sa destination. La **Côte-d'Or,** dont l'**attractivité** est en grande partie liée à ces valeurs, peut conforter son image en soignant son patrimoine rural. Un bourg fleuri aux édifices bien entretenus invite davantage le touriste à la visite que des façades sales, des édicules ruinés et des rues sans végétation. La **restauration du patrimoine** rural ne suffit pas seule à développer la **dimension touristique** d'un village ou d'un territoire mais y participe si elle s'inscrit dans un **projet global de valorisation,** si possible à **l'échelle intercommunale.**

Il ne s'agit pas pour autant de figer l'espace rural dans une vision nostalgique et idéalisée de ce qu'il était au début du XXe siècle. D'une part, les éléments bâtis qui nous semblent typiques d'une région ne sont souvent apparus que récemment. D'autre part, l'architecture contemporaine de qualité a sa place dans les campagnes dont le développement nécessite de nouvelles constructions.

INTERVIEW

Mario Amodeo, maire de Villebichot, 275 habitants

restaurer dans le cadre d'un chantier de jeunes bénévoles : un moyen de fédérer la population autour du patrimoine.



Comment est né le projet de restauration de la grange ?

Cette bâtisse allait s'effondrer. Au sein du conseil municipal, nous nous sommes posé la question : est-ce qu'on la laisse s'effondrer ou est-ce qu'on la restaure ? Et dans ce cas, qu'est-ce qu'on va en faire ? Après maintes discussions - car ça n'a pas été simple,- on est tombé d'accord sur l'intérêt de restaurer pour sauvegarder le patrimoine et pour avoir un local communal d'un certain style. L'idée était que si on restaure, ce n'est pas pour laisser la grange dans le jardin de l'ancienne cure où elle servirait de garage au locataire, mais pour qu'elle serve à tous : on l'a donc déplacée. J'ai passé quelques coups de téléphone à divers services de l'Etat pour savoir comment faire et savoir quelles aides on pouvait avoir. On m'a orienté sur le SDAP et sur Rempart qui a monté le dossier, fait le phasage des travaux.

Une association locale porte les chantiers ?

On a fait dans le bulletin municipal un appel aux bonnes volontés pour la création d'une association. Dès le départ, les 275 habitants étaient informés du projet. On a eu 36 ou 38 adhésions : des anciens qui ont à cœur de conserver ce qu'ils ont connu enfant, de nouveaux habitants qui trouvent ce patrimoine remarquable. Et puis il y a des amoureux de vieilles pierres et des amateurs de bricolage.

Comment se sont déroulés les travaux ?

Il y a eu quatre campagnes de restauration. Nous avons toujours trouvé un professionnel bénévole pour nous aider et nous conseiller dans les différentes phases de la démolition et de la reconstruction. Ces personnes là nous ont aidés à ne pas faire de bêtise. La première année, l'association a entièrement démonté la grange. On était 20 à 25 personnes à se relayer. On a fait un repérage des bois de la structure. Tout a été consigné sur plan. Un charpentier nous a aidé bénévolement pour la méthodologie. En août, les jeunes bénévoles ont préparé la charpente au sol. Puis ils ont tout re-démonté. Tout au long de la deuxième année, l'association a préparé les murs : on a assemblé à plat les pans de bois et remplacé les colombages abimés. Quand un mur est fini, on le re-démonte, on le stocke et on assemble le mur suivant. On a préparé comme ça les quatre côtés. L'été suivant, on a tout remonté avec les jeunes dans le cadre d'un nouveau chantier. Le charpentier nous disait : « on commence par ça, puis ça ... » et le puzzle s'est monté. La couverture a été finie dans l'année.

L'association a terminé le briquetage des murs commencé par les jeunes du troisième chantier et la dernière année, les jeunes ont construit l'appentis en pierre. Depuis, l'association continue tous les samedis matins de faire avancer la rénovation du bâtiment. Actuellement, on est en train de faire les intérieurs. De nouveaux habitants nous ont rejoint, certains actifs donnent de leur temps, d'autres nous aident par des dons.

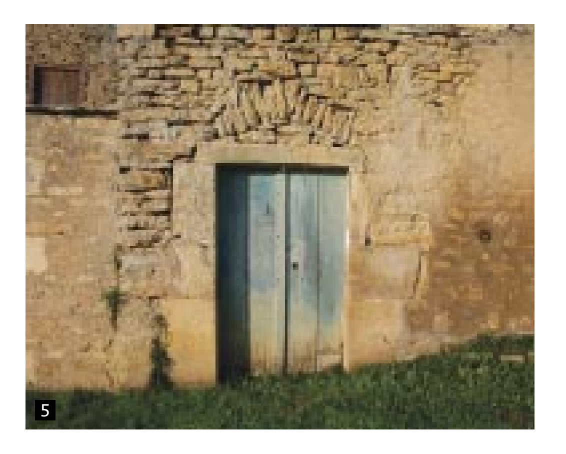
Et le contact avec les jeunes ?

Il y a beaucoup de contacts entre les jeunes du chantier de bénévoles et les voisins proches du chantier, et ça se passe très bien : « donnez, je vais laver votre linge », « on fait un pot ce soir, vous êtes les bienvenus. »

Pour en finir avec quelques idées fausses



4



5

Un patrimoine construit sans architecte

Si les constructions en pierre sèche comme les cabotes ont été bâties par leurs utilisateurs (vignerons, cultivateurs, cantonniers, etc.), de nombreux autres **édifices dont des lavoirs, des fontaines et des chapelles ont été conçus par des architectes.**

Les cabotes n'existent qu'en Bourgogne.

Abri de vigneron, de berger ou autre, la **cabane de pierre sèche** appelée cabote en Côte-d'Or et cadole à Dijon et en Saône-et-Loire, se rencontre **dans toutes les régions où l'épierrage est indispensable** pour mettre le sol en culture, en France comme à l'étranger.

Faut-il supprimer les enduits et rendre la pierre apparente ?

Nous sommes tous sensibles au charme de la pierre apparente. Pourtant, dans notre région, **les murs étaient presque toujours enduits pour les protéger.** Seuls les bâtiments utilitaires, telles les granges, ou de peu d'importance (les cabotes) étaient laissées en pierres apparentes par économie et pour les distinguer du bâtiment « noble » de l'habitation. **Supprimer l'enduit nuit à la conservation de la construction :** les joints soumis aux intempéries se détériorent et créent des infiltrations, la pierre se dégrade d'autant que les calcaires côte-d'oriens sont souvent sensibles au gel. Il est donc fortement conseillé de maintenir l'enduit traditionnel à la chaux quand celui-ci existait.

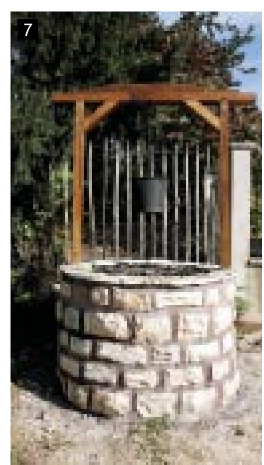
Des goûts et des couleurs

Par le passé, les enduits des murs comme les peintures des portes et des volets étaient colorés avec des **pigments naturels, le plus souvent minéraux, trouvés dans la région.** Ainsi, la couleur des badigeons dépendait de **celle des sables mélangés à la chaux.** Les couleurs étaient donc **rarement vives et toujours en harmonie avec le paysage.**



6

Rustique ...



7

Au delà de sa qualité architecturale, artistique ou technique, c'est comme témoin de modes de vie passés que le patrimoine présente un intérêt. **Mieux vaut éviter de faire du faux,** en particulier pour de petits éléments de patrimoine rural utilisés à des fins décoratives : cela n'a guère de sens, banalise le patrimoine authentique et présente trop souvent une esthétique contestable. **Un élément de style contemporain de qualité peut mettre souvent plus en valeur le patrimoine ancien qu'il côtoie ou complète.**

1 > la Bergerie, Salives
2 > station météorologique et croix, Blaisy-Haut
3 > façades en bord de rivière, Mauvilly
4 > lavoir, Eugène Bidault architecte, Magnien
5 > sans son enduit, ce mur se dégrade
6 > ce bleu n'a rien de traditionnel en Côte-d'Or
7 > faux puits





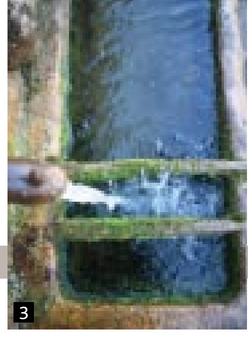
Le témoin d’une histoire



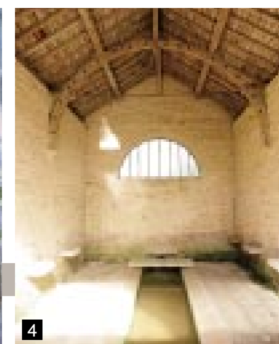
1



2



3



4

Un patrimoine qui coule de source

Depuis des temps très reculés, des cultes étaient rendus aux divinités et créatures magiques censées habiter certaines sources aux eaux parfois curatives.

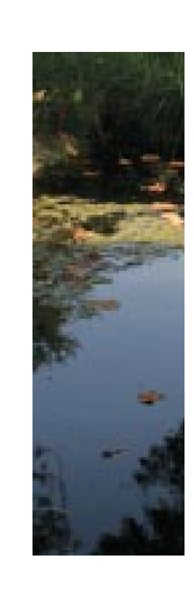
En témoignent les objets votifs retrouvés par exemple aux sources de la Seine ou de la Douix, ou les légendes sur les fées (fontaines aux Fées de Talant et Gemeaux, fontaine des Douix de Montbard). Pour combattre ces pratiques païennes, l'**Eglise a christianisé** ces **fontaines de dévotion** en y rattachant des miracles : découvertes de statues de la Vierge (Notre-Dame du Bon-Secours d'Arceau …) ; source d'Alise jaillie à l'endroit du martyre de sainte Reine ; basilic (reptile légendaire) de la fontaine de Corsaint chassé par saint Jean de Réôme …

Un oratoire est souvent aménagé près de la source qui devient parfois un lieu de pèlerinage.

Ces croyances gardent la mémoire de l'importance vitale que les sources avaient à une époque où l'eau était un bien précieux et parfois rare.

L'eau, indispensable à la vie, est nécessaire à **de nombreuses activités.** Fort logiquement, la proximité d'un **point d'eau** est souvent **à l'origine des implantations humaines.** De tout temps, les hommes ont cherché à **maîtriser leur approvisionnement en eau** pour se prémunir des sècheresses, bénéficier de l'eau la plus pure possible et réduire les distances entre le point d'eau et le lieu d'utilisation. Ces préoccupations ont conduit à la **construction de nombreux édifices et édicules** de nos campagnes qui étaient autant de **lieux de rencontre** pour les villageois.
Ce n'est qu'à la **fin du XIXe siècle,** voire à une date plus récente, que **l'eau courante** arrive dans les foyers. **Auparavant,** il fallait aller remplir ses seaux à la **fontaine** ou au **puits.** Cette tâche pénible et répétitive était l'occasion pour les femmes, accaparées à la maison par les travaux ménagers, d'échanger quelques mots. **L'abreuvoir** où on menait les bêtes pour les faire boire était également un lieu de discussion.

Au XIXe siècle, avec les progrès en matière d'hygiène, un nouvel équipement public apparaît : le lavoir, seul endroit où les femmes se retrouvaient entre elles, occupait une place importante dans la vie du village.
La situation sociale des utilisatrices y apparaissait au grand jour, par la qualité et l'état du linge et par le fait que seuls les notables employant des domestiques ou des lavandières n'allaient pas au lavoir.









« Laver son linge sale en famille »

La lessive prenait plusieurs jours et était faite 2 à 5 fois par an, aux époques où il y avait peu de travaux aux champs. Le linge à blanchir était mis à tremper à la maison puis disposé dans un cuvier en bois ou en pierre avec de la cendre et parfois des plantes telle la saponaire. Il était ensuite arrosé d'eau chaude que l'on récupérait, réchauffait et reversait.
Cette opération nommée coulage durait une journée avant l'invention de la lessiveuse au début du XXe siècle. Au lavoir, le linge était savonné, frappé à l'aide d'un battoir pour faire pénétrer le savon et brossé. Rincé et égoutté, il était ramené au domicile pour le séchage dans le jardin ou dans le grenier.
Une lessive demandait souvent plusieurs aller-retours au lavoir. Le linge mouillé était transporté à l'aide d'une brouette, le lavoir pouvant être éloigné même si certains villages possèdent un lavoir par quartier.

1 > fontaine de dévotion du Creux Ste-Anne, Magny-Lambert
2 > fontaine-abreuvoir devant le lavoir, Poncey-sur-l'Ignon
3 > auge-abreuvoir, Bordes-Bricard, St-Martin-du-Mont
4 > lavoir, Brion-sur-Ource
5 et 6 > le lavoir Boignard à Saulieu est toujours utilisé

Par monts et par vaux

Dans de nombreux secteurs de la Côte-d'Or et en particulier dans la côte viticole, il a été nécessaire d'épierrer le sol pour pouvoir le mettre en culture. Les **cailloux entassés** sur des bancs rocheux impossibles à supprimer ou en bordure de terrain, forment les **murgers.** Beaucoup sont apparus au **XIXe siècle** avec le fort développement du vignoble. Ces amas de pierres **n'ont jamais été destinés à rester.** Cependant, ils occupent une **place importante dans le paysage,** d'autant que certains peuvent être de très grandes dimensions.

Les murgers fournissent **un matériau de construction économique** mis en œuvre **sur place sans mortier.** Généralement édifiés à temps perdu, **murs et cabanes de pierre sèche** ne sont pas propres à la Côte-d'Or : on en trouve dans toutes les régions où les sols sont pierreux.

En créant des **terrasses, les murs de soutènement** permettent de cultiver des **coteaux en forte pente,** souvent bien ensoleillés. Ces murs sont généralement bien conservés grâce à leur **évidente utilité.**

Ils s'accompagnent souvent d'**escaliers** permettant de passer d'une terrasse à l'autre ou de gravir plus aisément le terrain.

Au bas des coteaux, les **murs de clôture délimitent les parcelles,** retiennent les eaux de ruissellement, servent de brise-vent et permettent d'enfermer le bétail. Bien que rarement dans notre département, ils sont parfois formés de grandes pierres plates plantées comme des menhirs et appelées « libes » ou « tendues ». Depuis les années 1950, ces murs sont souvent détruits lors des remembrements pour créer des parcelles plus grandes, adaptées au travail agricole mécanisé. Ils méritent pourtant d'être conservés car ils **limitent l'érosion des sols.**

Les **clos viticoles** sont apparus dès le Moyen-Âge, tel le célèbre Clos de Vougeot. Leurs **hauts murs** comportant un **portail** parfois monumental protègent les vignes des meilleures parcelles des animaux qui pourraient venir les brouter. Les clos sont relativement bien préservés car fortement **liés à l'image de marque des grands crus.**


1


2


3

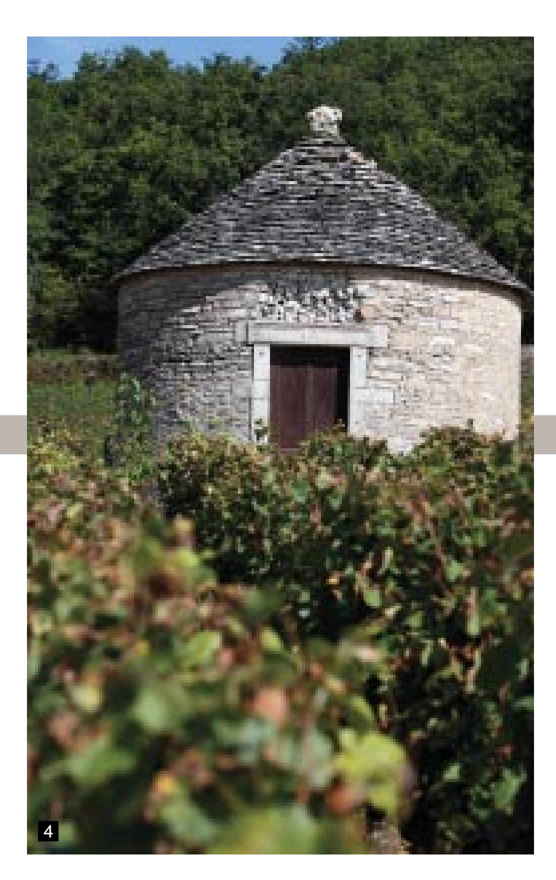
Les vignerons ont créé un ensemble d'**ouvrages hydrauliques** pour maîtriser le fort ruissellement des eaux de pluie dû au relief et à la nature des sols. Des **caniveaux,** des **drains** et des **canalisations** souterraines guident le flux pour **limiter le ravinement des terrains** et **empêcher les inondations** des villages en contrebas. Les murs du XIXe siècle maçonnés au mortier de chaux sont munis de **barbacanes.** Des **puits à terre** dans lesquels la boue se décante permettent de recueillir la terre au bas des parcelles pour la remonter au haut du terrain. Enfin, des citernes enterrées à côté ou sous les maisons de vigne fournissent une réserve d'eau pour abreuver les animaux de trait et préparer sur place les bouillies de traitement. Ces dispositifs sont trop souvent laissés à l'abandon ou détruits, ce qui n'est pas sans conséquence.

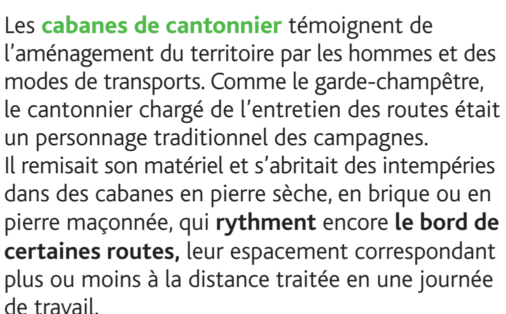
Tous ces éléments qui structurent fortement les paysages de la Côte-d'Or, témoignent du long travail qui fut nécessaire pour rendre cultivables certains territoires du département. Ils abritent de plus une faune et une flore particulières adaptées à son aridité et supportant de forts écarts de température.

Les **cabanes de pierres sèches** (appelées **cabotes** en Côte-d'Or, cadoles à Dijon et en Saône-et-Loire) sont des **abris sommaires**, parfois de la taille d'une guérite, dont l'ouverture est plutôt orientée vers l'aval et à l'opposé des vents dominants. Elles permettaient de **se protéger** du soleil et des intempéries et de **remiser du petit outillage,** surtout dans les champs éloignés de l'habitat. Ces cabanes ont été **construites par leurs utilisateurs** : rien ne les distinguant par la forme, seul leur emplacement et la mémoire collective permettent de savoir s'il s'agissait d'un cultivateur, d'un berger, d'un vigneron, d'un lavier ou d'un cantonnier. Ce sont **souvent** de petites constructions **cylindriques** mais elles peuvent aussi être carrées, rectangulaires ou en demi-cercle, isolées ou insérées dans un murger. A l'intérieur, on trouve parfois un banc, une niche de rangement ou un âtre.
Si la technique de construction des cabanes est très ancienne, les édicules qui nous sont parvenus datent généralement du **XIXe siècle.** C'est particulièrement vrai dans le vignoble qui a connu un fort développement à cette époque, la construction des cabotes y prenant fin au début du XXe siècle avec la crise du phylloxéra. Ces édicules y sont encore très fréquents.

Avec porte et fenêtre, la maison de vigne est une maison miniature, ne comportant généralement qu'une pièce unique surmontée d'un petit grenier. Quand le travail de la vigne prenait plusieurs jours et que la parcelle était éloignée du village, elle permettait de séjourner sur place.

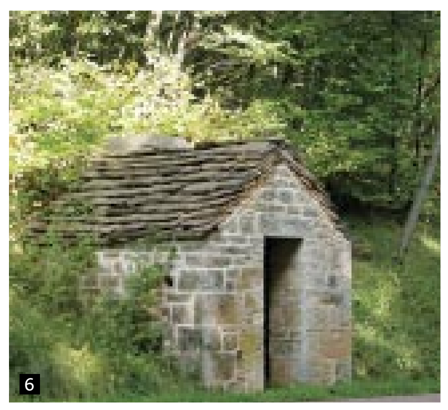
Certaines cabotes et maisons, décorées et construites bien en évidence au milieu de la vigne, ont une **fonction symbolique** avec leurs épis de faitage en forme de sphère ou de pomme de pin. La vigne constituait alors une sorte de prolongement du jardin où le propriétaire pouvait venir se détendre.



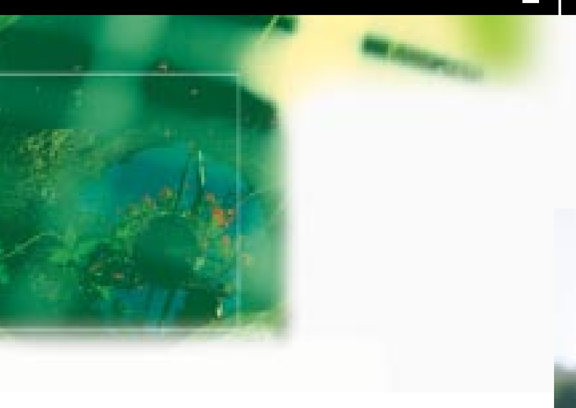


Les **cabanes de cantonnier** témoignent de l'aménagement du territoire par les hommes et des modes de transports. Comme le garde-champêtre, le cantonnier chargé de l'entretien des routes était un personnage traditionnel des campagnes.
Il remisait son matériel et s'abritait des intempéries dans des cabanes en pierre sèche, en brique ou en pierre maçonnée, qui **rythment** encore **le bord de certaines routes,** leur espacement correspondant plus ou moins à la distance traitée en une journée de travail.



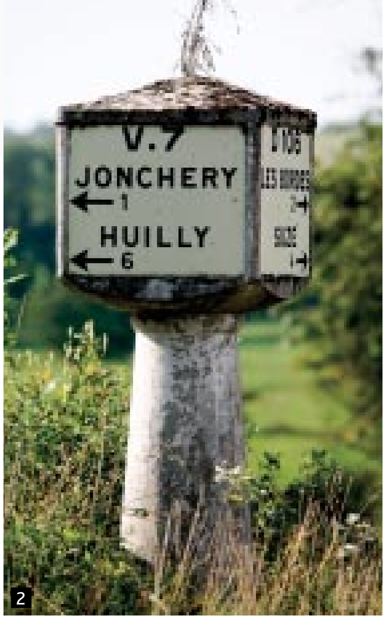


1 à 5 > Côte viticole
1 > maison de vigne
2 > mur de soutènement avec rampe
3 > porte d'un clos
4 > cabote décorative
5 > cabote dans un mur
6 > cabane de cantonnier, Louesme





1



2

On trouve aussi le long des routes et des chemins de nombreuses **bornes**. Les plus anciennes, **armoriées, délimitent des juridictions** seigneuriales ou ecclésiastiques, **jalonnent des voies de circulation** ou portent à la connaissance du voyageur certaines réglementations locales.

Plus proches de nous, **les bornes et les panneaux directionnels** de la première moitié du XXe siècle rappellent les débuts de l'automobile et l'avènement de l'ère des transports. Les panneaux en tôle émaillée ou en céramique sont souvent apposés sur les façades de maisons. Les bornes, sortes de dés sur poteau en béton qui portent les indications sur leurs faces peintes ou en céramique, disparaissent en raison de leur dangerosité pour la circulation. Elles appartiennent pourtant aussi à notre patrimoine.

Sur la place du village


3

Par le passé, l'espace public de **la rue** avait une place très importante dans la vie du village. C'était le **lieu par excellence de la vie sociale,** un espace de convivialité et d'échange, sorte d'agora informelle.

De nombreuses maisons anciennes possèdent encore **en façade,** à côté des marches du perron, un **banc de pierre.** Ce siège permettait, aux beaux jours, de faire de **menus travaux en plein air** tout en discutant avec les voisins et en surveillant les jeux des enfants. C'était aussi un lieu pour les rares moments de **repos,** le jardin d'agrément étant alors réservé aux plus aisés.

Jusqu'au développement récent des moyens de transport, les petits commerces étaient souvent nombreux y compris en milieu rural.

Beaucoup de villages présentent encore de remarquables **façades de boutiques**, des devantures à volets de bois du **début du XXe siècle** aux enseignes peintes des années 1950, preuves d'une intense activité économique.

Souvent **plus anciennes,** les **halles** se trouvent dans les bourgs les plus importants où se tenaient les **marchés,** généralement sur la place centrale. Elles servaient aussi de **salle commune** et on pouvait y rendre la **justice.**

Bâtiments utilitaires, elles ont été réparées, modifiées, reconstruites au cours des siècles, rendant difficile la datation des éléments qui nous sont parvenus.


4



5

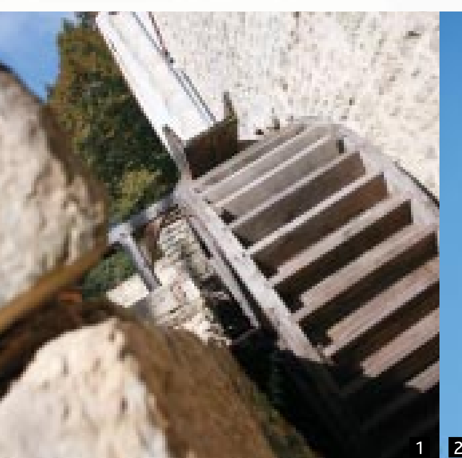

6

Les villageois partageaient souvent certains équipements.

Pendant longtemps, seul le **cadran solaire** permettait de connaître l'heure. Placé sur un édifice public (église, mairie, croix) ou sur la façade d'une maison, il était utilisé par tous les habitants.
Il ne reste que quelques rares **travails à ferrer**, pourtant courants en zone rurale avant la mécanisation. Ces **structures indépendantes, par exemple sur la place du village, ou accolées à une grange** permettaient de maintenir pour les ferrer et les soigner les chevaux, bœufs et ânes. Elles étaient souvent construites à côté de l'atelier du forgeron-maréchal-ferrant mais certaines fermes possédaient leur propre travail.
Dans les zones de viticulture, le **pressoir** est un équipement indispensable. Jusqu'au XIXe siècle, il est indissociable du bâtiment qui l'abrite et son fonctionnement nécessite de nombreux hommes. Seuls les plus riches viticulteurs en possèdent un que les autres vignerons viennent utiliser contre rétribution. L'invention des **pressoirs mobiles** que deux à trois hommes suffisent à actionner, permet d'**amener** le pressoir **dans la cour du vigneron**. En dehors de la période des vendanges, les pressoirs mobiles étaient remisés à l'abri d'un toit.
Dans les zones d'élevage ou de culture céréalière, on trouve parfois encore sur la place du village ou près de l'ancien champ de foire un **poids public**. L'animal ou la charrette à peser était amené sur un grand plateau encastré dans le sol. Le dispositif de lecture de la balance était abrité dans un petit édifice attenant.
Ces bascules publiques n'ont généralement pas plus d'un siècle.

1 > plaque de flèchage, Bard-lès-Epoisses
2 > borne directionnelle, Diancey
3 > rue de village, St-Romain
4 > ancienne devanture de boutique, St-Seine-L'Abbaye
5 > cadran solaire, Chambolle-Musigny
6 > poids public, Rouvray

Noble patrimoine









1, 3 et 4 > moulin à eau, Thorey-sous-Charny
2 > moulin à vent Sorine, Santenay
5 > four à pain, Jours-lès-Baigneux
6 > glacière, Meloisey
7 > colombier, Diancey
8 > colombier, Beire-le-Châtel
9 > colombier de la maison seigneuriale, Senailly

Sous l'Ancien Régime, les nobles et le clergé bénéficiaient du privilège du **droit banal** : les villageois pouvaient **utiliser** certains équipements comme le **moulin, le four à pain** ou le pressoir, contre **redevance**. Ces équipements étaient généralement loués à fermage à un exploitant. Cependant, à la veille de la Révolution, des maisons possèdent leur propre four et de nombreux moulins appartiennent à la bourgeoisie.

Les **moulins à vent** étaient assez **rares en Côte-d'Or**, l'irrégularité des vents rendant leur utilisation délicate. Il n'en subsiste que quelques uns, dont certains communaux. Ce sont des **moulins-tours** : seul le toit pivote pour s'orienter face au vent (tout le bâtiment des moulins-pivots tourne sur sa base). Leurs silhouettes se détachent au sommet d'une colline, en général à l'écart des villages, et sont parfois en état de marche.
Le plus souvent à eau, parfois à manège (actionné par un animal ou par un homme), les moulins servaient aussi bien à la fabrication de la farine, de l'huile ou de la moutarde que du papier, du tan pour traiter le cuir (les moulins-battoirs) ou du feutre (les foulons), et nombreuses étaient les scieries ou les forges utilisant l'énergie hydraulique.
L'exploitation des moulins à eau était source de nombreux litiges liés à l'utilisation des ressources hydrauliques ou aux pollutions engendrées. Ces constructions de taille importante sont souvent transformées en habitation privée et beaucoup ont perdu leur roue à aube.

Le **four à pain** devait être allumé la veille pour amener sa voûte intérieure en brique ou en pierre réfractaire à la température d'utilisation. Il pouvait être exploité par un fournier ou utilisé directement par la population. Les cendres servaient pour la lessive ou comme engrais.

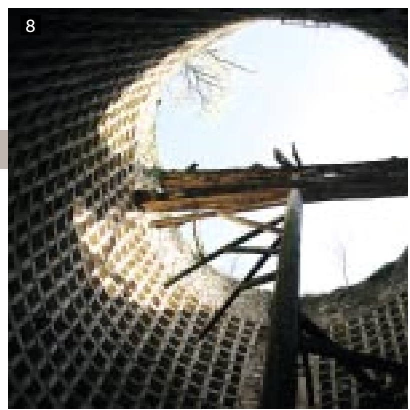


Le droit de **posséder un pigeonnier** était un autre **privilège seigneurial. En forme de tour,** on le nomme **colombier**. Il faisait souvent **partie d'un château ou d'une abbaye,** et était **intégré aux bâtiments** agricoles **ou isolé** en plein champ. Ils sont plus fréquents, bien que parfois moins monumentaux, dans les zones de culture céréalière où l'enfermement des pigeons domestiques était obligatoire au moment des moissons (les pigeons sauvages étaient alors chassés).
Après la Révolution, le fait de **posséder un colombier** n'est plus un privilège mais demeure néanmoins la marque d'un **statut social élevé.** Jusqu'au **XIXe siècle** qui nous a laissé la **majorité des pigeonniers** actuels, on élevait les pigeons pour leur chair et pour le riche engrais naturel (colombine) que constituent leurs déjections. Dans sa forme la plus modeste, le pigeonnier peut être abrité par une partie du grenier, d'une grange ou être un petit édicule dans la cour de la ferme.

Au XVIIe siècle, se répand dans les milieux les plus aisés la mode des glaces, sorbets et autres rafraîchissements. Des **glacières** sont construites dans les parcs des **châteaux et des abbayes.** La glace naturelle ramassée en hiver était conservée dans ces profonds silos enterrés pour être utilisée aux beaux jours. Une butte de terre recouvrait le **sas d'entrée** pour isoler la glacière et était parfois **surmontée d'une fabrique de jardin,** petit édicule décoratif. Certaines glacières étaient louées pour une utilisation commerciale, la glace étant vendue dans les villes alentour. A la fin du XIXe siècle, l'invention de procédés de fabrication de glace artificielle rend les glacières obsolètes. Plusieurs appartiennent aujourd'hui à des communes.


6

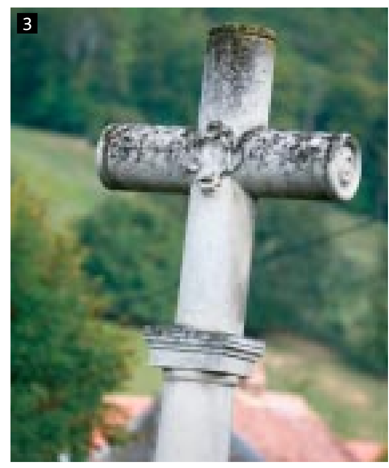

7


8

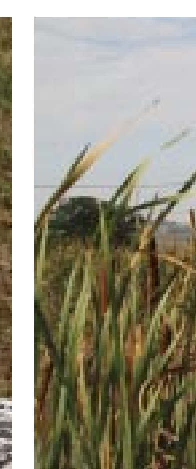

9











Signes extérieurs de piété

La pratique religieuse a engendré la construction d'une multitude d'édifices et d'édicules dans nos campagnes, expression d'une piété individuelle ou d'une ferveur collective de la foi catholique majoritaire parmi les populations dans le passé.

La **croix** est le symbole chrétien par excellence. Au bord des **chemins** et aux **carrefours,** sur le parvis de l'église ou dans l'enclos du **cimetière,** les croix servaient de points de repère et invitaient le passant à invoquer la protection divine.
Elles peuvent marquer les **limites de propriété** d'une communauté religieuse ou garder le souvenir d'une **mission**, campagne de prêche organisée pour entretenir et stimuler la foi des populations, en particulier à la fin du XIXe et au début du XXe siècle alors que la société se laïcise. Mais le plus souvent les croix comme les oratoires ont été érigés par des particuliers en témoignage de leur **dévotion** ou **pour commémorer** un événement tel un accident.

Le **calvaire**, dont le Christ en croix est entouré au minimum de la Vierge et de saint Jean, est une forme de croix **très peu répandue en Côte-d'Or.** Le plus souvent, la croix est simplement ornée d'un symbole chrétien (couronne d'épines, ostensoir, etc.) ou porte une représentation du Christ crucifié, avec parfois une Vierge à l'Enfant sur la face opposée. La **base de la croix** peut comporter une **table d'autel** (**reposoir** sur lequel le prêtre pouvait poser l'ostensoir) ou un pupitre sculpté pour recevoir un missel.

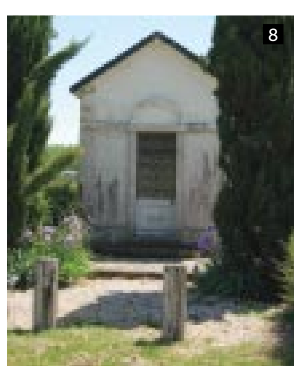
Les croix, en particulier avec reposoir, constituaient souvent les **stations lors des processions** de la fête patronale, des rogations destinées à protéger les futures récoltes ou de la Fête-Dieu. Ces **cérémonies** étaient des **temps forts de la vie du village** et avaient souvent une dimension festive. Les cortèges rassemblant toute la population faisaient généralement le tour du territoire de la commune et s'arrêtaient également pour prier et chanter des cantiques devant les **oratoires**.

Assez fréquents dans la campagne côte-d'orienne, ces **petits édifices** parfois formant **niche** abritaient une ou plusieurs **statues** devant lesquelles **les passants pouvaient se recueillir**. Plusieurs représentent un **Christ de pitié** (assis, couronné d'épines, mains liées) un **Ecce homo** (debout avec couronne d'épines et manteau, tenant un roseau) ou une **Pietà** (la Vierge tenant sur ces genoux la dépouille de son fils).
Quelques oratoires et chapelles témoignent de la christianisation d'anciens lieux de culte païens, en particulier ceux en lien avec des sources. L'Eglise ne parvenant parfois pas à interdire les pratiques religieuses antérieures, intégra les lieux de culte en les plaçant sous la protection d'un saint ou de la Vierge.
Les chapelles, de dimensions plus importantes et possédant un **autel consacré**, sont elles aussi nombreuses. Les plus anciennes (XIe au XIVe siècle) faisaient souvent partie d'un **château** ou relevaient de fondations religieuses (abbayes, prieurés, commanderies templières, etc.). Dans les **hameaux** éloignés, la chapelle permettait aux habitants de venir prier. **La messe y était célébrée de temps à autres** mais les fidèles avaient l'obligation de se rendre à l'église paroissiale pour les grandes fêtes religieuses. Certaines **chapelles** sont **commémoratives** ou le cadre d'une **dévotion** particulière.


6


5


7


8


9


10

1 > calvaire, Pouilly-sur-Vingeanne
2 > croix reposoir de cimetière, Charny
3 > croix avec couronne d'épines, La Roche-Vanneau
4 > dédicace de croix de dévotion, Verrey-sous-Drée
5 et 7 > chapelle Ste-Sabine, Diancey
6 > Christ aux liens, Rouvres-en-Plaine
8 > oratoire, Labruyère
9 > Pietà, oratoire, Athie
10 > oratoire, Puligny-Montrachet

Restaurer le patrimoine rural

Les points indispensables à la réussite d'une opération de restauration



- Se faire conseiller le plus tôt possible.
- Avoir un projet adapté à l'objectif recherché (conservation du bâtiment, valorisation, réutilisation, etc.) et si possible inscrit dans une approche globale du territoire et de son patrimoine.
- Chiffrer le coût prévisionnel des travaux.
- Prévoir et évaluer le coût de l'entretien futur du patrimoine restauré : l'entretien courant est indispensable car lui seul permet de prévenir des interventions plus lourdes et plus coûteuses.
- Prévoir mise en valeur et animation : pour qui ? pourquoi ? comment ?
- Faire des choix et fixer des priorités : l'intérêt présenté par l'édifice justifie-t-il les frais à engager pour le restaurer ?
- Etablir un cahier des charges définissant clairement les objectifs, les besoins et les contraintes à respecter.
- Agir avec simplicité et sobriété en respectant les caractéristiques de l'élément à restaurer.

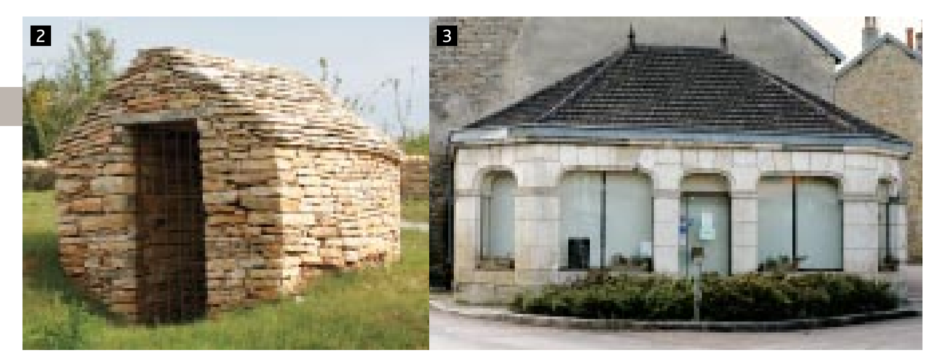
Pour restaurer, il n'y a qu'à ...

L'esprit du projet, les matériaux et leurs techniques de mise en oeuvre doivent être vus au cas par cas, chaque élément du patrimoine rural étant unique de par son inscription dans un contexte social et environnemental propre. Il n'y a donc pas de recette toute faite pour une bonne restauration si ce n'est de procéder avec modestie et de se faire conseiller par des professionnels.

1 > exemple de rénovation : la toiture n'est pas dans l'esprit initial
2 > restitution d'une cabote, Talant
3 > changement de destination : lavoir transformé en commerce, Blaisy-Bas
4 > restauration : la chapelle St-Roch (Echalot), longtemps transformée en lavoir, a conservé le bassin du rinçoir

Des interventions de natures différentes







Travaux de conservation

Travaux urgents indispensables pour empêcher la poursuite de dégradations qui entraîneraient la disparition de la construction. Ces travaux sont souvent des solutions provisoires (étaiement, mise hors d'eau, traitement insecticide des bois de construction, etc.) en attente d'une opération de restauration.

Consolidation

Travaux permettant de stabiliser et de renforcer la structure d'un bâtiment par l'ajout d'éléments nouveaux (injection de résines, doublage de poutres, etc.).

Restauration

Remise en état d'un édifice en lui rendant un aspect antérieur voire initial connu grâce à des documents (plans, dessins, photographies, descriptifs...) et aux informations obtenues par l'observation du bâtiment lui-même. La restauration peut exiger la suppression de certains ajouts faits à la construction par le passé mais conservent souvent de nombreuses modifications apportées au bâtiment au fil du temps et ayant valeur de témoignage. On évite de refaire les parties manquantes, sauf si ceci est indispensable à la compréhension de l'édifice ou à sa stabilité. Dans ce cas, on fait en sorte que les parties « recréées » se différencient des parties anciennes sans pour autant nuire à l'harmonie de l'ensemble. Dans tous les cas, il ne faut pas faire de choix en fonction de ses goûts personnels mais au regard de ce qui est connu (par exemple, la couleur d'un enduit sera recherchée en dégageant un échantillon dans une couche ancienne ou protégée des intempéries). En principe, toute opération de restauration doit être réversible.

Rénovation
Remise à neuf sans souci de restauration (authenticité, réversibilité, etc.)

Réhabilitation
Mise aux normes d'hygiène, de sécurité et de confort d'un habitat.

Réfection à l'identique
Reconstruction tel qu'il était d'un bâtiment (ou d'une partie de bâtiment) disparu mais que l'on connaît précisément par la documentation (plans, photographies, vestiges ...). Dans le cas où la restauration d'un édifice ou d'une partie d'édifice est quasi impossible techniquement, la démolition et la reconstruction à l'identique sont parfois envisagées.

Restitution
Reconstruction d'un édifice (ou d'une partie d'édifice) disparu tel qu'on peut supposer qu'il était ou rétablissement d'un état initial présumé du bâtiment, les informations étant insuffisantes pour avoir des certitudes.

Changement de destination
La destination d'un bâtiment est l'utilisation qui en est faite : habitation, commerce, utilisation cultuelle, etc. Les travaux préalables à un changement de destination sont soumis au dépôt d'un permis de construire et le recours à un architecte est obligatoire.

Dans la suite de ce guide et sauf besoin de précision, nous utiliserons le terme de restauration pour désigner l'ensemble de ces interventions.

Que restaurer, pourquoi et pour qui ?

Il est primordial en amont de tout projet de restauration de s'interroger sur sa finalité

Que faut-il restaurer ?

Tous les vestiges du passé ne peuvent ni ne doivent être gardés.

D'une part, il est impossible pour des raisons évidentes de moyens tant humains, techniques que financiers, de tout entretenir et restaurer.

D'autre part, la conservation de certains éléments n'a parfois guère de sens.



1

Pourquoi conserver tel ou tel élément ?

En quoi est-il encore utile ? Qu'a-t-il à nous dire ? A-t-il des qualités artistiques, architecturales, urbanistiques ou un intérêt du point de vue de l'histoire qui en justifient la conservation ? Peut-il être réutilisé, transformé en un autre équipement communal ? Peut-il enrichir l'offre touristique ou culturelle de la commune ?

Il est toujours extrêmement difficile d'apprécier la valeur architecturale, ethnographique ou historique de ce modeste patrimoine, voire d'estimer son potentiel. En conséquence : **sollicitez les conseils de spécialistes avant toute décision, notamment si elle risque d'entraîner la disparition d'un édifice** (volonté de démolir mais aussi décision de ne pas engager de travaux conservatoires). Dans certains cas, l'élément patrimonial ne sera pas préservé mais une documentation sera constituée pour en garder la trace (relevés architecturaux, photographies, description détaillée). Vous trouverez en annexe les coordonnées des services compétents : le Service Régional de l'Inventaire, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine , le CAUE.

Pour qui veut-on conserver ce patrimoine ?

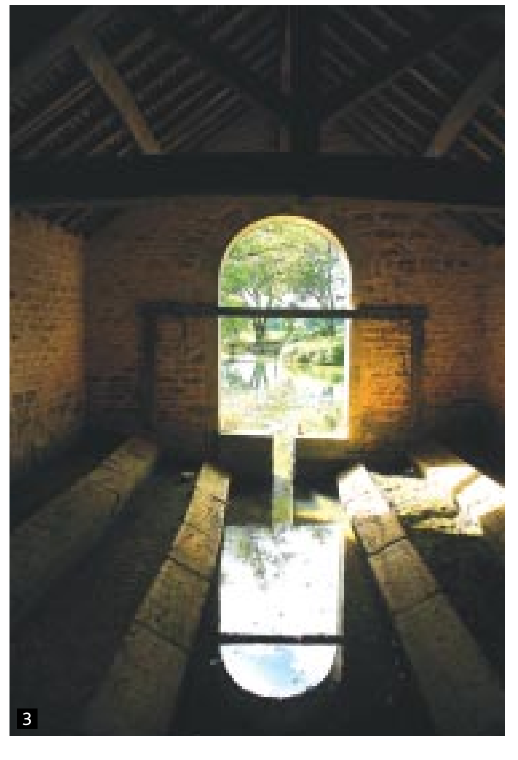
Pour les habitants car c'est une part de leur histoire ? Parce que ce patrimoine contribue à la qualité de leur cadre de vie ? Parce qu'il peut servir à la population ?
Pour les touristes et promeneurs qui viendraient en apprécier l'authenticité, la qualité esthétique ou technique, ou qui pourraient y trouver des informations culturelles ? Pour des publics spécifiques, scolaires (utilisation dans le cadre d'activités pédagogiques) ou professionnels (construction pouvant servir d'exemple dans le cadre d'une formation aux techniques traditionnelles).

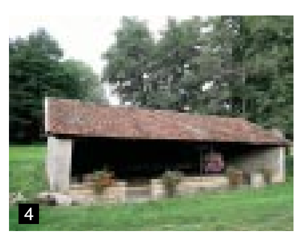
Ces raisons ne sont évidemment pas exclusives entre elles.

Que restaurer ?

Délimiter un territoire d'intervention :

village, commune (bourg, hameaux et lieux-dits), communauté de communes, Pays, parc naturel régional, etc.
Généralement le territoire d'intervention correspond à celui de la collectivité territoriale maître d'ouvrage du projet. **L'échelle intercommunale** peut rendre **plus efficace** la valorisation du patrimoine dans une optique de développement touristique et économique et ouvre droit à des aides bonifiées du Conseil Général de la Côte-d'Or.
Par ailleurs, il est important de **situer son patrimoine sur un territoire élargi pour mieux en estimer la valeur** (par exemple, du point de vue de la rareté ou au contraire parce qu'il est caractéristique d'un secteur géographique) et pour inscrire sa mise en valeur dans une offre (circuit, recherche de complémentarité, etc.)


3


4


2


5

Identifier le patrimoine rural sur ce territoire :

Le travail d'identification du patrimoine sous forme d'inventaire est indispensable pour établir un programme de restauration pertinent.

Dans un premier temps, consulter le Service Régional de l'Inventaire, pour savoir si votre territoire a déjà été étudié.

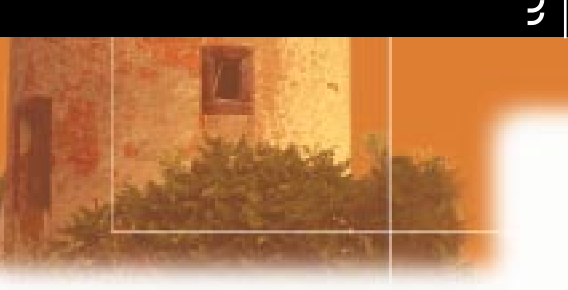
L'inventaire général du patrimoine culturel

Le patrimoine rural est étudié notamment par le Service Régional de l'Inventaire (SRI), les éléments principaux de ses études étant versés dans les bases de données du ministère de la Culture et de la Communication (base Mérimée pour l'architecture ; base Palissy pour les objets mobiliers) consultables par tous sur le réseau internet.
www.culture.gouv.fr/documentation/merimee/accueil.htm
Lors de campagnes systématiques organisées par canton, l'Inventaire étudie au minimum l'église paroissiale, les façades de la mairie et de deux ou trois maisons, mais aussi les principaux éléments du patrimoine rural. De courtes notices sont ensuite rédigées pour les bases documentaires, reprenant les principales informations collectées (nom, localisation, époque de création, auteur, descriptif, date de protection au titre des monuments historiques). Vous pourrez consulter les dossiers complets sur rendez-vous auprès du SRI.

Un inventaire peut être réalisé ou complété avec l'aide de la population (conseillers municipaux, personnes ressources dans les différents hameaux, érudits locaux, anciens, etc.) **ce qui permet en même temps de la sensibiliser**. En effet, nous avons tous tendance à estimer que nous connaissons bien notre patrimoine de proximité. Pourtant nous ne lui prêtons souvent plus attention. **Faire un tel inventaire oblige à porter un regard neuf et attentif sur notre environnement quotidien.**

Des associations de sauvegarde du patrimoine et des sociétés d'histoire peuvent apporter leur aide pour l'établissement d'un inventaire du patrimoine et pour rassembler toutes les informations relatives à son histoire.

1 > le traitement des abords donnera tout son sens à cette restauration
2 à 5 : lavoirs de Mornay
2 > lavoir au fil de l'eau
3 et 5 > lavoir à bassin à plusieurs niveaux
4 > lavoir, Mornay



Faire ou compléter un « inventaire » même succinct du patrimoine public et privé visible depuis la voie publique

Avant d'aller les observer, faire une liste rapide des éléments patrimoniaux et les situer sur une photocopie du plan cadastral ou d'une carte IGN que vous apporterez avec vous sur le terrain. Ajouter sur ces documents les édifices que vous avez omis et que vous repérez lors de votre visite.



1 > lavoir de Lamargelle, Koernelle, architecte
2 > lavoir de Fussey, Champonnois Aîné, architecte

Pour chaque édifice ou édicule

faire une fiche (modèle ci-contre) en indiquant :

> le type d'élément (fontaine, lavoir, chapelle, croix, pigeonnier, etc.) et sa dénomination (ex : lavoir de la Forêt),
> sa situation géographique (adresse ; précisions sur l'emplacement : au carrefour, en fond de cour, etc.),
> une brève description de l'édifice,
Identifier autant que possible les principaux matériaux mis en œuvre.
Les édifices semblent-ils dans leur configuration initiale ou ont-ils subi des modifications (extension, surélévation, modification de toiture, amputation, etc.) ? Certains éléments ont-ils disparu ?
> une appréciation de son état de conservation et de son environnement.
Noter l'état de conservation de l'édifice en précisant de manière simple les problèmes observés (présence de fissures, toiture non étanche, porte manquante, graffitis, etc.).
Essayer d'identifier quels sont les travaux nécessaires en urgence et à moyen terme.

Dans bien des cas, seul un bilan sanitaire établi par un professionnel qualifié (architecte, technicien du bâtiment) permettra de déterminer si l'état général d'un bâtiment permet sa conservation et à quelles conditions.

afin d'évaluer son intérêt, faire un dossier réunissant :

> la fiche que vous aurez complétée,
> les informations du Service Régional de l'Inventaire,
> des photographies des différentes parties du bâtiment,
> des documents d'archives (plans, mémoires des artisans, délibération des conseils municipaux, circulaires préfectorales, documents du cadastre, photographies ou représentations anciennes),
> le témoignage que vous pourrez recueillir auprès des anciens (traditions, anecdotes, etc.).
Si le petit patrimoine rural a souvent été bâti par les habitants ou par des artisans locaux, bon nombre de bâtiments ont néanmoins été conçus par des architectes (lavoirs, chapelles, fontaines, etc.).
Il existe bien souvent des documents relatifs à leur construction. Généralement, les archives municipales sont déposées aux Archives Départementales, dont les coordonnées figurent en annexe.

estimer son potentiel après restauration (touristique, fonctionnel, etc.) :

Peu d'éléments du petit patrimoine rural pris individuellement ont un fort potentiel touristique. C'est pourquoi ce potentiel doit être envisagé de manière large : les différents édifices peuvent constituer un parcours de visite du village ; le lavoir peut s'inscrire dans un circuit thématique réunissant plusieurs communes ou cantons, la chapelle se trouve peut-être sur un itinéraire de pèlerinage ou une véloroute, la mare-abreuvoir sur un chemin de randonnée, etc.
L'Office de Tourisme le plus proche, le Pays, le Conseil Général (Direction Tourisme, Culture, Jeunesse), l'Agence de Développement Touristique peuvent vous accompagner dans ces réflexions.

Exemple de fiche de recensement



Type d'édifice :

Dénomination :

Propriété : publique ☐ privée ☐ Référence cadastrale :

Localisation précise :

Situé : en ZPPAUP - dans un site protégé - dans un périmètre de monuments historiques
Protégé Monuments historiques : classé – inscrit le :

Dimensions (en m) :

Epoque, style :

Dates et inscriptions relevées sur l'édifice :

Historique (préciser les sources des informations) :

Description :

Matériaux du gros œuvre :

Couverture (forme et matériaux) :

Décor sculpté - peint - autre : matériaux :
Sujets représentés :

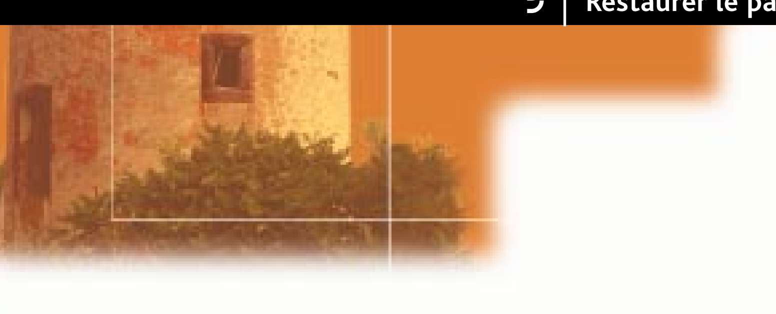
Etat général de conservation :
Etat du gros œuvre :
Etat de la couverture :
Etat des portes, fenêtres, etc. :
Etat de l'alimentation en eau des fontaines, abreuvoirs, lavoirs :

Travaux à prévoir :
urgents :
nécessaires sans urgence :
travaux d'entretien :

Etat des abords : bon ☐ moyen ☐ médiocre ☐ très dégradé ☐
Description des abords :

Fiche établie le : par :





Fixer les priorités et établir une programmation



A partir des informations que vous aurez réunies,

Salives :
1 > rempart et tour
2 et 3 > l'Abreuvoir, salle de spectacle

Identifier les éléments :

> les plus intéressants du point de vue architectural, historique, ethnographique,

> menacés de disparition (mauvais état de conservation),

> présentant un fort potentiel en raison de leur :

• utilité ou de leur possible réutilisation,
• importance pour le cadre de vie,
• intérêt touristique ou culturel (isolément ou dans le cadre d'un circuit),
• situation stratégique : axe principal de circulation *(entrées de bourg, rue principale, place centrale, chemin de randonnées, véloroute, etc.)* ; pôle d'attraction *(proximité d'un monument, de commerces, d'équipements publics ; site de loisirs)*.

Fixer les priorités :

1. restauration et mise en valeur des éléments menacés de disparition, intéressants et dotés d'un fort potentiel,

2. travaux de conservation des éléments menacés de disparition, intéressants mais sans potentiel majeur,



3. restauration et mise en valeur des éléments intéressants dotés d'un fort potentiel, ne nécessitant pas de travaux urgents,

4. restauration simple des éléments intéressants mais sans grand potentiel ou des éléments situés à des endroits stratégiques mais ne présentant pas un grand intérêt,

5. travaux d'entretien et petites interventions de restauration pour les éléments restants.

Etablir une programmation :

> estimer pour chaque élément le coût de l'intervention envisagée ci-dessus,

> se renseigner sur les aides financières possibles,

> lister les contraintes à prendre en compte et leur incidence budgétaire : autres travaux communaux à prévoir, nécessité d'équilibrer les travaux entre les différents quartiers ou écarts, coût d'entretien des éléments restaurés, etc.

> dresser un calendrier des opérations, éventuellement sur plusieurs années, en tenant compte de toutes ces données et au vu des possibilités budgétaires de la commune.

INTERVIEW

Alain Houpert, maire de Salives, 232 habitants

restaurer pour assurer l'avenir des territoires ruraux


3

Comment la commune a-t-elle abordé son patrimoine ?

Avec la municipalité élue en 1995, on s'est aperçu que notre priorité était le patrimoine qu'on avait un peu oublié. Le visiteur voyant des choses que les habitants ne voient plus, on a fait appel à des extérieurs pour nous éclairer. On a commandé à un cabinet une étude d'aménagement global, avec un état des lieux et un tableau de bord définissant des priorités que nous respectons toujours. L'étude a aussi débouché sur une charte des couleurs validée par l'ABF. On voit sur les anciens documents que les villes et les villages étaient très colorés. Il faut rappeler qu'au XIX[e] siècle, la Bourgogne était la plus grande région de production des ocres qui fournissaient une peinture bon marché qui rend le bois imputrescible. Le CAUE a fait une recherche et montré que les ocres allaient du rouge au jaune avec un peu de bleu. Maintenant, les gens réutilisent les ocres ou recherchent dans les nuanciers des fabricants de peinture des couleurs qui en sont proches. A la mairie, on les conseille et nous avons missionné le cabinet d'étude pour des conseils ponctuels. Et aujourd'hui, les volets ne sont plus blancs mais de couleur. Quand tout est uniforme, c'est triste et ça joue sur le moral des gens. Il est important de mettre de la couleur.

Par où avez-vous commencé ?

Nous avons restauré les éléments emblématiques de la commune : le donjon qui s'était écroulé en 1986, l'église du XI[e] siècle et le lavoir de la source de la Tille (Saliva signifie source jaillissante). Ces restaurations ont permis aux habitants de s'approprier le patrimoine. Dans 4 ans, nous aurons fini la restauration en chantier-insertion des 1,4 km de remparts et de leurs 19 tours qui protégeaient le bourg castral de Salives des invasions passant par le seuil de Bourgogne. On restaure les chapelles et croix et les deux cantonniers remontent les centaines de kilomètres de murs de pierre sèche, y compris privés s'ils sont mitoyens de la voie publique. Nous travaillons aussi à la création d'un circuit géologique qui montrera comment par le passé on a utilisé les ressources locales : la pierre, le fer très présent dans le Châtillonnais et le charbon de bois. Ce type de politique permet d'embellir le quotidien de nos concitoyens. Nous restaurerons en dernier la mairie, sans doute le bâtiment le plus vétuste du village.

Comment ce patrimoine vit-il ?

On fait en sorte d'utiliser les édifices car qui dit fonctionnement dit entretien. L'église est évidemment utilisée comme lieu de culte. Au lavoir, une création en art contemporain suggère la dimension miraculeuse de la source votive. L'ancien presbytère est devenu un bar-restaurant créant 3 emplois. Sur 10 ans, la commune a racheté le tiers du village, de belles maisons qui avaient malheureusement souffert de l'usure du temps et de la négligence des hommes. Les logements qu'on y a créés fournissent des ressources importantes à la commune et dans deux granges, on a décidé de jouer la carte culturelle avec une salle des fêtes dans la bergerie du XVIII[e] siècle et une salle de spectacle (L'Abreuvoir). A chaque concert, la moitié du public est dijonnaise. Pour nous cette victoire prouve que rien n'est perdu à la campagne. C'est un lieu d'évasion pour les citadins. Je suis persuadé que le patrimoine et la culture sont une chance pour les territoires ruraux, une planche d'envol pour le futur. Notre expérience encourage d'autres villages à redécouvrir et à restaurer leurs vestiges.

Le patrimoine n'est pas un boulet que l'on traîne. Il ne faut jamais oublier que le tourisme constitue la première richesse économique. Avec un peu d'imagination, on peut faire en sorte que les touristes quittent l'autoroute et passent une ou deux nuits dans la région. A Salives, le gîte rural de 19 places est très souvent occupé. Les familles éclatées entre plusieurs régions s'y retrouvent en raison de sa position centrale. Pour moi, c'est une réussite, une validation de nos actions.

Nous n'avons pas le droit de détruire le patrimoine car nous avons une dette envers ceux qui nous l'ont légué et la charge de transmettre ce capital aux générations futures. On a beaucoup travaillé là-dessus et on voit, dix ans après, que les endroits où on jouait enfants sont restaurés et que les enfants d'aujourd'hui se les sont réappropriés et y jouent à leur tour.

Quels conseils donneriez-vous ?

Si je devais conseiller une autre commune, je lui dirais d'abord d'oser parce que nous vivons une période charnière : le patrimoine existe encore malgré l'usure du temps et la négligence des hommes mais si nous ne faisons rien, il va disparaître. La responsabilité de l'élu est de conserver le patrimoine car c'est un formidable levier économique pour nos enfants. Ensuite, je leur dirais d'utiliser le patrimoine, de réfléchir en terme de qualité car nous sommes trop pauvres pour faire autrement. Une bonne restauration ne doit pas se voir, elle ne doit pas être ostentatoire.

Se faire conseiller

Différentes structures peuvent vous aider à définir une politique de restauration et de mise en valeur du patrimoine



1



2

Buncey :

1 > escaliers et croix vers l'église

2 > lavoir et pont

3 > pont avec croix



Le SDAP

Le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité font partie des missions du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP).
Le SDAP collabore à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et est le partenaire des communes pour tout ce qui concerne leur plan local d'urbanisme (PLU). Il est consulté pour l'installation des infrastructures routières, ferroviaires, etc. et pour tout ce qui est susceptible de modifier le paysage des villes et des campagnes.

Le CAUE

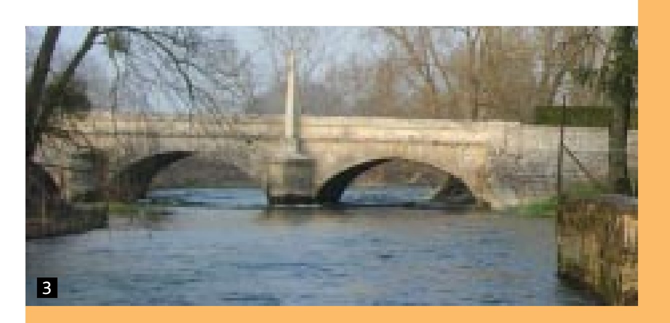
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) est une association départementale créée en application de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Il a pour mission le conseil, l'information, la sensibilisation et la formation aux domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage et de tout ce qui touche au cadre bâti.
Une équipe pluridisciplinaire de professionnels est à la disposition des collectivités et des particuliers, quelle que soit l'importance ou la nature des problèmes posés, pour des conseils ponctuels, un appui méthodologique et technique, pour déterminer les enjeux et les orientations, aider à la programmation et à la rédaction de cahiers des charges pour la consultation de bureaux d'études, etc.
Le CAUE dispose d'un centre de documentation ouvert à tous gratuitement.

Les architectes et urbanistes

Une étude pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine - avec inventaire, bilan sanitaire et étude de programmation-, peut également être confiée à des architectes et urbanistes.
Elle peut être réalisée indépendamment ou dans le cadre de l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

INTERVIEW
Roger Bornot, maire de Buncey, 386 habitants

ils ont vu des choses que nous ne voyions pas ou auxquelles nous ne pensions pas


3

Pourquoi avez-vous demandé une étude au CAUE ?

Il y avait beaucoup à faire et d'ailleurs, nous n'avons pas fini. Nous nous sommes posé la question de savoir si nous avions les connaissances pour étudier notre patrimoine. La réponse était non, à chacun son travail. Il n'y avait pas d'autre organisme auquel s'adresser qui offre des conseils gratuits tout en ayant une réelle compétence. Le résultat est positif puisque nous nous appuyons toujours sur l'étude. Le CAUE nous a apporté beaucoup : ils ont vu des choses que nous ne voyions pas ou auxquelles nous ne pensions pas. Sans leur aide, il y aurait eu des loupés ...
Avec le Conseil Municipal, on a fixé nos priorités et fait une programmation sur quatre ans. On a commencé par la traversée du village, sa mise en sécurité avec des ilots, des haies, ... on a requalifié les espaces. On a planté une haie pour fermer le long de la route la place de la mairie où jouent les enfants des écoles. Et on a construit un préau à l'arrière de l'école.
L'étude envisageait l'achat par la commune de l'ancienne chapelle qui était à vendre pour la transformer en salle de réunion. Cela s'est concrétisé plus tard avec l'opération Cœur de village, qui n'était pas prévue alors. L'ancienne école était désaffectée et a été reconvertie en salle des fêtes. Et on a aussi racheté un local pour l'aménager en atelier pour les employés communaux.

Comment mettez-vous le patrimoine en valeur ?

L'escalier qui monte à l'église était en très mauvais état, en partie effondré. On l'a restauré ainsi que la croix qui s'y trouve avec l'aide du Conseil Général. L'entretien est assuré par les deux employés communaux.
Et on l'a mis en valeur, comme l'église qui domine le village, par un éclairage réalisé avec le SICECO. Le CAUE nous a conseillé pour les équipements électriques, la couleur de la lumière.
La restauration du lavoir devrait être faite cette année dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion du Conseil Général. Il a été construit en 1834, deux ans avant la mairie. Comme le préconisait l'étude du CAUE, la commune a acheté le terrain qui jouxte le lavoir pour l'aménager en aire de détente avec jeu de boule, ... Nous n'avions pas pensé à une mise en lumière et à une signalétique du lavoir, mais c'est une idée à étudier.
Dans le cadre de la mise en valeur prévue par l'étude, nous allons planter une allée arborée entre le lavoir et l'église qui se voit l'un depuis l'autre. Elle passera devant la mairie. Sur les photos anciennes, cette allée existe mais a été coupée au moment de l'électrification de la commune. Ce sera une belle promenade avec une deuxième passerelle sur la Seine pour créer une boucle.

La population est-elle satisfaite ?

Les gens me disent souvent : « tu te rends compte comment ça a changé ! » Ils sont contents de ces restaurations. Les particuliers prennent mieux en compte leur propre patrimoine : ils refont les façades. Ça montre que c'est à la commune de montrer l'exemple. On fait des travaux plein pot et les gens sont obligés de suivre. Il y a aussi moins de dégradations maintenant.
Le fleurissement, par contre, ça ne marche pas et je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour motiver les gens. J'aurais voulu que toute la traversée du pays soit fleurie mais les gens disent « Et nous, dans la rue à côté, on n'a rien. » Alors on est obligé de faire des petits points de fleurissement un peu partout, ça n'a pas le même impact.

Si j'ai un conseil à donner aux autres communes, c'est de demander des conseils au CAUE.

Le projet de restauration et sa réalisation

Etablir un cahier des charges

Le cahier des charges peut être rédigé en vue de la consultation de cabinets d'architecture ou déboucher directement sur des travaux.



1 > le lavoir d'Obtrée occupe une ancienne chapelle

2 > le lavoir de Moloy est maintenant une salle polyvalente

Dans tous les cas, il vous appartient de définir au préalable :

> l'objectif de l'opération : conserver le bâtiment, le mettre en valeur à des fins touristiques ou pour enrichir le cadre de vie, le réutiliser en changeant ou non sa destination, etc.,

> l'utilisation envisagée de l'élément restauré,

> vos besoins en terme d'équipement (adduction d'eau, électricité, présence de sanitaires, chauffage, etc.),

> vos contraintes en matière d'entretien,

> votre calendrier de réalisation des travaux,

> l'enveloppe financière disponible.

Pensez en amont du projet à la mise en valeur qui sera faite de l'élément restauré afin d'inscrire dans le cahier des charges les travaux nécessaires à sa réalisation :

> modification des abords (traitement de sol, plantation, déplacement d'éléments gênants tels poteaux électriques et signalisation routière),

> éclairage,

> mobilier urbain,

> protection contre le vol ou le vandalisme (clôture, grille, porte, etc.).

Pensez dès ce stade aux partenariats qui pourraient être sollicités et à une éventuelle répartition des rôles (par exemple : entretien du patrimoine par la commune, animation par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou le Pays).

Chiffrez également l'entretien annuel (démoussage, fleurissement, éclairage, etc.) et les mesures à prendre pour réduire les risques de dégradation (vandalisme, etc.) des édifices restaurés.
La population peut souvent s'impliquer dans ces actions (nettoyage de printemps, plantation, surveillance, etc.).


2

Travaux avec ou sans architecte ?

L'intervention d'un architecte est-elle obligatoire pour ce type d'opération (voir chapitre suivant sur le cadre législatif) ? Les travaux projetés exigent-ils une grande compétence technique ? Peuvent-ils être réalisés par un employé communal ou par des bénévoles, avec ou sans encadrement technique par un artisan ? Peuvent-ils être confiés à un chantier d'insertion ? Doit-on faire appel à une entreprise spécialisée en restauration du patrimoine ancien ?

Dans tous les cas, le recours à un architecte est vivement recommandé.

Vous pouvez demander l'aide du CAUE pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation d'architectes et pour déterminer quelques orientations telles :

• pour la restauration d'un bâtiment ayant été modifié au fil du temps, quelle disposition doit être recherchée ? L'état initial au moment de la construction ? Un état ultérieur après modification ? Quelle est la disposition qui a le plus de sens ? Gardez si possible la trace des usages successifs et des détournements qui témoignent des évolutions de la société.

• le projet de restauration doit-il intégrer des contraintes particulières (matériaux, réglementation, etc.) ?

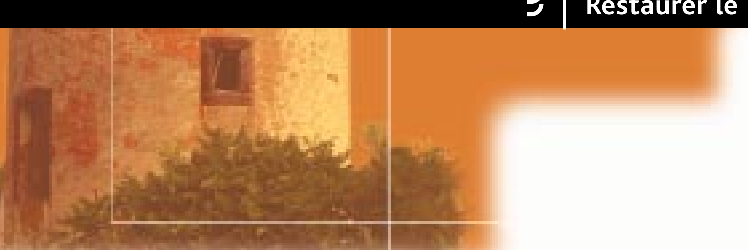
En revanche, le CAUE ne peut concurrencer les architectes en dressant un projet ou en assurant une maîtrise d'œuvre. Si vous ne souhaitez pas faire appel à un architecte, vous devrez donc assurer la rédaction du cahier des charges en vue de la consultation des entreprises dans le cadre de la réglementation du code des Marchés Publics :

• décrivez le plus précisément possible les travaux à réaliser par lot,

• précisez si nécessaire le type de matériaux dont vous souhaitez la mise en œuvre,

• indiquez les délais de réalisation,

• ne donnez aucune indication sur le budget alloué.



Les responsables de l'opération de restauration



1 > chantier de restauration du four à pain, Bure-les-Templiers
2 > lavoir transformé en cantine-garderie, Renêve
3 > lavoir restauré, Semur-en-Auxois

Le maître d'ouvrage est le propriétaire de l'édifice. Par convention, la maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à une association de sauvegarde du patrimoine ou pour une collectivité territoriale à une structure intercommunale.

Le maître d'ouvrage :

- définit le programme,
- fixe l'enveloppe budgétaire et monte le plan de financement (avec recherche d'éventuelles subventions),
- dépose les demandes d'autorisation administrative,
- lance les appels d'offre auprès des entreprises, analyse les devis, passe les marchés et émet les ordres de service,
- réceptionne les travaux,
- rémunère les différents intervenants,
- est responsable de l'entretien de l'édifice.

Le maître d'œuvre, généralement un architecte ou un agréé en architecture, est le responsable technique des travaux. La maîtrise d'oeuvre par un architecte est conseillée mais n'est obligatoire que s'il y a changement de destination d'une construction ou création d'une surface de plus de 170 m^2.

Le maître d'œuvre peut :

- faire les recherches documentaires, les relevés architecturaux et le diagnostic de l'édifice,
- concevoir l'avant-projet, monter les dossiers de demandes d'autorisation administrative,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises,
- assister le maître d'ouvrage pour l'analyse des devis,
- diriger le chantier et en assurer la comptabilité,
- assister le maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

Pour pouvoir utiliser le titre d'architecte, il faut être inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes. Les agréés en architecture sont reconnus au même titre que les architectes diplômés.

Les architectes qui ont reçu à l'Ecole d'architecture de Chaillot (Paris) une formation particulière à la restauration du patrimoine ancien ont le titre d'architectes du patrimoine.

Vivement recommandé, le recours à un architecte garantit au propriétaire la faisabilité technique et financière de son projet.

Cadre législatif





Permis de construire et déclaration de travaux

Le permis de construire et la déclaration de travaux sont généralement délivrés par la mairie quand la commune s'est dotée d'un plan local d'urbanisme. Ces autorisations administratives constatent qu'un projet est conforme aux règles d'urbanisme, de sécurité et de salubrité et à la réglementation sur les monuments historiques et les sites protégés (les travaux sur les édifices protégés au titre des monuments historiques sont soumis à l'autorisation des services de l'Etat - Conservation Régionale des Monuments Historiques.)

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Le SDAP est dirigé dans chaque département par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et placé sous l'autorité du Préfet. Ce service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication a trois missions principales :

> le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité,

> le contrôle de tous les projets qui ont pour effet d'apporter des modifications dans les espaces protégés (bâtis ou naturels),

> la conservation des monuments historiques et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des édifices protégés au titre des monuments historiques.

Il instruit les demandes de permis de construire et délivre un avis dans les périmètres de protection des monuments historiques et des sites protégés ainsi que dans les ZPPAUP.

En dehors de ses missions réglementaires, on peut également solliciter ses conseils pour la restauration du patrimoine non protégé et pour tous travaux d'architecture ou d'urbanisme.

En règle générale, pour les édifices non protégés au titre des monuments historiques une déclaration de travaux est nécessaire :

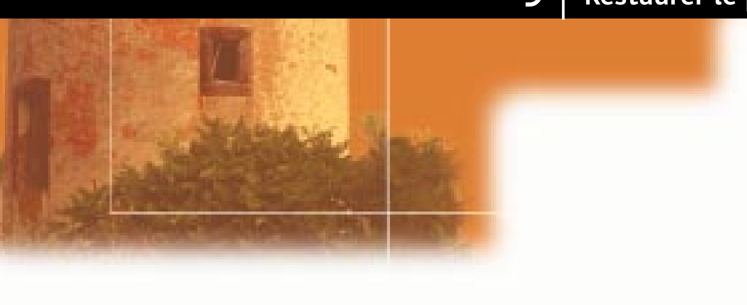
- quand l'édifice à une Surface Hors Oeuvre Brute inférieure à 20 m^2,
- pour les ravalements de façade,
- pour les murs de clôture.

Un permis de construire doit être demandé :

- en cas de changement de destination,
- pour la création d'une surface supérieure à 20 m^2 (y compris à l'intérieur d'un bâtiment),
- s'il y a modification de l'extérieur du bâtiment ou de ses volumes.

Le recours à un architecte est obligatoire :

- en cas de changement de destination de l'édifice (par exemple, si on transforme un lavoir en salle des fêtes),
- pour la création d'une surface de plus de 170 m^2.



Périmètre de protection des monuments historiques, sites protégés et ZPPAUP

1 > lavoir sur la place de l'église classée monument historique, Poncey-sur-l'Ignon
2 > St-Romain-le-Bas
3 > croix devant l'église de St-Romain-le-Haut

Un immeuble protégé, entièrement ou pour partie, au titre des monuments historiques est entouré d'un périmètre de protection d'un rayon d'environ 500m dans lequel tous les travaux de construction ou modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment ou les espaces extérieurs doivent avoir reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
Cet avis est conforme - l'autorité qui délivre l'autorisation (maire ou préfet) ne peut passer outre la décision de l'ABF - quand l'édifice peut être vu depuis le monument historique et réciproquement, ou quand les deux bâtiments sont visibles simultanément depuis un point quelconque. Dans les autres cas, l'avis est dit simple.
Le règlement de ZPPAUP se substitue au périmètre de protection des monuments historiques.


2

Un permis de démolir est obligatoire pour la destruction totale ou partielle d'un bâtiment dans un périmètre de protection des monuments historiques, un site protégé, une ZPPAUP ou une zone délimitée par le Plan Local d'Urbanisme. Dans le périmètre d'un site protégé, tout aménagement modifiant l'état des lieux est soumis à autorisation préfectorale (Direction Régionale de l'Environnement et Architecte des Bâtiments de France) si le site est inscrit, ministérielle si le site est classé.

Attention : certains édifices ruraux non protégés tels les chapelles peuvent abriter des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques (statues, tableaux, peintures murales, objets liturgiques). Si des travaux à l'intérieur de ces bâtiments prévoient le déplacement ou la restauration de ces objets, il faut obligatoirement solliciter au préalable l'avis du Conservateur des Antiquités et Objets d'Art (coordonnées en annexe). Pour aller plus loin, vous pouvez vous référer au guide **« Les objets mobiliers du patrimoine spirituel des communes - Guide pratique d'aide à la conservation, à la protection et à la mise en valeur »** réalisé par le Conseil Général. Ce classeur a été adressé à toutes les communes de Côte-d'Or en décembre 2005 et peut être consulté sur le site : **www.cotedor.fr** rubrique Tous les guides.

les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager

Une ZPPAUP se concrétise par un règlement d'urbanisme conçu autour d'un projet global d'aménagement et de développement durable d'un territoire communal ou intercommunal intégrant la protection du patrimoine naturel et bâti. Sur demande de la collectivité territoriale (commune ou structure intercommunale), elle est créée par arrêté du Préfet de Région, après étude, enquête publique et avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. La base réglementaire de la ZPPAUP, ensemble de prescriptions et de recommandations, concerne l'aspect architectural, les matériaux, l'implantation des constructions, leurs volumes, hauteurs et couleurs, ainsi que les plantations.

Dans la ZPPAUP, qui peut être constituée de plusieurs secteurs séparés, tous les travaux de construction, de démolition, de déboisement ou de modification des immeubles soumis à déclaration ou à permis de construire devront recevoir une autorisation spéciale de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le règlement de ZPPAUP se substitue aux autres servitudes de protection s'appliquant de manière indifférenciée aux abords des monuments historiques. L'étude préalable, en prenant en compte les particularités historiques, géographiques, urbaines, architecturales et paysagères du territoire ainsi que les relations entre les différents éléments patrimoniaux, aura permis de déterminer en fonction des objectifs à atteindre les éléments qu'il faut conserver, ceux qui pourront être modifiés et ceux qui méritent d'être restaurés.

La création d'une ZPPAUP permet d'adapter la réglementation de protection du patrimoine à la réalité locale en particulier dans des secteurs où cohabitent plusieurs édifices protégés au titre des monuments historiques.

L'étude pour la création d'une ZPPAUP peut être financée, généralement à hauteur de 50% de son coût, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et bénéficier de subventions européennes.

INTERVIEW

Emmanuel Bichot, maire de Saint-Romain, 227 habitants

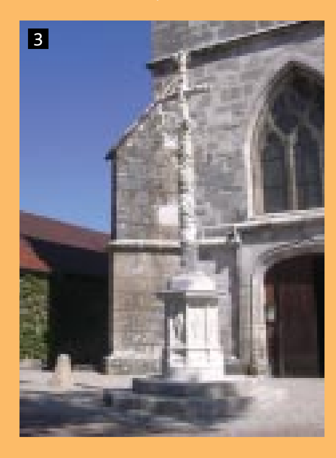
un outil de mise en valeur du site qui implique tous les habitants

Quelle a été la motivation de la commune pour créer une ZPPAUP ?

L'objet d'une ZPPAUP est d'avoir une approche globale d'un site y compris dans sa dimension paysagère. C'est ce qui a intéressé mes prédécesseurs, car St-Romain est un site exceptionnel d'intérêt européen, avec un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse mais aussi fragile. Or le document de ZPPAUP permet précisément d'identifier les enjeux : quels sont les grands paysages à protéger, quel patrimoine préserver et mettre en valeur, en sortant des limites arbitraires tracés autour des sites classés ou monuments historiques. La démarche est irréversible : une fois la ZPPAUP mise en place, c'est une servitude publique qui s'impose à tous dans le présent et le futur. En d'autres termes, nous sommes dépositaires d'un site que nous devons respecter dans l'intérêt de tous.

La ZPPAUP impose de nombreuses contraintes ?

Tout d'abord, il convient de distinguer les contraintes qui relèvent de la réglementation générale applicable aux constructions de celles qui découlent des exigences particulières de la ZPPAUP. Bien sûr, à partir du moment où le site est classé en ZPPAUP, tous les travaux sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on ne peut plus réaliser d'aménagements ou que les activités économiques traditionnelles n'ont plus leur place. Le document de ZPPAUP constitue seulement un cadre qui guide l'ABF dans ses décisions et indique dans quelle direction il est souhaitable que le site évolue.



3

Comment la population a-t-elle accueilli la ZPPAUP ?

La ZPPAUP est un atout formidable, une carte de visite extraordinaire pour tous ceux qui vivent et travaillent sur place. Mais les exigences qu'elle prescrit ne sont pas toujours faciles à accepter individuellement, car chacun voudrait que les contraintes s'appliquent au voisin plutôt qu'à lui-même. En définitive, c'est une œuvre collective qui nécessite l'implication de tous.
Il reste encore un travail important pour lequel nous avons sollicité un partenariat avec le CAUE, afin de conseiller les particuliers pour le choix des enduits et des couleurs, et de les aider à monter les dossiers d'autorisation de travaux et de permis de construire.

La dimension économique et touristique est également très présente ...

Elle est présente à double titre. La troisième zone d'activité prévue par la ZPPAUP de 1998 est en cours de finalisation avec le projet d'une petite zone d'activité à caractère essentiellement viticole, au cœur du vallon en direction de Meloisey, et d'une seconde zone tonnelière en retrait sur le plateau, afin de permettre progressivement la relocalisation plus fonctionnelle de ces activités en dehors des zones d'habitation.

Par ailleurs, la ZPPAUP permet le développement d'un tourisme de qualité dans la région, en direction d'un public qui prend le temps de la découverte. Le 1er contrat Loisirs-Nature signé au printemps 2007 apporte à la commune l'aide du Conseil Général. Le cœur de cette opération est l'acquisition du site de la Demignère et la démolition de l'ancienne boîte de nuit construite illégalement au sommet du cirque rocheux, pour installer à la place une plateforme panoramique qui sera le point d'entrée du site. Plusieurs itinéraires en boucle seront créés, jalonnés d'informations sur la géologie, l'archéologie, l'histoire médiévale de la seigneurie et du prieuré, la faune et la flore, et bien sûr le vignoble.



Constituer les dossiers de demande d'autorisation de travaux, de permis de construire ou de subventions

1 > pont avec croix, Marcigny-sous-Thil
2 > lavoir, Savigny-lès-Beaune
3 > lavoir de la Margelle, Aignay-le-Duc



En général, pour tout dossier, il vous faudra rassembler les pièces suivantes :

- délibération de la collectivité locale maître d'ouvrage décidant de faire les travaux, approuvant le plan de financement et les devis et sollicitant une subvention,
- plan de situation de l'édifice,
- descriptif précis des travaux et des matériaux mis en œuvre,
- devis qualitatifs et quantitatifs détaillés,
- plans de l'ouvrage,
- photographies,
- documents administratifs (acte de propriété, éventuellement bail et autorisation des travaux par le propriétaire, etc.),
- plan de financement.

Eventuellement :

- acte d'engagement d'un maître d'œuvre,
- études préalables,
- règlement de ZPPAUP.

Financer son projet

Pour financer votre projet, vous pourrez solliciter, entre autres et sous réserve de modifications, les aides suivantes :

Ministère de l'Intérieur

Dotation Globale d'Equipement

Les travaux de restauration de bâtiments communaux présentant un caractère architectural ou ethnologique reconnu par l'Architecte des Bâtiments de France peuvent bénéficier de l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (renseignements auprès de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture).

Conseil Régional

Programme n° 113 Patrimoine rural non protégé

Le Conseil Régional de Bourgogne participe à la sauvegarde et à la mise en valeur des édifices ruraux non protégés témoins de l'histoire locale et ayant une qualité architecturale remarquable. Seuls les travaux de mise hors d'eau et de gros œuvre dont l'urgence vitale est démontrée sont éligibles au titre de ce programme, les honoraires d'architecte n'étant pas pris en compte.

site internet du Conseil régional :
www.cr-bourgogne.fr
rubrique Aides Régionales

Conseil Général de la Côte-d'Or

Au-delà de son soutien financier, le Conseil Général (Direction Tourisme, Culture, Jeunesse) est à vos côtés pour la conception et la réalisation de vos projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine.

Programme d'aide à la conservation et à la restauration du patrimoine rural non protégé :

Le Département soutient les opérations de restauration (gros œuvre) et de mise en valeur du patrimoine rural non protégé réalisées en maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou associative. Pour être éligibles au titre de ce programme, les travaux sur les petits édicules (fontaines, croix, etc.) doivent s'inscrire dans une démarche globale de restauration et de valorisation du patrimoine. Les honoraires d'architecte sont pris en compte dès lors que des travaux sont réalisés.


3

A noter que le Conseil Général subventionne indirectement les restaurations du patrimoine privé via les labels de la Fondation du Patrimoine.

Aide aux projets de médiation et de valorisation du patrimoine

En dehors d'une opération de restauration, les communes, les groupements de communes et les associations peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général pour la mise en valeur du patrimoine, en particulier du patrimoine rural non protégé : signalétique, documents d'aide à la visite, mise en place de circuit d'interprétation du patrimoine, publications, intervention d'artistes plasticiens, etc.

Retrouvez toutes les aides départementales sur le site internet du Conseil Général :
www.cotedor.fr
rubrique Guide des aides-patrimoine

Fondation du Patrimoine

Souscription populaire

La Fondation du Patrimoine est habilitée à lancer des souscriptions auprès des entreprises et des particuliers pour le compte de collectivités ou d'associations. Les dons sont déductibles des impôts. La collectivité ou l'association anime cette collecte de fonds au niveau local (actions de sensibilisation du public, animations festives, ventes de produits divers, etc.). Le montant des dons collectés est reversé à la collectivité ou à l'association à la fin des travaux, une subvention complémentaire versée par la Fondation du Patrimoine venant abonder cette somme si le produit de la collecte atteint ou dépasse 5% du coût des travaux restant à charge après déduction des éventuelles subventions publiques. Les souscriptions permettent de mobiliser la population autour de son patrimoine, ce qui est un gage de bon entretien de celui-ci dans l'avenir.

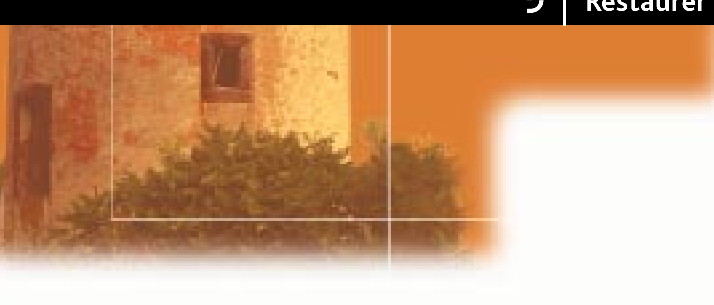
Label de la Fondation du Patrimoine



Les particuliers peuvent solliciter l'attribution du Label de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration des bâtiments non protégés, habitables ou non, dont ils sont propriétaires. *Ces bâtiments doivent être caractéristiques du patrimoine de proximité et situés en zone rurale ou en ZPPAUP. Les travaux doivent être réalisés dans le respect des techniques traditionnelles.* Le label de la Fondation du Patrimoine, concrétisé par l'attribution d'une subvention, permet de défiscaliser une partie du montant des travaux. Les propriétaires non imposables peuvent également bénéficier d'une subvention.

Par ailleurs, le Conseil Régional de Bourgogne ainsi que certaines associations de sauvegarde du patrimoine récompensent par des prix des restaurations jugées exemplaires.

Les coordonnées de l'ensemble de ces acteurs sont proposées en annexe.



L'organisation du chantier de restauration



1 > fontaine-abreuvoir et lavoir, Francheville
2 à 5 : restaurations par des chantiers-insertion
2 > lavoir et pompe à volant, Brianny
3 > lavoir au bord du Serein, Précy-sous-Thil
4 et 5 > chantier du lavoir, Brétigny
6 > lavoir, Précy-sous-Thil

Les travaux peuvent être réalisés par des entreprises, par des associations (chantiers de bénévoles ou chantiers d'insertion), par des habitants ou par des employés communaux. Dans tous les cas, ils doivent être faits dans les règles de l'art et avec des matériaux adaptés à l'édifice.

Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) doit obligatoirement être missionné quand plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants interviennent en même temps sur le chantier. Ce peut être l'architecte ou un prestataire spécialisé.

Des savoir-faire

Les entreprises artisanales, spécialisées dans un domaine précis ou disposant de savoir-faire dans plusieurs corps de métiers, sont à même de conduire des travaux dans le respect des règles de l'art.

Les collectivités maîtres d'ouvrage doivent consulter les entreprises conformément au code des Marchés Publics (mise en concurrence obligatoire au-dessus d'un montant de travaux supérieur à 4000 € HT ; possibilité de candidater pour un seul lot). Comme les collectivités publiques, les associations et particuliers ont intérêt à faire jouer la concurrence pour obtenir un prix compétitif et pour pouvoir comparer des solutions techniques différentes.
Le devis doit être le plus détaillé possible, tant pour les quantités que pour les spécificités techniques (références des matériaux et éventuellement échantillons, mode de mise en oeuvre, etc.).

Dans tous les cas, il faut demander un dossier présentant les compétences de l'entreprise dans le domaine recherché.

Qualibat

Sous le contrôle de l'Etat, l'organisme multipartite Qualibat évalue et contrôle depuis 1949 les compétences techniques des entreprises du bâtiment qui le demandent, en particulier de celles habilitées à intervenir sur les monuments historiques.
Les qualifications sont décernées pour une durée de 5 ans par métiers de base (maçonnerie, taille de pierre, charpente, couverture, etc.), une même entreprise pouvant cumuler des compétences dans plusieurs domaines.

Depuis 2001, une mention « patrimoine bâti » reconnaît le savoir-faire en matière de restauration du patrimoine ancien (bâtiments de plus de 50 ans relevant du patrimoine rural, du patrimoine de proximité ou situés dans des ZPPAUP) des entreprises artisanales ne pouvant prétendre aux qualifications propres aux monuments historiques.





L'annuaire des entreprises labellisées peut être consulté sur le site **www.qualibat.com** ou auprès de la section côte-d'orienne de Qualibat.

Se former

Associations de sauvegarde du patrimoine et centres de formation professionnelle organisent souvent des stages de durée variable ouverts aux particuliers ou aux agents communaux pour acquérir des savoir-faire divers : construction et restauration des ouvrages en pierre sèche, enduits traditionnels à la chaux, etc. Certains artisans proposent parfois des initiations en particulier aux techniques des métiers d'art.

Les chantiers insertion

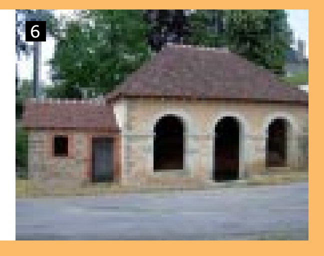


Depuis plusieurs années, des associations agréées organisent des chantiers-insertion qui permettent à des personnes en situation d'exclusion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, etc.) de reprendre contact avec le monde actif dans le cadre de projet valorisant. *Au cours de chantiers portant sur du patrimoine rural non protégé en maîtrise d'ouvrage publique et dont la restauration n'exige pas de compétences techniques trop pointues, les participants acquièrent des connaissances professionnelles dans le secteur du bâtiment.*
Leur travail est valorisé par la plus-value culturelle attachée à la notion de patrimoine et par la reconnaissance exprimée par les populations de voir ces édifices restaurés.
Dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion (PPI), le Conseil Général finance une part importante du coût de l'encadrement technique des chantiers et avec l'Etat, les rémunérations des personnes en insertion. Les autres frais du chantier, dont le coût des matériaux, restent à la charge de la collectivité maître d'ouvrage.
La commune sollicite d'abord par courrier l'inscription par le Conseil Général de son projet de restauration dans le dispositif PPI. Dans un deuxième temps, elle lui adressera le devis (main-d'œuvre et matériaux) établi par l'une des associations d'insertion partenaires du Département, accompagné de toutes les pièces nécessaires (plans, photographies, délibérations, avis du SDAP, etc.). Ce dossier sera étudié dans le cadre de la programmation annuelle du dispositif PPI dressée par la Direction Enfance, Famille et Insertion en fonction de différents critères (besoins en insertion en fonction des aires géographiques, nombre de jours de chantiers, nature du patrimoine à restaurer, complexité technique des travaux, etc.).

INTERVIEW

Martine Eap-Dupin, maire de Précy-sous-Thil, 708 habitants

marier action sociale et sauvegarde du patrimoine



Comment avez-vous organisé la restauration des lavoirs du canton de Précy-sous-Thil ?

Connaissant assez bien le secteur, j'avais observé que beaucoup de petit patrimoine rural bâti ou paysager avait besoin d'être restauré ou mis en valeur. D'autre part, il était nécessaire de pouvoir proposer des actions d'insertion sur le territoire pour les personnes en difficulté. Nous avons réfléchi avec les maires du canton et choisi, autour du thème de l'eau, de réhabiliter les mares et les lavoirs. Toutes les communes du canton qui avaient soit un lavoir soit une mare à restaurer ont participé à cette démarche de mise en valeur. Il était essentiel que les enfants soient associés et les écoles ont accepté de faire un travail de découverte pédagogique sur l'histoire, la vie et la convivialité qui par le passé existait autour du lavoir, la symbolique de l'eau ... Le plus important était le respect de l'autre et lui rendre toute sa place dans la société.

Comment les chantiers se sont-ils déroulés ?

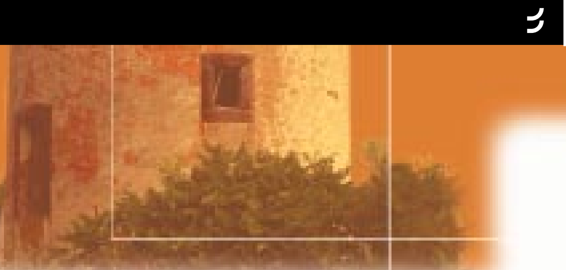
Un gros travail de préparation a été fait pour expliquer aux entreprises du bâtiment qu'on ne leur prenait pas leur travail mais qu'au contraire, on formait des personnes susceptibles de travailler pour elles ensuite. L'objectif était que les entreprises voient ces chantiers sous un autre angle et que les habitants regardent d'un autre œil les personnes en insertion.
Le chantier-insertion s'est établi dans le canton durant près de deux ans. On a insisté pour qu'à tout moment chacun suivant ses moyens et ses habitudes, mette en valeur les personnes en insertion : les élus et les habitants allaient à leur rencontre, s'intéressaient à leur travail, échangeaient avec les équipes… On a essayé à chaque fois d'être attentif à ce public fragile, de faire du lien.
En fin de programme, nous avons souhaité mettre en valeur lors d'une inauguration les personnes qui avaient travaillé sur le lavoir. Avec les associations d'insertion, on a aussi recueilli leurs ressentis. Certains ont eu des phrases très fortes sur la reprise en considération, sur le retour à une confiance en soi. Il y a vraiment eu beaucoup d'émotion dans ces rencontres.

Que retenez-vous de cette expérience ?

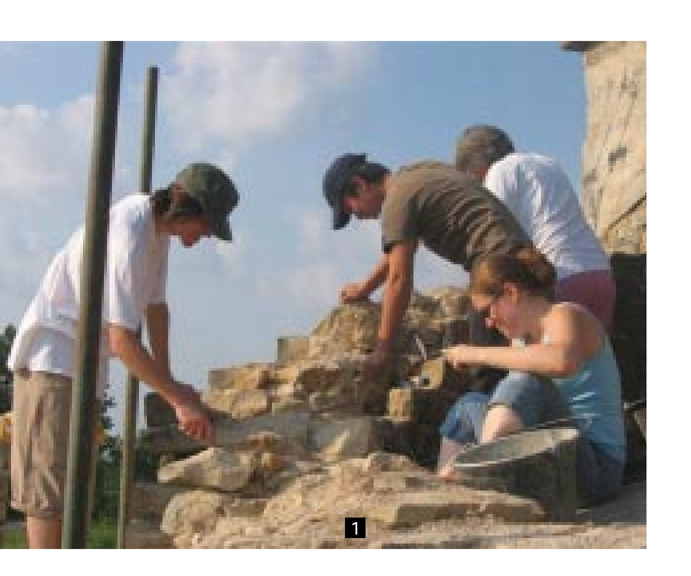
Le patrimoine restauré est partout bien entretenu, fleuri, les abords sont préservés. Mais il faudra que nous réfléchissions à la communication pour faire savoir aux habitants qui ont parfois oublié, comme aux touristes que les travaux ont été réalisés dans le cadre de chantiers-insertion.
Un chantier-insertion, ce n'est pas qu'un moyen de sauvegarder du patrimoine. Aider un homme ou une femme, c'est autre chose. Aider un homme ou une femme à retrouver sa place dans la société, c'est une exigence que nous devons avoir.



Afin de ne pas fragiliser le tissu économique local, les chantiers-insertion portent sur des travaux ne pouvant être réalisés par des entreprises. L'objectif prioritaire est social : les conditions de réalisation des travaux et en particulier leur durée ne sont pas toujours compatibles avec une recherche de rentabilité. En dehors du Plan Patrimoine Insertion, les associations d'insertion réalisent également certains travaux, en particulier d'entretien, comme prestataires de service.



Les chantiers de bénévoles

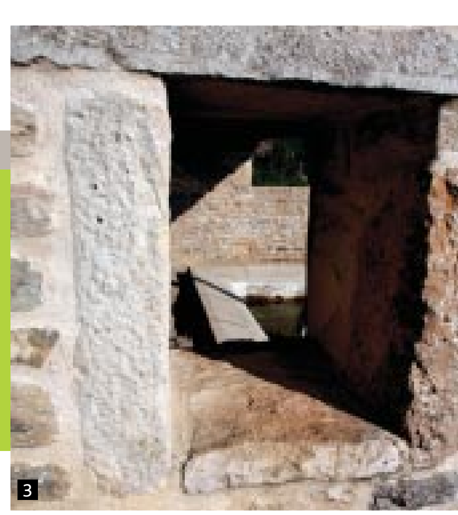

1

Pendant quelques semaines, généralement en été, des jeunes français et étrangers souhaitant découvrir une région tout en étant utiles, restaurent des édifices protégés ou non au titre des monuments historiques. Le patrimoine à restaurer doit être public ou être l'objet d'un bail emphytéotique (50 ans) au bénéfice d'une association.
Le chantier est organisé par une association locale affiliée à une fédération agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports comme la Fédération SMBS REMPART Bourgogne. L'association locale, porteuse de son projet, fournit l'hébergement pour les jeunes ainsi que les matériaux et le matériel nécessaires aux travaux. La fédération fait la promotion du chantier auprès des jeunes, assure l'encadrement technique (généralement par un artisan) et d'animation et offre à l'association locale un cadre juridique et un soutien logistique.

Les chantiers de jeunes bénévoles sont soutenus par la Direction Régionale Jeunesse et Sports, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, le Conseil Général de la Côte-d'Or, le Conseil Régional de Bourgogne et, si l'édifice est protégé, par la Conservation Régionale des Monuments Historiques et a un partenariat privilégié avec la Fondation du Patrimoine.
Si vous souhaitez organiser un chantier de jeunes bénévoles, contactez la Fédération SMBS REMPART Bourgogne (coordonnées en annexe).

Des matériaux


2


3

- conserver et remployer autant que possible les matériaux en place
- utiliser des matériaux anciens de récupération
- choisir des matériaux neufs dont l'aspect fini est proche de celui d'origine

La pierre

Dans le Châtillonnais, la Montagne (région de Saint-Seine-l'Abbaye), l'Auxois et les Côtes, on trouve principalement de la pierre calcaire dure et à grain fin, blanchâtre à l'extraction et qui devient grise à l'air libre. Elle présente une bonne résistance avec cependant quelques variables. Elle se clive en minces feuilles régulières qui sont débitées en moellons et en laves.

Dans le Morvan et le sud de l'Auxois se trouve un grès tendre de couleur grise ou jaunâtre et de qualité très inégale, souvent poreux et gélif. Il est recommandé d'enduire les murs afin que les moellons ne deviennent pas friables.

La terre

L'argile est utilisée dans les constructions des plaines de la Saône et de la Vingeanne. Ainsi, les surfaces de murs entre les colombages des pans de bois sont remplies en briques ou en torchis appliqué en couche épaisse sur une armature tressée de fines baguettes de bois.
Le torchis est un mélange d'argile, de paille ou de foin haché, avec parfois de la bouse de vache ou de la chaux .
Dès la fin du XVIIIe siècle, les tuileries-briqueteries étaient extrêmement nombreuses le long de la Saône mais aussi dans la Montagne (Saint-Seine-L'Abbaye, Champagny...) ou au sud du département (région de Nolay).

Le bois

En Côte-d'Or, le bois de construction est généralement le chêne. Il est mis en œuvre dans les charpentes, dans les constructions à pans de bois et parfois pour des couvertures en essentes (bois de châtaignier).



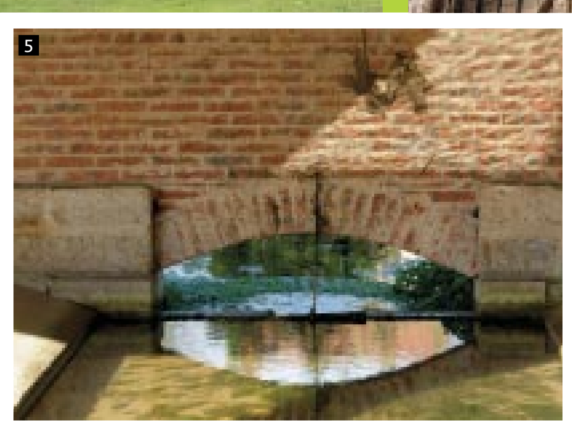


Les enduits de finition

Les enduits de façade traditionnels sont à base de chaux et de sable. Leur couleur est donnée par le sable mais peut être modifiée par des produits minéraux (brique pillée, ocres et terres colorantes). L'enduit ayant un rôle de protection du mur, il faut le conserver en respectant si possible sa couleur et sa finition d'origine. L'enduit ne doit pas être en surépaisseur par rapport à des chainages en pierre destinés à être vus.







1 > chantier de jeunes bénévoles, fédération Rempart
2 et 3 > la pierre des Hautes Côtes de Beaune, lavoir, Baubigny
4 > lavoir-halles, structure en bois Rouvres-en-Plaine
5 > lavoir en brique, Montliot-et -Courcelles
6 et 7 > pans de bois et charpente, Villebichot
8 > enduit en saillie sur la pierre de chaînage
9 > charpente du lavoir, Brianny



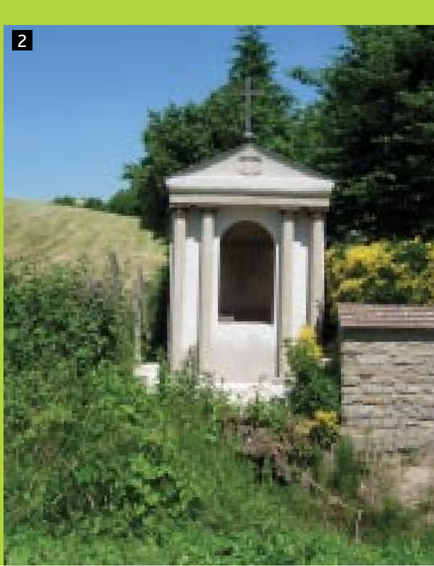
Mettre en valeur son patrimoine et le faire vivre

Aménagement des abords et mise en valeur

L'INDISPENSABLE :

- *désherber, tondre ou faucher les abords,*
- *tailler les arbres et arbustes,*
- *nettoyer, ramasser les détritus.*


1


2


3


4

Signalisation et aménagements routiers

Tout en respectant les multiples contraintes liées à la sécurité routière, il est souvent possible d'implanter les panneaux de signalisation sans défigurer l'édifice patrimonial voisin.

- N'utiliser pas un élément patrimonial comme support pour la signalisation routière,
- étudier avec l'Agence de développement territorial (l'ancienne subdivision de l'Equipement) l'implantation de la signalisation sur les routes départementales à proximité des éléments du patrimoine.

De nouvelles glissières de sécurité, conformes aux normes et satisfaisantes du point de vue esthétique, peuvent remplacer celles en acier galvanisé, parfois sources de pollution visuelle :

- sur une route départementale, contacter l'Agence de développement territorial du Conseil Général,
- pour les voies communales, consulter les différents fournisseurs de mobilier urbain et demander si nécessaire conseil à l'Agence de développement territorial.

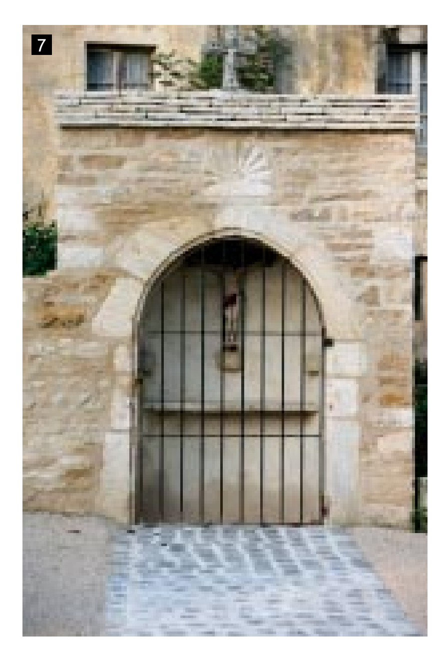


Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Dans les communes en site protégé ou possédant un monument historique, l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et téléphoniques peut être envisagé avec les syndicats d'électrification qui en assurent la maîtrise d'œuvre : le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plombières-lès-Dijon et le Syndicat Intercommunal des Communes Electrifiées de Côte-d'Or (SICECO).

Pensez alors aux abords des éléments de patrimoine rural.





1 > oratoire dit chapelle St-Roch, Chivres
2 > oratoire restauré, Labergement-lès-Seurre
3 > panneaux devant un puits
4 > panneau sur le bassin d'une fontaine
5 > poteaux électriques à côté du pigeonnier, Charrey-sur-Saône
6 > pavage autour de la fontaine, Messigny-et-Vantoux
7 > pavage et sol en stabilisé devant l'oratoire, Tarsul

Sols minéralisés

Pour les traitements de sol aux abords des édifices :

- privilégier des revêtements traditionnels (pavés, dallage, gravillons, stabilisé, gazon...),
- bannir les enrobés et les dalles de ciment,
- entretenir les revêtements (démousser et désherber...)
- balayer les feuilles mortes et autres déchets,
- nettoyer les caniveaux et dispositifs d'évacuation des eaux pluviales.



Aire de loisirs

Les abords d'un édifice patrimonial tel un lavoir peuvent se prêter à l'aménagement d'une aire de loisir et de détente avec table de pique-nique, jeux pour les enfants, etc.



1



2

- Choisir une gamme de mobilier sobre, conforme aux normes en vigueur et dont les matériaux se marient avec l'édifice,
- disposer des poubelles sur le site mais à distance de l'édifice,
- prévoir l'entretien du site et du mobilier (nettoyage, gestion des poubelles, vérification des structures de jeu, etc.),
- envisager un éclairage du site.



3



4

Mise en lumière

La lumière offre de nombreuses possibilités de mise en valeur des constructions :

- vérifier les possibilités d'alimentation électrique,
- définir l'effet recherché : d'où l'édifice mis en lumière doit-il être vu ? Par qui (automobilistes, piétons, habitants) ?
Quelle impression doit-il donner ?
- se faire conseiller (CAUE, architecte, Syndicat Intercommunal des Communes Electrifiées de Côte-d'Or, Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plombières-lès-Dijon, éclairagiste),
- étudier les implantations possibles pour des appareillages d'éclairage : conformes aux normes de sécurité, respectant l'intégrité de l'élément à mettre en valeur et accessibles pour l'entretien (changement des lampes, etc.),
- choisir une couleur de lumière dominante en adéquation avec les couleurs des matériaux de l'édifice à mettre en valeur ; bannir les éclairages multicolores,
- se faire préciser les caractéristiques techniques et les coûts d'utilisation et d'entretien des appareillages (classes de protection électrique, type de branchement nécessaire et mode de commande ; consommation électrique, durée de vie et prix des lampes).

Mise en valeur paysagère et fleurissement

Des plantations permettent souvent une mise en valeur simple et efficace des éléments patrimoniaux à la condition qu'elles soient adaptées et entretenues. L'effet est d'autant plus efficace qu'elle est envisagée de manière cohérente et globale à l'échelle communale ou intercommunale.

- Respecter le cadre paysager particulier dont ont été dotés certains édifices : enceinte végétale entourant une croix, allée arborée menant à une chapelle, végétation propre aux milieux humides jouxtant le rouissoir, ...

- En plus des plantes fleuries, penser aux arbres et arbustes dont la diversité des feuillages - caduques ou persistants, couleurs et formes - offre de nombreuses possibilités.

- Etablir un cahier des charges indiquant vos objectifs particuliers, vos contraintes et la période où vous souhaitez que le fleurissement soit optimal.

Quelques objectifs particuliers :
masquer certains éléments disgracieux, intégrer un élément dans le paysage, faire ressortir un édifice par la création d'un fond sur lequel il se détache, rendre le site attrayant par un espace vert public éventuellement aménagé avec mobilier et jeux ; égayer par le fleurissement (touches de couleur) ; créer une ambiance champêtre.



Types de contraintes :
végétaux rustiques nécessitant peu d'entretien et d'arrosage ; plantes vivaces pouvant rester en place d'une année sur l'autre ; vitesse de croissance ; développement adapté à l'espace (hauteur et encombrement) ou possibilité de taille.

1 > aménagement près du lavoir et de la source, Norges-la-Ville
2 > coin pique-nique, lavoir de Bordes-Bricard, St-Martin-du-Mont
3 > pigeonnier-office du tourisme, Pouilly-en-Auxois
4 > fontaine, Baulme-la-Roche
5 > plantations d'une belle sobriété, lavoir de Mornay.
6 > mare-abreuvoir avec plantes aquatiques, Panges
7 > village fleuri, Poiseul-la-Grange
8 > qui peut reconnaître le bassin du lavoir ?





- Choisir des plantes adaptées à la région (sol et climat) et au type de patrimoine à valoriser.
Essences locales et « champêtres » plutôt qu'« exotiques » ou de forme « artificielle » obtenue par taille. Penser aux arbres fruitiers, aux semences pour jachère fleurie, aux pieds-d'alouettes, géraniums vivaces, lavandes, iris, roses trémières, rosiers arbustifs à fleurs simples tels les rosa rugosa ; éviter les conifères tels thuyas, cyprès, sapins bleus et les buis taillés en formes géométriques.

- Choisir pour les massifs fleuris une couleur dominante en harmonie avec l'élément que vous souhaitez mettre en valeur : *cette couleur peut être déclinée en camaïeu ou mariée à une ou deux autres teintes présentes en quantité plus limitée. Jouer aussi sur les couleurs et les formes de feuillages et sur la hauteur des végétaux.*



- Associer des plantes dont les périodes de fleurissement s'échelonnent dans le temps.

L'Agence de Développement Touristique Côte-d'Or Tourisme anime un Club Fleurissement réunissant des communes, des propriétaires de parcs et jardins ouverts au public, des associations et les partenaires de la valorisation paysagère dans le département. Vous y trouverez conseils et échanges d'expériences et de plantes. Tous les quatre mois, la gazette des jardiniers donnent informations pratiques, trucs et astuces et permet de promouvoir vos actions. Les employés des communes adhérentes ont accès à des formations organisées avec le CNFPT et Côte-d'Or Tourisme vous accompagnera dans votre démarche si vous désirez postuler au label
« villes et villages fleuris ».
(Côte-d'Or Tourisme :
téléphone 03 80 63 66 92)



Faire vivre le patrimoine restauré



1

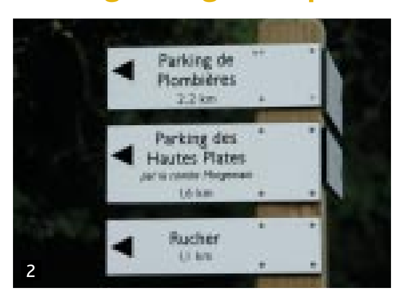
**Privilégiez l'approche globale à l'échelle du territoire pour mettre votre patrimoine en valeur.
Grâce à l'inventaire de votre patrimoine, vous pourrez peut-être concevoir un circuit de visite, même simple, autour des richesses patrimoniales et naturelles.**

En amont de tout projet, étudiez les partenariats possibles pour faire vivre le patrimoine sur le plan culturel et artistique (structures intercommunales, Pays d'art et d'histoire, réseau des offices de tourisme, associations).

Communiquer pour promouvoir

De la plus simple à la plus complexe, l'offre patrimoniale doit être portée à la connaissance du public local, régional ou extérieur au territoire, suivant son degré d'intérêt.

Fléchage et signalétique



2

Plusieurs dispositifs souvent peu onéreux permettent d'indiquer sur le territoire même la proximité et la localisation des éléments dignes d'intérêt, surtout si ceux-ci ne sont pas visibles depuis l'axe principal de circulation :

- panneau en entrée de village indiquant les différents édifices,
- plan au centre du village situant les éléments patrimoniaux,
- fléchage depuis les axes principaux, y compris par cheminement piétonnier,
- dépliant avec plan de situation.

Penser à :

- jalonner l'itinéraire : confirmer la direction aux différentes bifurcations,
- indiquer si nécessaire le lieu où garer son véhicule,
- préciser la distance, le temps nécessaire et les éventuelles difficultés pour aller à pied jusqu'aux édifices isolés,
- donner si besoin les jours et heures d'ouverture ou les coordonnées de la personne à qui s'adresser.

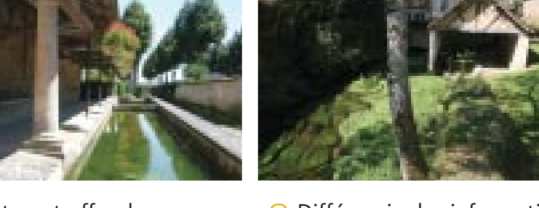
Présentation sur un site internet



3



4



5

Internet offre de nombreuses possibilités pour signaler l'existence d'éléments patrimoniaux, présenter leurs caractéristiques ou communiquer sur les conditions de visite et les animations. L'actualisation des informations est aisée sur ce média souvent gratuit (page hébergée ou article sur les sites des communes et structures intercommunales, des offices de tourisme, de l'Agence de Développement Touristique Côte-d'Or Tourisme, etc.)

- Différencier les informations pratiques (plan d'accès, conditions de visite, etc.) des données culturelles (historique...),
- hiérarchiser les textes : une courte présentation complétée par un texte plus détaillé.
- illustrer avec des photographies qui suscitent chez l'internaute le désir de partir à la découverte d'un territoire authentique, chatoyant, qui parle à l'imagination ...

Promotion dans les réseaux de tourisme

Pour diffuser l'information le plus largement possible, communiquez les possibilités de visites et d'animation (notamment lors des Journées du patrimoine ou du patrimoine de Pays) :

- à l'Agence de Développement Touristique Côte-d'Or Tourisme : elles seront intégrées sur son site internet et dans ses différentes publications,
- aux offices du tourisme et points d'information de votre secteur et des territoires voisins,
- aux lieux d'hébergement marchand (hôtels, gîtes, campings, centres de vacances), chez les commerçants, dans les bibliothèques, les mairies et les lieux culturels,
- aux médias locaux (journaux, magazines, stations de radio, télévision régionale),
- prévoyez la distribution de dépliants et tracts dans ces différents points.



6



7

8

Journées du patrimoine

Chaque année durant le troisième week-end de septembre, le public est invité à découvrir le patrimoine, en particulier des sites ouverts à titre exceptionnel ou faisant l'objet d'une animation particulière. Pour connaître le thème annuel ou pour inscrire un site, contacter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).



9

Journée du patrimoine de pays

La Journée du patrimoine de pays et des moulins est l'occasion de mettre en valeur par des animations variées, le patrimoine rural non protégé et les savoir-faire qui s'y rapportent. L'inscription se fait en mars, la manifestation ayant lieu un dimanche fin juin.

Consultez le site
www.journeedupatrimoinedepays.com
pour vous renseigner sur le thème annuel ou pour avoir les coordonnées du correspondant local.



1 > fléchage en forêt, Bure-les-Templiers
2 > fléchage, Combe-àla-Serpent, Corcelles-les-Monts
3 > lavoir du Creux-Bleu, Villecomte
4 > lavoir, Savigny-lès-Beaune
5 > lavoir, Lamargelle
6 et 7 > lavoir de Fixin
8 > affiche et dépliant, Fixin
9 > flèchage pour les Journées du Patrimoine, Poiseul-lès-Saulx



Médiation culturelle

Pour permettre au public de comprendre l'intérêt présenté par un élément ou un ensemble d'éléments patrimoniaux, de nombreux outils et animations peuvent être mis en œuvre, du plus simple au plus complexe.

Ils doivent être choisis en fonction :

> du type et du nombre d'éléments à valoriser et de leurs emplacements,

> de la quantité et de l'intérêt des explications à communiquer sur ce patrimoine,

> du ou des publics ciblés,

> du ou des lieux où le visiteur trouvera l'information,

> des moyens humains, techniques et financiers dont on dispose pour réaliser une médiation et la faire vivre dans le temps.

Le Service Culturel du Conseil Général se tient à votre disposition pour tout conseil concernant vos projets de valorisation du patrimoine. N'hésitez pas à solliciter son aide pour la conception d'une politique de valorisation.



3



1


4



2

Quelque soit le mode de médiation choisi, à partir des informations réunies lors de l'inventaire :

- retenir les informations les plus pertinentes et correspondant à ce que le visiteur voit : éviter les banalités ; il est inutile de décrire longuement l'intérieur d'un édifice fermé à la visite,
- compléter et vérifier ces informations (un historien, une société savante ou une association de sauvegarde du patrimoine peuvent peut-être apporter leur aide),
- fixer le budget disponible pour l'opération,
- en fonction du type d'exploitation (panneau, dépliant, etc.), rédiger le texte en utilisant des termes simples mais précis (le texte doit être compréhensible par tous) ; si nécessaire, certains mots peuvent être expliqués en marge,
- prévoir si nécessaire des illustrations (plan, dessin explicatif, reproduction de photographie ancienne, etc.),
- traduire éventuellement le texte ou un résumé (au minimum en anglais),
- adapter le corps (taille) du texte à l'utilisation (panneau ou dépliant),
- mettre en page l'ensemble de manière sobre et lisible (éviter les caractères fantaisistes) ; faire ressortir les informations les plus importantes (texte en gras, souligné ou corps plus gros).

Les documents de médiation

panneau documentaire :

plaque ou panneau donnant des informations relatives à l'élément patrimonial près duquel il est implanté : type de bâtiment, époque de construction, nom de l'architecte, historique, descriptif des éléments remarquables et représentatifs (architecture, décoration, etc.), explication sur le mode d'utilisation,...

Avantages du panneau documentaire :

> diffuser de l'information devant l'édifice (le visiteur n'a pas à la chercher au préalable),

> permet d'indiquer des horaires d'ouverture, la personne à contacter pour visiter, etc.,

> nécessite peu d'entretien si les matériaux de fabrication sont bien adaptés.

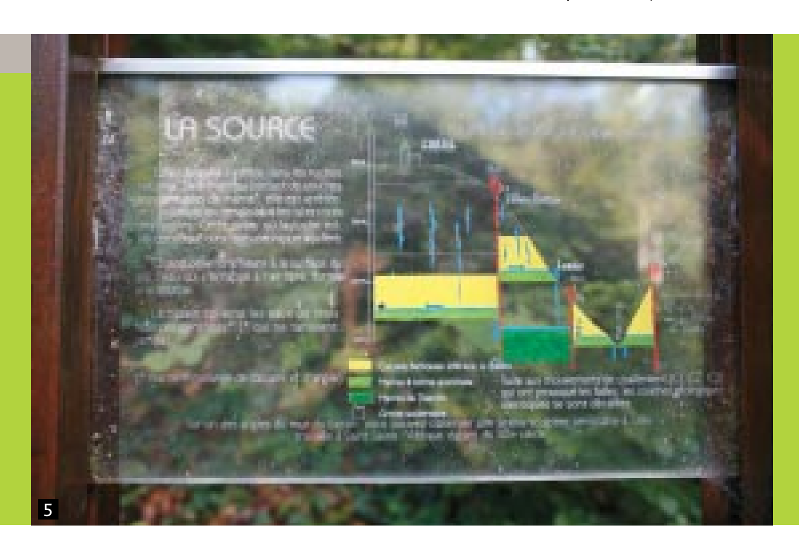
Inconvénients :

> coût de fabrication,

> mise à jour difficile (il faut généralement fabriquer un nouveau panneau),

> surface utile réduite et donc quantité d'informations limitée, un panneau trop grand risquant de nuire visuellement à l'édifice,

> risque de dégradation (vandalisme) rendant nécessaire la réfection totale du panneau.



5


6


7

Se renseigner sur les solutions envisageables pour la fabrication et sur leur coût : matériaux adaptés à l'extérieur, texte imprimé ou gravé, taille du panneau, mode de fixation, etc.

trouver l'emplacement le plus judicieux pour fixer le panneau : à un endroit discret mais permettant au visiteur de le trouver facilement ; à une hauteur comprise entre 80 cm et 1,50 m du sol de manière à pouvoir être lu par tous, y compris les enfants et les personnes en fauteuil roulant,

La taille des lettres (le corps) doit être assez grande pour que le panneau puisse être lu à une distance d'environ un mètre par plusieurs personnes en même temps (au minimum, corps 14 ou 16) et par des personnes mal voyantes ; faire ressortir les informations les plus importantes (texte en gras ou corps plus gros) ; éviter les couleurs verte et rouge,

vérifier que l'encombrement du texte est compatible avec la taille du panneau que le budget permet de réaliser ; réduire le texte si nécessaire,

une fois le panneau en place, penser à le nettoyer régulièrement et à vérifier qu'il n'est pas endommagé et que les informations sont à jour.

1 > panneau signalétique, four banal, Fixin

2 > panneau signalétique, borne croisée, Bure-les-Templiers

3 > panneau documentaire, lavoir, Fussey

4 et 5 > panneau documentaire, source et routoir, Curtil-St-Seine

6 > four à pain, Jours-lès-Baigneux

7 > four à pain, Fixin



dépliant ou plaquette explicative :

L'intérêt du dépliant réside dans :

> son coût de fabrication qui peut être faible en cas de tirage en photocopie,

> la facilité pour en renouveler les informations,

> la possibilité de décliner le dépliant en plusieurs langues,



> le fait de pouvoir présenter sur un même support plusieurs éléments dans le cadre d'un circuit,

> la possibilité pour le visiteur de garder une trace de sa visite en conservant le dépliant.

Ces points forts sont limités par le fait que :

> le visiteur trouve rarement l'information sur place (les dépliants sont plutôt diffusés dans les offices de tourisme, les commerces, etc.), les présentoirs à l'extérieur des bâtiments étant trop souvent vandalisés,

> le dépliant est souvent jeté, parfois n'importe où ; il ne sera conservé que s'il apporte des informations assez intéressantes et réutilisables,

> il faut s'assurer qu'il est disposé de sorte à être vu et réapprovisionner régulièrement les lieux de distribution.

- Déterminer le mode de fabrication (impression, photocopie, etc.),
- définir le mode de diffusion (distribution boîtes aux lettres, offices du tourisme, lieux d'hébergement, structures culturelles, etc.),
- organiser le suivi de diffusion (retirage, réapprovisionnement, par qui, etc.).

De plus en plus souvent, ce type de brochure est téléchargeable sur internet ce qui permet :

> à l'internaute de préparer en amont sa visite,

> de réduire voire supprimer les coûts d'impression et de diffusion,

> d'actualiser aisément les informations.


1

Les visites guidées

Quand la qualité et la quantité du patrimoine le permet, à l'échelle communale ou intercommunale, l'organisation ponctuelle ou régulière de **visites guidées** peut être envisagée. Elles peuvent être réalisées par des bénévoles, des vacataires rémunérés par la collectivité, des guides du Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxois-Morvan Côte-d'Orien ou des offices du tourisme, des guides-conférenciers indépendants ou des guides de pays.

Les visites peuvent être liées à un élément patrimonial précis mais, concernant le patrimoine rural non protégé, il est souvent intéressant de l'aborder de manière globale en l'intégrant aux autres caractéristiques du territoire :

> visite du village avec ses maisons anciennes, son église et le mobilier qu'elle abrite, les productions artisanales et agricoles ;

> promenade dans la campagne où le marcheur ou le cycliste pourra découvrir les patrimoines bâti, naturel (paysage, géologie, flore et faune) et immatériel (légendes, traditions, etc.)

La conception d'une offre de visite guidée doit prendre en compte l'ensemble des thèmes pouvant être abordés, les publics potentiels et leurs attentes, la périodicité des visites, les moyens humains sur lesquels on peut s'appuyer et les outils dont on pourra disposer pour promouvoir ces visites (publicités, brochures-programmes, etc.)

Les campagnes de Côte-d'Or attirent une clientèle familiale amatrice de sports et loisirs de nature. Ce public, sensible à l'authenticité d'un territoire, est intéressé par des animations de découverte à la fois ludiques et culturelles.

GUIDES DE PAYS : EN CÔTE-D'OR, LA FORMATION DE GUIDE DE PAYS EST ASSURÉE PAR LE CFPPA DE BEAUNE.

Mettre en réseau

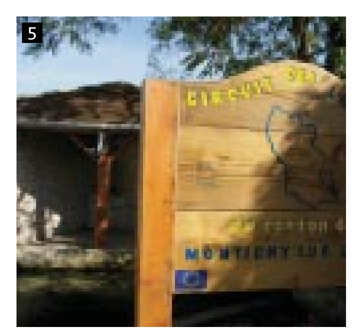
sur le territoire concerné (commune, intercommunalité)

Les parcours d'interprétation mettent en relation différents éléments du patrimoine naturel, bâti, immatériel, pour permettre une lecture et une compréhension globale à l'échelle d'un territoire. Chaque élément apporte de nouvelles informations qui enrichissent la compréhension des autres éléments, invitant le visiteur à renouveler le regard qu'il porte sur ce qui l'entoure. De tels circuits semblent particulièrement adaptés sur les sentiers de randonnées et de promenade, les véloroutes et le long des voies de navigation. Les informations peuvent être présentées de manière « légère » sur des panneaux jalonnant l'itinéraire et comporter plusieurs niveaux de lecture. Le contenu des panneaux doit prendre en compte aussi bien l'aspect culturel des éléments rencontrés que leurs dimensions ethnographique (modes de vie et de pensée) et environnementale, et toujours traiter des éléments observables à cet endroit. On peut ainsi toucher un public qui n'est pas a priori en recherche d'informations patrimoniales. Plusieurs études soulignent cependant qu'une majorité des personnes pratiquant la marche (balade, randonnées) ou le vélo durant leurs vacances visite des monuments historiques et des édifices religieux.



1 > fontaine du lavoir, Blessey
2 > circuits de randonnée, Senailly
3 > panneau de présentation d'un sentier de découverte, Beaumont-sur-Vingeanne
4 > carte avec itinéraires de randonnées et localisation des éléments patrimoniaux, Poiseul-lès-Saulx
5 > panneau signalétique du circuit des lavoirs, Montigny-sur-Aube





à une échelle plus vaste

Des circuits touristiques peuvent être conçus à une échelle plus large (Pays, département, etc.), en prenant appui sur une typologie (le circuit des lavoirs) ou sur une thématique (ex. : circuit Grands seigneurs templiers et petits fiefs) qui permet d'intégrer des éléments de natures variées (différents types d'édifices, le patrimoine immatériel avec les lieux de mémoire, etc.) Dans les deux cas, le patrimoine valorisé prend son sens au regard de l'ensemble constitué.

L'intérêt propre à ce genre de circuits – utilisant par ailleurs les différents outils de médiation présentés dans ce chapitre-, réside dans la longueur du cheminement au travers des territoires différenciés : on peut alors inviter le visiteur à comparer ce qu'il voit. La compréhension naît de l'observation des différences et des constantes et de leurs origines dans le rapport entre patrimoine culturel et environnement naturel.



L'action pédagogique


1

A noter : les animateurs doivent être agréés par l'Education Nationale.

dossiers pédagogiques :

> Le dossier de l'enseignant réunit le maximum d'informations pour préparer la visite et exploiter le thème et les documents en classe avec les élèves.

> Le dossier-élève comprend deux ou trois documents (ou extraits) et des visuels (photographies, plans, etc.) réunis autour d'un thème et adaptés à l'âge et au niveau des élèves. Pour guider l'enfant dans son observation du patrimoine et son analyse des documents, on peut proposer un questionnaire ou des activités à la fois ludiques et pédagogiques (observe et dessine ; colorie ; complète ; illustre ; etc.)

Dossiers pédagogiques et animations à destination des scolaires doivent tenir compte des programmes dans les différentes disciplines d'enseignement (contenus et objectifs). Le niveau des classes sera ciblé en fonction de la nature et du potentiel pédagogique du patrimoine, de l'attractivité et des facilités d'accès du site pour les établissements scolaires. Les actions pédagogiques devraient toujours donner lieu à une production de la part des élèves dans le temps des animations, sous forme de documents de synthèse ou dans le cadre d'ateliers de pratiques artistiques ou culturelles (arts plastiques, théâtre, danse, littérature, etc.)

Dossiers et animations se nourriront de toutes les informations que l'on pourra recueillir, notamment dans les documents d'archives, les photographies anciennes et par le témoignage des anciens.

Thèmes susceptibles d'être traités :

> Les équipements publics du village : la mairie, l'école, l'église, les fontaines, le lavoir, le four à pain, etc.

> Du blé au pain : le grenier, le moulin, le four.

> L'eau : de la source à la fontaine ; les différentes utilisations de l'eau.

> La notion de temps et de passé : reconnaître les édifices anciens, comprendre à quelles époques ils ont été construits ; identifier des éléments architecturaux et stylistiques ; la vie autrefois.

> Architecture et paysage : lecture de paysage ; implantation des constructions dans un site ; identification des matériaux locaux mis en œuvre ; volumétrie, couleur, climat et paysage.

> L'urbanisme du village : village-rue et village groupé ; espaces publics et espaces privés ; identification des différents types de constructions et de leurs parties constitutives, etc.


2

Des documents plus ludiques peuvent aussi être conçus à destination des périscolaires (centres de loisir, colonies de vacances) ou des enfants venant en famille.

Prendre contact avec :

- la Délégation à l'Action Artistique et Culturelle du Rectorat,
- l'Inspection de circonscription (écoles maternelles et primaires).

L'action artistique et culturelle



L'animation culturelle

De nombreuses manifestations culturelles peuvent être associées à des éléments patrimoniaux :

- spectacles vivants (concerts, représentations théâtrales, théâtre de rue, spectacles de contes, etc.) prenant le patrimoine à la fois comme cadre et comme élément narratif ;

- expositions documentaires consacrées au patrimoine (dimensions historique, artistique, technique, ethnographique, etc.) ;

- expositions ou installations d'œuvres contemporaines dans lesquelles les artistes s'approprient et réinterprètent les éléments patrimoniaux ;

- marchés de l'artisanat ou des produits du terroir ;

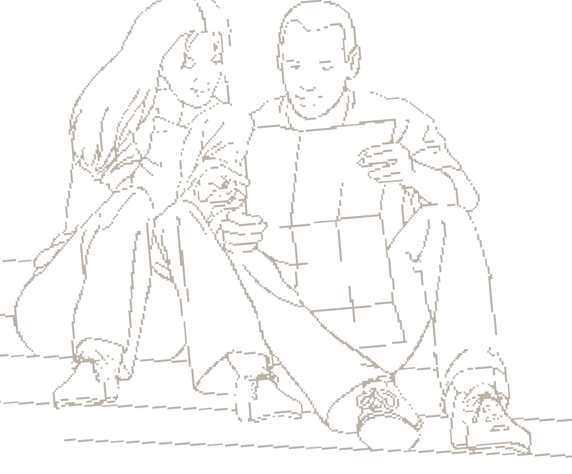
- fêtes thématiques (fête du pain, fête médiévale ou sur le thème de la vie autrefois...).

Ces animations ponctuelles doivent constituer des temps forts. Elles peuvent s'inscrire dans le cadre d'une manifestation locale (fête communale, fête patronale telle la St-Vincent, fête des moissons, paulée), régionale ou nationale (Journées du Patrimoine) ou enrichir l'offre touristique durant l'été.



1 et 2 > animations scolaires au four à pain, Curtil-St-Seine

3 > intérieur du four à pain, Fixin

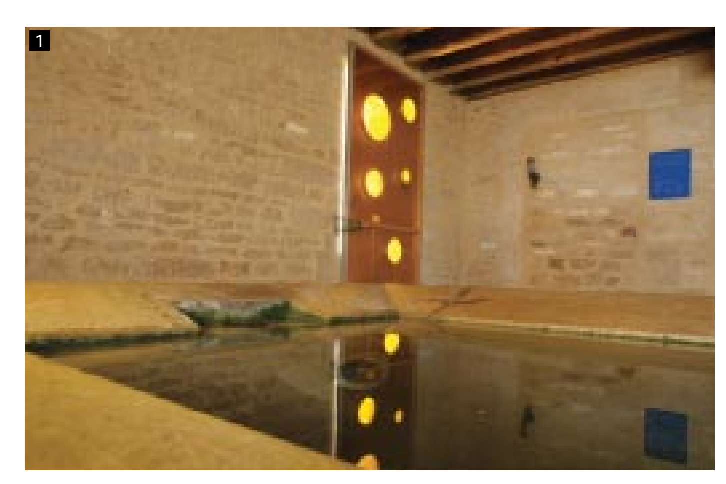




Intervention plastique

Une œuvre d'art contemporain peut être créée sur commande pour et avec un élément de patrimoine rural. Cette création in situ, temporaire ou pérenne, est parfois réalisée dans le cadre d'une résidence artistique pouvant comporter l'animation d'ateliers de création ou de médiation avec la population. De telles interventions d'artistes plasticiens bénéficient du soutien financier de la Fondation de France (programme Nouveaux commanditaires), du Conseil Général de la Côte-d'Or et éventuellement de fonds européens.

1

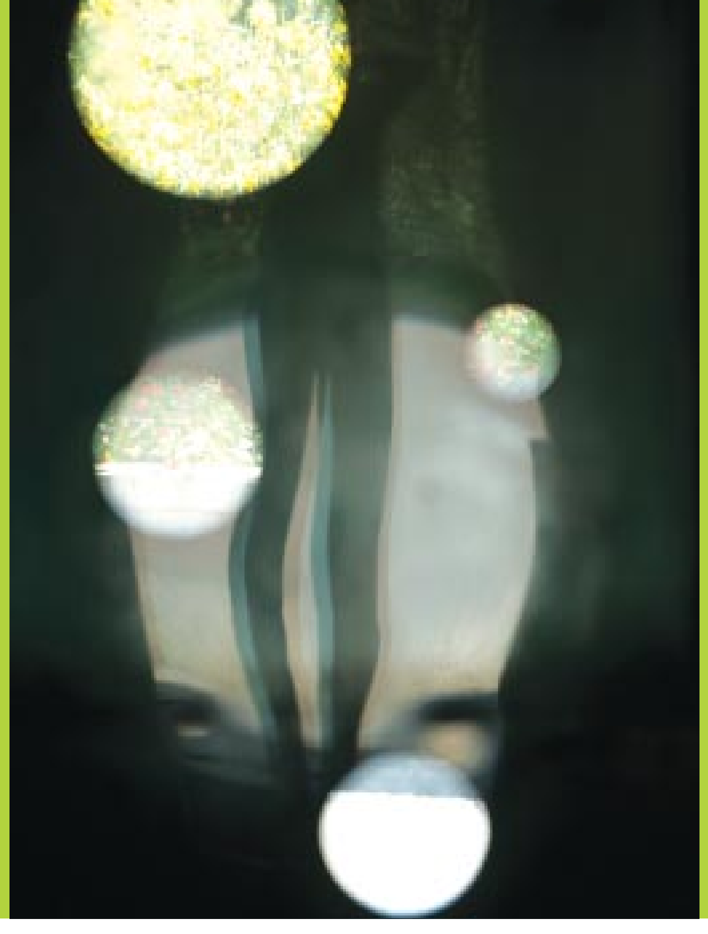


- Associer la population en amont du projet,
- veiller à ce que le projet artistique respecte l'élément patrimonial,
- prévoir l'entretien de l'œuvre comme de l'élément patrimonial,
- prévoir les moyens à mettre en œuvre pour que l'ensemble œuvre-patrimoine vive : créer des outils de communication – promotion, prévoir des animations et des actions de médiation, etc.

2



3



1,2 et 3 > intervention d'art plastique au lavoir de la mairie, Bure-les-Templiers, artiste Liam Gillick

4 et 5 > intervention d'art plastique autour du lavoir, Blessey, artiste Rémy Zaugg

INTERVIEW

Jean-Louis Bornier, maire de Blessey, 27 habitants

le patrimoine rural, source d'inspiration pour l'art contemporain.

4



Comment le site du lavoir de Blessey a-t-il fait l'objet d'une création artistique ?

Ce projet est né de la rencontre entre la volonté de la municipalité de restaurer le lavoir, celle du Conseil Général et le programme Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France qui nous a proposé une intervention de l'artiste Rémy Zaugg. Nous avions élaboré un cahier des charges, catalogue de nos souhaits et exigences. Le projet devait être en harmonie avec la sensibilité des gens et du lieu et utiliser les éléments de l'environnement : l'eau, la pierre et le végétal. Enfin, il devait avoir des retombées sociales et économiques locales – et il a été réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Quelles ont été les grandes étapes de la conception de l'œuvre ?

Les tranches ont été dévoilées au fur et à mesure de l'évolution du travail artistique. La première a consisté à reconstruire près du lavoir des murets dont il restait quelques bribes ruinées. Puis le projet s'est élargi à l'ensemble du village avec les plantations : des acacias pour les abeilles, une haie de noyers à l'extérieur du village pour les promeneurs, et un verger communal. On a travaillé sur les petits éléments du patrimoine : les bornes, superbes, dont beaucoup étaient cassées ou de guingois ont été remises en place et complétées avec des bornes neuves, créant des lignes qui suivent les courbes de niveaux du terrain. Cette première phase a été plutôt bien accueillie dans son esprit comme dans sa réalisation. On aurait aimé que le dialogue reste permanent avec l'artiste, ce qui est l'essence même du programme Nouveaux Commanditaires. Cela s'est fait en partie mais peut-être n'avons-nous pas trouvé de la part de l'artiste toute l'attention pédagogique que nous aurions souhaitée. Cette réalisation est une illustration de la difficulté à travailler sur un ensemble, un système. Une fracture s'est établie avec la digue de l'étang, son aspect novateur, son coût ... Des réticences parfois violentes se sont alors élevées dans la population. L'intervention de l'artiste a bousculé les relations, cristallisant des tensions préexistantes.

Quelles sont les retombées de cette opération ?

La réalisation proprement dite reçoit un accueil favorable de tous ceux qui viennent la voir, qu'ils connaissaient le site avant ou qu'ils le découvrent. Mais il y a un déficit de communication et de signalisation. L'été, je mets une table et des chaises à l'ombre des arbres près du lavoir, avec un classeur réunissant tous les éléments de compréhension du projet. Quand on en parle avec les gens, ça les passionne. On prépare une série de cartes postales sur le lavoir et, avec l'entreprise C3B qui l'a construite, une plaquette d'explication sur les solutions techniques originales qu'il a fallu trouver pour la digue. Celle-ci constitue le geste propre de l'artiste et bien sûr cette ligne de béton dans le paysage est reçue différemment en fonction des sensibilités et des goûts. Elle ferait presque oublier tout le travail global sur le site : le plan d'eau, les plantations, les murets...
Le site du lavoir a accueilli des fêtes locales et des manifestations plus importantes.
En 2004 et en 2005, les Rencontres de la fontaine - promenades, musique, contes et légendes, balades en charrette, repas champêtre ... - ont attiré 500 personnes.
On a utilisé les compétences du réseau d'amitié et tablé sur la gentillesse et le bénévolat des gens.
Concomitamment au projet artistique, on a créé une boucle de 3 km qui part et revient au lavoir.
J'accompagne parfois les groupes de promeneurs et leur raconte des histoires.

5





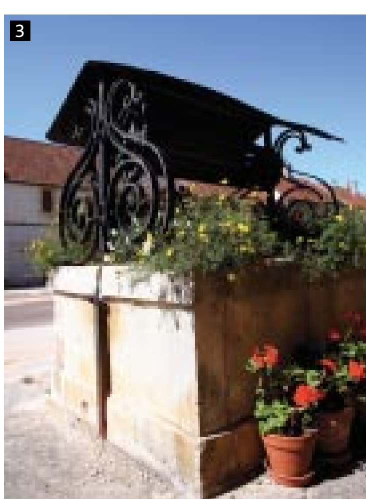
CÔTE·D'OR
9
LLY EN AUXOIS
Ic 108
UNCEY LE FRANC
5
c 108

Un projet adapté à chaque type de patrimoine











Le patrimoine lié à l'eau





1 > puits couvert, Léry

2 > puits à margelle, Soussey-sous-Brionne

3 et 4 > puits à cylindre, Chanceaux

5 > pompe à bras, Tart-L'Abbaye

6 > puits avec pompe à volant, Auvillars-sur-Saône

Puits

Le puits, trou profond creusé dans le sol pour atteindre une nappe d'eau souterraine, est généralement maçonné et muni d'un dispositif pour remonter l'eau. Les formes en sont variées.
Il peut être couvert par une petite construction carrée ou circulaire parfois fermée par une grille ou un volet.
Le puits « modèle » de notre imaginaire est à margelle avec poulie.

Le puits à margelle est entouré de dalles de pierre, posées sur chant en carré, ou d'un mur maçonné couronné d'une margelle à hauteur d'appui.
Des montants en fer forgé peuvent supporter une poulie mais le dispositif le plus fréquent est à treuil : la chaîne ou la corde à laquelle est suspendu le seau s'enroule autour d'un cylindre horizontal actionné par une manivelle et protégé par un petit toit ou par une tôle courbe.

Les puits privés se trouvent près des habitations.

La **pompe à eau** dont le mécanisme à bras ou à volant permet d'élever l'eau, équipe ou remplace souvent le puits. Elle est parfois associée à une auge-abreuvoir.

« la vérité sort du puits »

conseils :

> restaurer sobrement,

> fermer les puits (par mesure de sécurité et pour empêcher qu'on y jette des détritus) avec un grillage placé en retrait à l'intérieur ; éviter les plaques de tôle recouvrant la margelle,

> ne pas combler les puits : ceci modifie l'écoulement des eaux souterraines (risques d'inondation ou de remonter des eaux dans les constructions environnantes),

> respecter la nature, la forme et les dimensions de la couverture initiale des treuils,

> peindre les parties métalliques en brun, sépia, rouille ou anthracite, ni peinture métallisée ni couleur noire,

> fleurir sans excès,

> soigner les abords (ne pas fixer de signalisation routière sur les puits ou aux abords immédiats).

Sources et fontaines

Fontaine : construction ou dispositif destiné à l'écoulement et à la distribution de l'eau d'une source (eau souterraine sortant du sol) ou acheminée par des canalisations.

La forme la plus simple d'une **source aménagée** est un bassin maçonné créant une petite réserve d'eau dans laquelle on peut puiser. L'eau du bassin peut être protégée des déchets (feuilles mortes, eaux de ruissellement, terre, déjections animales, etc.) par un petit édicule fermé avec parfois fronton et colonnades. La source est alors appelée **fontaine couverte**.

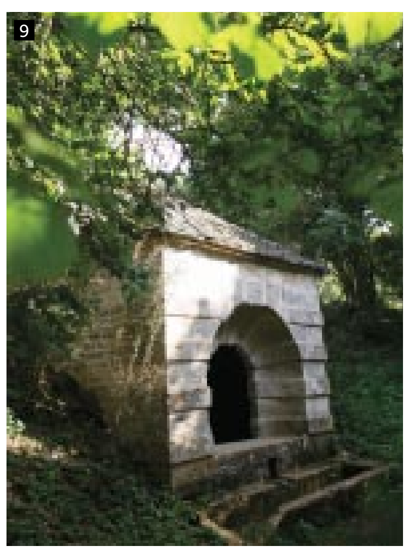
Adossée à une construction ou isolée sur une place ou dans la rue, parfois associée à un lavoir ou à un abreuvoir, la **fontaine** proprement dite va de la simple borne au monument décoratif. L'eau jaillit d'une ou plusieurs **bouches** placées sur une **borne** entourée d'un **bassin** de formes et de tailles variées. Sous chaque bouche, des barres horizontales de fer permettaient de poser le seau à remplir.

Apparues au XIX[e] siècle, les **bornes-fontaines**, en fonte et dépourvue de bassin, ont souvent précédé de peu l'installation de l'eau courante. L'écoulement de l'eau, acheminée par des conduites, est obtenu en actionnant une manivelle.

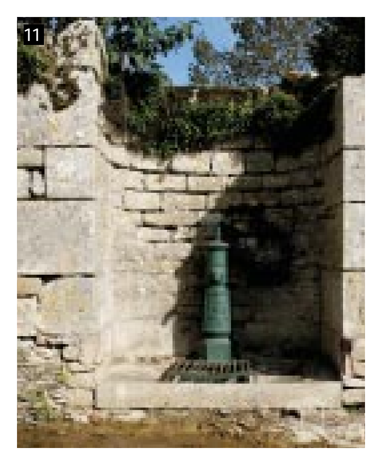
Les fontaines n'ont plus d'utilité domestique mais sont généralement conservées pour leur qualité décorative et pour l'agrément que procure la présence de l'eau.


7


8


9


10


11


12

7 > fontaine-abreuvoir du lavoir, St-Broing-les-Moines
8 > fontaine, Messigny-et-Vantoux
9 > fontaine couverte, Etaules
10 > source aménagée de la Norge, Norges-la-Ville
11 > borne-fontaine, Essarois
12 > fontaine couverte, Soirans

conseils :

> maintenir si possible la fontaine en fonctionnement,
> nettoyer régulièrement les bassins des sources et fontaines (les vider et les brosser),
> respecter les matériaux et les finitions originaux : pas de peinture métallisée ou de couleur criarde ; robinetterie en harmonie avec le style de la fontaine,
> soigner les abords afin de mettre le point d'eau en valeur et de limiter la pollution du bassin ; prévoir si possible un périmètre sans stationnement autour de la fontaine,
> éloigner autant que possible les panneaux de signalisation routière.

Attention : certains travaux peuvent être soumis à autorisation dans le périmètre de protection des captages alimentant le réseau d'eau potable.

Renseignements auprès de la Préfecture ou de la Direction Agriculture et Environnement du Conseil Général.



Abreuvoir

Le terme abreuvoir désigne :

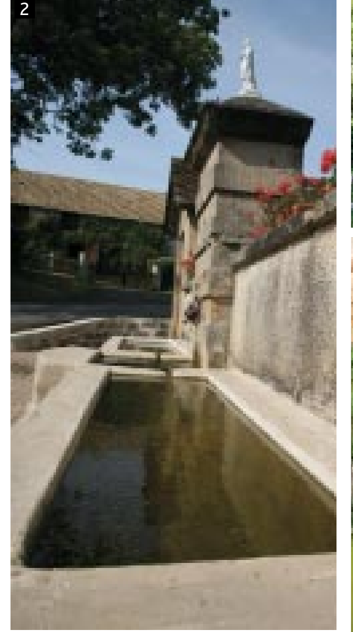
- **l'auge-abreuvoir,** parfois à plusieurs bassins, pour faire boire les animaux,

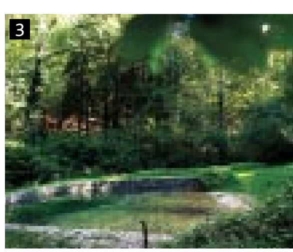
- **la mare-abreuvoir** ou **mare pavée** ou **pédiluve** servant aussi à les baigner.

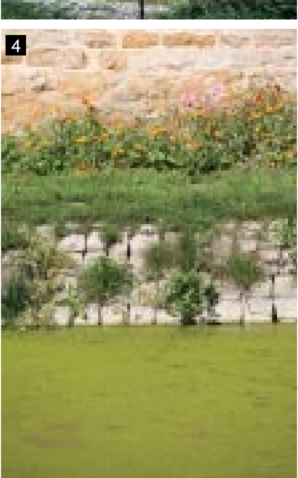
Isolée, l'auge-abreuvoir peut être alimentée par un puits éventuellement muni d'une pompe. Quand elle leur est associée, on la trouve en aval de la fontaine et parfois en amont du lavoir.

La mare-abreuvoir se situe plutôt en aval du lavoir afin que l'eau de ce dernier ne soit pas souillée par le bétail. Les animaux accèdent au bassin pavé par un plan incliné.

1


2


3


4


5


6


1 > abreuvoir à 7 auges, Bordes-Bricard, St-Martin-du-Mont

2 > abreuvoir du lavoir, Magnien

3 > mare-abreuvoir en aval du lavoir, Curtil-St-Seine

4 > mare-abreuvoir, Panges

5 > rouissoir, Curtil-St-Seine

6 > rouissoir, Poiseul-lès-Saulx

7 > mécanisme du plancher mobile du lavoir, Villecomte

8 > lavoir au fil de l'eau, Pontailler-sur-Saône

9 > bassin à plusieurs niveaux de lavage, St-Maurice-sur-Vingeanne

10 et 11 > bateau-lavoir, Semur-en-Auxois

12 > lavoir au fil de l'eau, Bretigny

Routoir ou rouissoir à chanvre

Le rouissoir est un bassin souvent rectangulaire dans lequel les plantes textiles (lin, chanvre) étaient mises à rouir (pourrir) pour séparer l'écorce de la tige. Un escalier permet parfois d'y descendre. Sa margelle horizontale le différencie du lavoir à ciel ouvert dont la pierre de lavage est inclinée vers le bassin.
Le rouissoir rempli d'eau stagnante ou alimenté par une source ou une rivière, est souvent en aval du lavoir ou de la mare-abreuvoir. La réglementation imposait qu'il soit éloigné des habitations en raison de la putréfaction des eaux après le rouissage et des gaz nauséabonds qui en émanaient.

conseils :

> maintenir abreuvoir et rouissoir en eau,
> nettoyer régulièrement les bassins,
> entretenir les abords afin de limiter les dépôts végétaux dans l'eau,
> protéger éventuellement l'accès des mares et des bassins (risque de noyade, etc.),
> si l'environnement est attrayant et en zone touristique ou de loisir (chemins de randonnées ou de promenade, etc.), aménager un coin pique-nique à proximité ; l'entretenir,
> disposer des poubelles aux abords pour que les bassins ne soient pas remplis de détritus,
> éviter de fleurir les auges-abreuvoirs ; utiliser éventuellement des plantes aquatiques.

Après récolte et séchage au soleil, les tiges de chanvre couvertes de paille et lestées par des pierres étaient immergées dans le bassin du routoir où elles restaient une dizaine de jours. Quand l'écorce se détachait, les tiges étaient séchées dans un hâloir (sorte d'étuve) ou près de la cheminée, ce qui générait de nombreux incendies. Les fibres étaient ensuite séparées et traitées pour la confection de corde et de drap.

Le dépôt qui se formait au fond du bassin constituait un riche engrais et les eaux colorées par le rouissage étaient utilisées pour l'irrigation.

Lavoir

Bassin public couvert ou en plein air où on lavait le linge. La grande majorité des lavoirs a été construite au XIXe siècle quand l'hygiène se développe et que les communes accèdent à l'autonomie budgétaire. Leur usage se perd à partir des années 1960 avec l'apparition de la machine à laver.

Les lavoirs peuvent être classés en trois grands types :

lavoir en bord de rivière

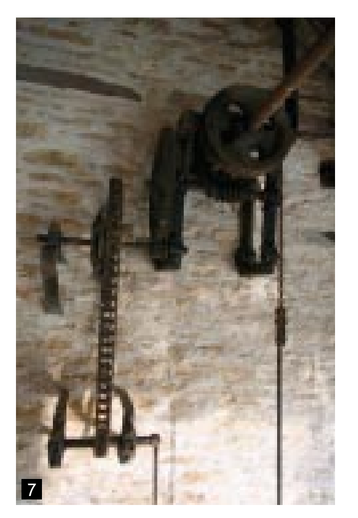
la rivière sert de bassin. La toiture à une ou deux pentes est supportée du côté de l'eau par des poteaux formant éventuellement arcades, les trois autres côtés pouvant être fermés par des murs.
Les lavoirs au fil de l'eau les plus perfectionnés et récents ont un plancher mobile réglable selon le niveau de la rivière. Certaines propriétés en bord de rivière disposent d'un petit lavoir privatif. Les bateaux-lavoirs, sorte de pontons, sont un type particulier de lavoir en bord de rivière.

lavoir alimenté par une source

la forme la plus rudimentaire est un bassin à ciel ouvert éventuellement entouré d'un mur. Généralement, le bassin est au centre d'un bâtiment en forme de halle (avec une toiture à deux ou quatre pans supportée par des poteaux ou par une colonnade) ou fermé par des murs percés de baies ou avec des arcades. Certains de ces lavoirs occupent le rez-de-chaussée de la mairie ou de l'école.

lavoir à impluvium et à compluvium

le compluvium est une toiture collectant les eaux de pluie pour les concentrer dans le bassin appelé impluvium. Les lavoirs à impluvium sont généralement de formes rectangulaire ou en demi-cercle.


7


8


9


10


11


12

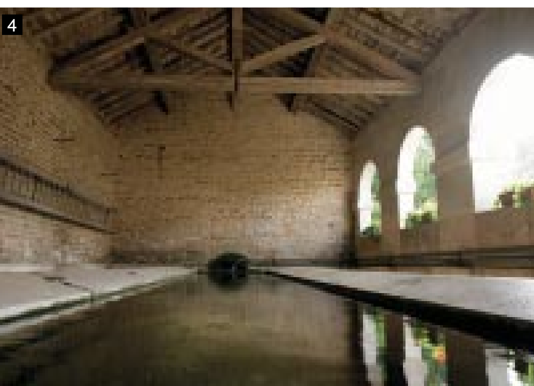


Le bassin de lavoir possède un bord incliné en pierre sur lequel le linge est lavé. Il est le plus souvent rectangulaire, parfois polygonal ou en demi-cercle. Sauf pour les lavoirs en bord de rivière, le fond en est toujours dallé pour faciliter son nettoyage. Un second bassin, en général près de l'arrivée d'eau, peut être réservé au rinçage.

Le plus souvent, les lavandières travaillaient agenouillées au bord du bassin, les genoux protégés de l'eau par une caisse en bois appelée carrosse et garnie de paille ou d'un coussin. Cependant, certains bassins permettent de faire la lessive debout, dans une position moins pénible.
La galerie autour du bassin - au sol en pente légère pour faciliter l'écoulement des eaux vers l'extérieur - , peut comporter des barres sur lesquelles le linge pouvait être mis à égoutter, des bancs, des tablettes où les laveuses pouvaient poser leurs affaires, et plus rarement une cheminée.


1


2


4


5


3

De style régional ou s'inspirant de l'architecture urbaine, le lavoir peut constituer un ensemble monumental avec une fontaine et/ou un abreuvoir. Les lavoirs de Côte-d'Or se caractérisent souvent par leur qualité esthétique, beaucoup de communes ayant fait appel à des architectes pour leur conception. Le coût de la construction était limité par la sobriété du bâtiment (absence d'éléments décoratifs) et l'utilisation de matériaux locaux.


6


7

1 > lavoir à impluvium, Soirans

2 > lavoir-halle, Beaumont-sur-Vingeanne

3 > lavoir à ciel ouvert, Auvillars-sur-Saône

4 > lavoir, St-Broing-les-Moines

5 > lavoir à impluvium, Magnien

6 > architecture d'inspiration antique, lavoir, Marey-sur-Tille

7 > bassin en éventail du lavoir de St-Seine-L'Abbaye

8 > bassin permettant de laver en étant debout, St-Broing-les-Moines

conseils :

> maintenir dans la mesure du possible le bassin en eau,
> le nettoyer régulièrement en le brossant pour éliminer les algues et la vase,
> entretenir la toiture (démoussage),
> soigner les abords,
> éviter de transformer le bassin en parterre floral : fleurir par des jardinières, des suspensions ou des plantations à l'extérieur,
> veiller au bon écoulement des eaux pluviales en rives des murs,
> si le lavoir trouve une nouvelle destination, évoquer son rapport passé à l'eau par une fontaine ; privilégier des utilisations en espace public (salle des fêtes, etc.)


8



La trace des anciens privilèges


1

Four à pain

En Côte-d'Or, le four communal s'ouvre souvent à l'intérieur d'un petit bâtiment rectangulaire (le fournil). Il peut être au centre de l'édifice ou former une excroissance de la construction abritée par un toit à une pente ou en demi-cône. Quelques fours s'ouvrent directement sur l'extérieur du bâtiment, un petit local annexe servant de bûcher. Les fours à pain sont généralement construits en pierre maçonnée et couverts en laves. Le four lui-même est en briques réfractaires.


2


3


4

conseils :

> entretenir les murs et la toiture en éliminant régulièrement la mousse et les végétaux qui minent l'appareil,
> désherber la base des murs,
> entretenir des rigoles à la base des murs pour empêcher l'eau de stagner et de s'infiltrer,
> fermer l'accès des glacières par une grille de sécurité permettant de voir l'intérieur de la construction tout en interdisant tout risque de chute,
> nettoyer le silo de la glacière (enlever les détritus et déchets végétaux),
> éviter d'utiliser le four pour le stockage du matériel communal.

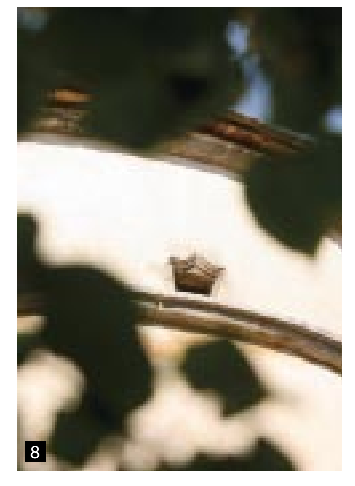
Glacière

Les glacières sont des sortes de silos semi-enterrés dans lesquels on conservait la glace naturelle ramassée en hiver.
La glacière se compose d'une cuve verticale maçonnée enterrée sur à peu près deux-tiers de sa hauteur. Une échelle est parfois aménagée dans la paroi pour faciliter la manipulation de la glace et un puisard permet en partie inférieure d'évacuer les eaux de fonte. On entre par un couloir ou un sas ouvrant au nord ou à l'est.
Un talus recouvre généralement la partie supérieure voûtée de la glacière pour l'isoler. Il peut être arboré ou surmonté d'une fabrique de jardin, édicule décoratif.

Pigeonnier et colombier

Le pigeonnier dans sa forme la plus modeste peut être abrité par une partie du grenier, d'une grange ou être un petit édicule dans la cour de la ferme. Quand il est en forme de tour, on le nomme colombier. Il comprend alors une charpente formée d'un poteau central et d'une échelle tournante permettant d'atteindre les nichoirs, cavités en brique, en bois ou en poterie appelées boulins. Un dispositif empêche les prédateurs de pénétrer dans le pigeonnier, les nichoirs étant quant à eux fixés en hauteur. Le sol de la volière est généralement carrelé pour faciliter le ramassage de la colombine. Le rez-de-chaussée peut abriter une petite pièce (cellier, poulailler, laiterie, remise à outils, etc.) Les matériaux de construction et de couverture varient selon la région.


6


8

1 > four à pain, Fixin
2 et 4 > glacière, Diénay
3 > four à pain ouvert sur l'extérieur, Curtil-St-Seine
5 > colombier, Charrey-sur-Saône
6, 7 et 8 > colombier transformé en office du tourisme, Pouilly-en-Auxois
9 et 10 > moulin à vent, Montceau-Echarnant


5


7

conseils :

> entretenir la couverture (démoussage, vérification de la toiture, etc.),
> en cas de réfection de la toiture, respecter le type de couverture et la volumétrie du toit,
> entretenir les maçonneries et les enduits à la chaux ; respecter la couleur d'origine des enduits, généralement obtenue grâce au sable local,
> soigner les abords : entretenir la végétation et la voirie aux abords du pigeonnier.

Moulin à eau, moulin à vent

Les moulins à eau sont généralement des constructions de taille importante aujourd'hui souvent reconverties en habitation privée et ayant perdu leur roue à aube ; nous n'en traiterons pas ici.
Il ne subsiste que quelques moulins à vent en Côte-d'Or, dont certains communaux, qui peuvent être ouverts à la visite en prenant quelques précautions (les escaliers sont souvent dépourvus de garde-corps). Le moulin-tour est normalement entouré d'un cercle de grandes pierres profondément enfoncées dans le sol. Seules leurs extrémités de la taille d'un gros pavé dépassent, permettant de caler le mât servant à orienter les ailes face au vent.


9


10

conseils :

> quand le mécanisme existe encore, l'entretenir pour le conserver (graisser les parties métalliques pour les empêcher de rouiller ; vérifier que les parties en bois tendre ne sont pas infestées par des insectes),
> conserver autant que possible les « accessoires » du moulin : sacs à farine, outils divers, etc.
> conserver le cercle de pierre entourant le moulin.



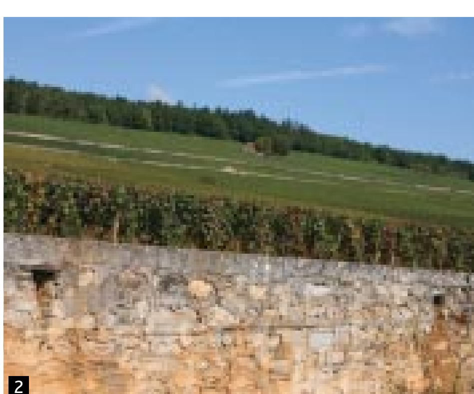
Eléments structurants du territoire

Murs et murgers

Murgers

Les amas de pierres des murgers sont parfois retenus par un muret de pierre sèche pouvant comprendre des cabotes ou créant un chemin surélevé.
Datant souvent du XIXe siècle, ces tas de pierres jouent un rôle important dans l'environnement : ils cassent l'écoulement torrentiel des eaux de pluie et abritent une faune et une flore spécifiques. Leur suppression serait sans intérêt puisqu'ils sont généralement situés sur des bancs rocheux inutilisables.


1


2


3


4

Murs et murets

Les murs et murets de soutènement ou de clôture :

> retiennent la terre, limitant l'érosion des sols,

> accumulent de la chaleur dont bénéficient les cultures,

> servent de brise-vent.

Ils ont souvent été construits en pierre sèche : les pierres, matériaux trouvés sur place lors de la mise en culture des sols, sont savamment empilées horizontalement et calées grâce à des cailloux plus petits. L'absence de mortier permet à l'humidité de s'évacuer et au mur de subir sans grand dommage les tassements du terrain. Un chaînage en grosses pierres consolide parfois les extrémités. Le sommet du mur est couvert de grandes pierres plates, de laves ou par un hérisson (pierres posées côte à côte à la verticale). Cette couverture protège le mur du ruissellement des eaux de pluie et le stabilise par son poids.


5

Les murs maçonnés au mortier de chaux, plus récents, sont couronnés d'un chaperon en dalles épaisses de pierre, en laves ou en tuiles qui forme saillie afin d'empêcher le ruissellement des eaux de pluie sur la surface du mur. Des barbacanes permettent d'évacuer l'eau infiltrée. La structure rigide de ces murs souffre parfois du gel et des modifications du terrain.

Cabanes

Les cabanes de pierre sèche ou cabotes sont montées en pierre sèche sans mortier. La couverture est généralement réalisée en encorbellement, sans charpente : le centre de gravité de chaque pierre se trouve sur la pierre située en dessous pour garantir l'équilibre de l'empilement en tas de charge. Les pierres sont légèrement inclinées vers l'extérieur pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie. A l'intérieur, on trouve parfois un banc, une niche de rangement ou un âtre.

La maison de vigne a généralement des murs enduits à la chaux et un toit constitué d'une charpente couverte en tuiles. La pièce unique, carrelée, avec une cheminée et souvent un petit placard, est surmontée d'un grenier permettant de stocker un peu de bois.

Les cabanes de cantonniers peuvent être construites en pierre sèche ou en brique ou en pierre maçonnées. Elles sont souvent munies d'une porte et comportent parfois une cheminée.

conseils :

> entretenir les murets retenant les murgers,
> désherber les abords et les murs,
> couper les arbres et les arbustes dont les racines pourraient miner le mur. Laisser les souches en place,
> remblayer les ravines à la base du mur,
> ne pas labourer trop près de la base des murs,
> entretenir les ouvrages hydrauliques qui empêchent les eaux pluviales de miner les constructions,
> réparer les constructions de pierre sèche en replaçant à l'aide d'un marteau les pierres déchaussées ; ne pas utiliser de mortier,
> utiliser pour les réparations des pierres de même nature que celle du mur,
> entretenir la couverture du mur : elle le protège de la pluie et le stabilise par son poids,
> ne pas couvrir en ciment le faîte des murs maçonnés ; ne pas utiliser de ciment à la place du mortier de chaux : trop imperméable et rigide, il fragiliserait le mur,
> entretenir les barbacanes,
> protéger la base des murs par des chasse-roue, en particulier à proximité des entrées de parcelles,
> ne pas remplacer les murs de pierre sèche par des murs en ciment qui sans être moins chers, sont inesthétiques et durent moins longtemps.

> démousser les couvertures,
> garder des enduits traditionnels à la chaux,
> entretenir les portes et volets des maisons de vigne et cabanes de cantonniers pour empêcher le vandalisme.

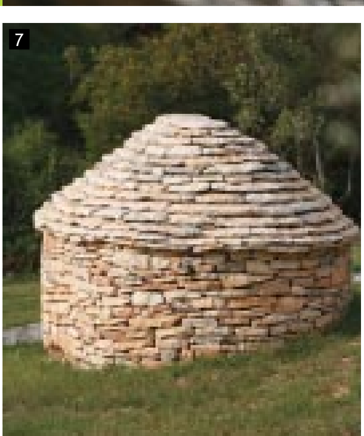
Formation :

le CFPPA de Beaune, animateur du programme européen Hercule de sauvegarde du patrimoine viticole, propose des formations à la restauration des ouvrages de pierre sèche.

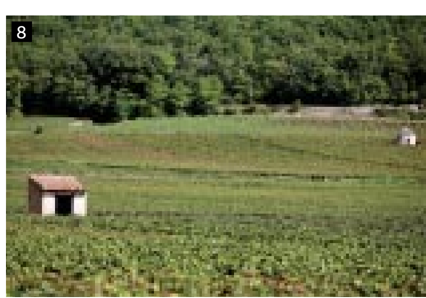
6



7



8



9



10



1 à 6 et 8 > cantons de Beaune-Sud, Beaune-Nord et Nolay
1 > mur retenant un murger
2 > mur de soutènement d'une terrasse
3 > hérisson couronnant un mur
4 > escalier inséré dans un ensemble murs-murger
5 > mur maçonné se dégradant
6 > épi de faîtage décoratif d'une cabote
7 > cabote, Talant
8 > abris de vigneron de 2 styles fort différents
9 > abri de cantonnier, Bure-les-Templiers
10 > cabote intégrée au mur d'un clos, Talant



Bornes et plaques routières

Les bornes en pierre se trouvent au bord des routes et aux carrefours mais aussi au milieu de champs et en forêt. Elles portent gravées ou en relief des armoiries (fleur de lys, crosse d'abbé, croix, etc.), le nom d'une localité ou d'un lieu-dit, des indications de direction et de distances entre deux villages et plus rarement, des règlementations locales. Certaines marquent toujours des limites de propriété.

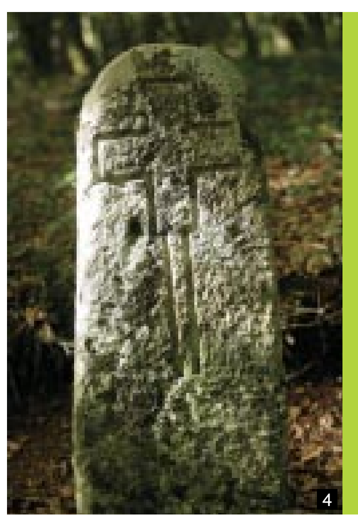
Les anciennes bornes routières « Michelin » de la première moitié du XXe siècle seront toutes supprimées à court terme car, en béton, elles sont considérées comme dangereuses pour la circulation. Déplacées par exemple dans la cour de la mairie ou dans un espace vert, certaines peuvent être conservées à titre de témoin des premières infrastructures automobiles.



1> borne directionnelle, Soussey-sous-Brionne
2 > borne de juridiction, Remilly-sur-Tille
3 > borne avec fleur de lys, Rouvray
4 > borne templière, Bure-les-Templiers
5 > plaque Michelin, Sacquenais







Les plaques de fléchage directionnel en céramique ou en tôle émaillée sont encore assez nombreuses en Côte-d'Or. Fixées sur un mur, leur conservation ne pose pas de problème en terme de sécurité.



conseils :

> démousser à la brosse les bornes en pierre,
> entretenir la peinture éventuelle des parties gravées en respectant la couleur d'origine,
> entretenir les abords : désherber en prenant garde à ne pas déchausser la pierre,
> conserver des spécimens de bornes routières type « Michelin »,
> nettoyer les plaques signalétiques et les faces des bornes en tôle émaillée ou en céramique ; vérifier leur fixation car elles font souvent l'objet de vol.

Petit pont

Les ponts sont nombreux et de nature variée dans les campagnes de Côte-d'Or. Ceux permettant à des chemins ruraux d'enjamber une rivière sont généralement entretenus et éventuellement restaurés au titre du réseau de voies de communication.
Les ponts de l'ancien « tacot » (lignes de tramway ou de chemin fer de desserte locale) ont perdu leur utilité mais restent inscrits dans le paysage et méritent qu'on les préserve, certains étant de plus situés sur des itinéraires de randonnées.


6


7


8


9

conseils :

> conserver si possible les caractéristiques architecturales de la gare : nombre, taille et disposition des ouvertures ; plaque signalétique et panneaux divers ;
> garder l'enduit des murs sans recouvrir les chaînages et les encadrements (porte et fenêtres) s'ils sont faits pour être vus.

6 > pont du tacot, St-Martin-du-Mont
7 > pont, Montoillot
8 > pont-gué, Brianny
9 > ancienne gare, Pouilly-en-Auxois
10 et 11 > ancienne gare, Bligny-sur-Ouche

Gares désaffectées

Il est parfois difficile d'imaginer qu'au début du XXe siècle, de nombreuses lignes de chemin de fer et de tramway sillonnaient le département, rayonnant autour de Dijon ou reliant le nord au sud du territoire. Les bâtiments des gares subsistent souvent, situés en bordure de routes comme entre Dijon et Châtillon-sur-Seine, ou dans les villages comme à Pernand-Vergelesses.
Généralement ils ont été vendus à des particuliers et sont transformés en habitation, la disposition et la taille des portes et fenêtres étant parfois modifiées. Cependant, certaines anciennes gares gardent leurs caractéristiques d'origine même en dehors de toute exploitation touristique.


10


11

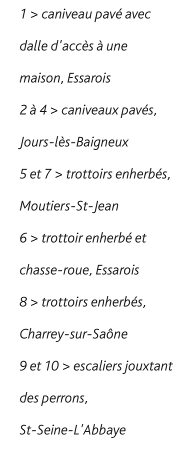


Espace public et équipements partagés

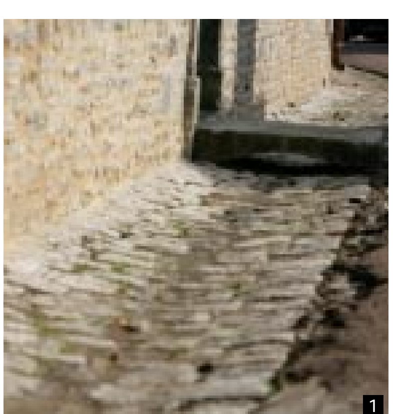
Caniveaux pavés

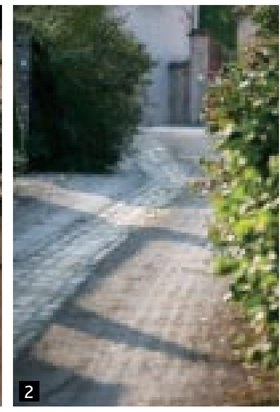
Certains villages ont conservé leurs caniveaux pavés. De faible profondeur, ils courent au centre de la voie ou au bord de la rue constituant en l'absence de trottoir la seule délimitation de la zone piétonne.

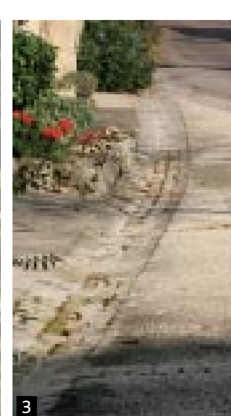
Devant les maisons, d'épaisses dalles de pierre forment parfois des passages permettant de traverser le caniveau.
Les caniveaux en pavés ont une qualité esthétique qu'il convient de préserver dans la mesure du possible dans les bourgs anciens.

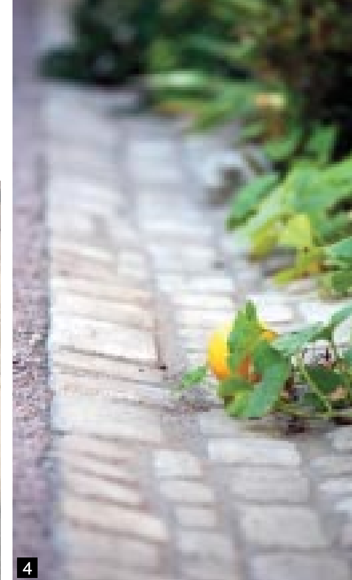


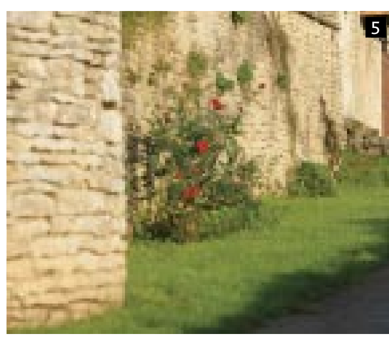
1 > caniveau pavé avec dalle d'accès à une maison, Essarois
2 à 4 > caniveaux pavés, Jours-lès-Baigneux
5 et 7 > trottoirs enherbés, Moutiers-St-Jean
6 > trottoir enherbé et chasse-roue, Essarois
8 > trottoirs enherbés, Charrey-sur-Saône
9 et 10 > escaliers jouxtant des perrons, St-Seine-L'Abbaye













Trottoirs enherbés

En zone rurale, les trottoirs enherbés contribuent à la qualité environnementale des villages, d'autant que les maisons anciennes sont souvent dépourvues de jardin sur rue.
Quand ceci ne pose pas de problème en terme de circulation automobile et piétonne, il faut tenter de préserver ces espaces.

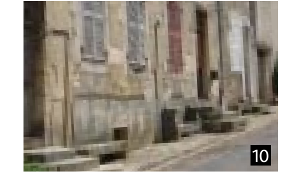






Bancs en pierre dans les rues devant les maisons

Dans de nombreux villages et petites villes, les maisons alignées en bord de rue possèdent un banc en pierre adossé à la façade, souvent jouxtant le perron, qui témoigne d'une sociabilité ayant pour cadre l'espace public de la rue.



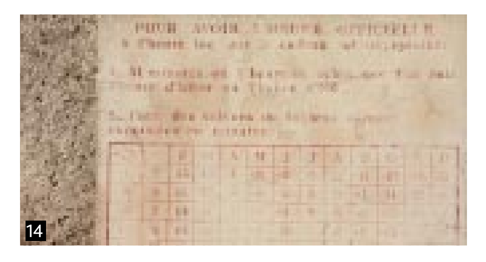
Cadrans solaires

11 > cadran solaire sur le fût d'une croix, Baigneux-les-Juifs
12 > cadran solaire sur l'angle d'une maison, Chailly-sur-Armançon
13 et 14 > cadran solaire et son mode d'emploi sur la façade de la mairie, St-Seine-L'Abbaye
15 > poids public, Chassagne-Montrachet.


11

12


13


POUR AVOIR L'HEURE OFFICIELLE
14

Les graduations de la table du cadran peuvent être gravées sur une pierre scellée sur la façade ou peintes directement sur le mur. Le cadran solaire méridional, qui permet de lire l'heure tout au long de la journée, est le modèle le plus courant : la table est fixée verticalement face au sud, le style ou gnomon (bâton) pointant vers le sol, parallèlement à l'axe des pôles. Son angle est déterminé suivant la latitude du lieu.
Pour obtenir l'heure légale, il faut corriger l'heure solaire lue en fonction de la saison (heure d'été / d'hiver), du mois (équation du temps) et du fuseau horaire (longitude).

conseils :

Caniveaux pavés et trottoirs enherbés

> éviter de remplacer l'herbe des trottoirs par un revêtement goudronné avec bordure béton ; éventuellement, aménager pour le confort des piétons une allée en stabilisé intégrée à la surface de gazon,
> tondre régulièrement les trottoirs enherbés,
> nettoyer les caniveaux pavés.

Bancs en pierre et cadrans

> démousser à la brosse les bancs en pierre et les tables de cadran solaire,
> entretenir les graduations des cadrans (gravure ou peinture).

Halles

> respecter les caractéristiques du bâtiment : matériaux, forme du toit,
> entretenir la toiture (enlever la mousse, vérifier la couverture),
> nettoyer et entretenir les abords et l'espace couvert de la halle.

Travails à ferrer

> entretenir la couverture,
> conserver la structure avec ses différents éléments (sangles, etc.),
> si nécessaire, il est souvent possible de déplacer une structure ne pouvant rester à son emplacement d'origine.

Halles

Il y a peu de halles en Côte-d'Or, ces édifices étant réservés à des bourgs relativement importants. Elles sont souvent protégées au titre des monuments historiques. Les halles sont généralement ouvertes sur les côtés telles un hangar. Le modèle le plus répandu est avec une toiture à quatre pans, en tuiles ou en laves, reposant sur des piliers en bois sur base en pierre.

Travails à ferrer

Les travails à ferrer étaient courants en zone rurale avant la mécanisation.
La majorité ayant disparu en Côte-d'Or, il est souhaitable de conserver les quelques exemplaires restants.

Poids publics

Les poids publics sont souvent d'un faible intérêt patrimonial. La petite bâtisse est parfois réutilisée en abribus.


15



Les marques d’une culture religieuse

Croix : calvaires, croix de chemin, croix de mission, croix avec reposoir

Comme les croix de cimetière, les croix de chemin peuvent comporter à la base de leur fût une corniche permettant de poser un livre de prière. Elles ont souvent été érigées par des personnes en témoignage de leur foi (croix de dévotion) ou à la mémoire d’un proche notamment sur le lieu où celui-ci a trouvé une mort accidentelle (croix commémorative). Ces deux types de croix, comme les croix de mission, portent souvent une dédicace sur leur socle.

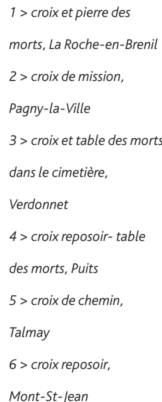
En Côte-d’Or, les croix n’ont pas de cadre végétal particulier comme cela se trouve dans d’autres régions.


1


2

Pierres des morts

Grande pierre rectangulaire placée devant une église, sur le trajet entre l’église et le cimetière ou dans ce dernier et sur laquelle on posait le cercueil avant la mise en terre. Elle peut comporter un soubassement avec des degrés et être accompagnée d’une croix monumentale. On l’appelle aussi table ou banc des morts, pierre des trépassés, d’attente ou de repos.

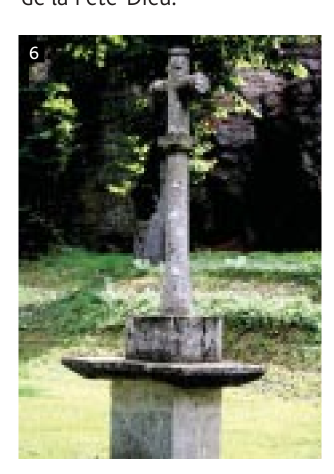

1 > croix et pierre des morts, La Roche-en-Brenil
2 > croix de mission, Pagny-la-Ville
3 > croix et table des morts dans le cimetière, Verdonnet
4 > croix reposoir- table des morts, Puits
5 > croix de chemin, Talmay
6 > croix reposoir, Mont-St-Jean





Reposoirs

Autel en plein air, souvent surmonté d’une croix et destiné à recevoir le saint sacrement lors de processions telles celle de la Fête-Dieu.



Chapelles

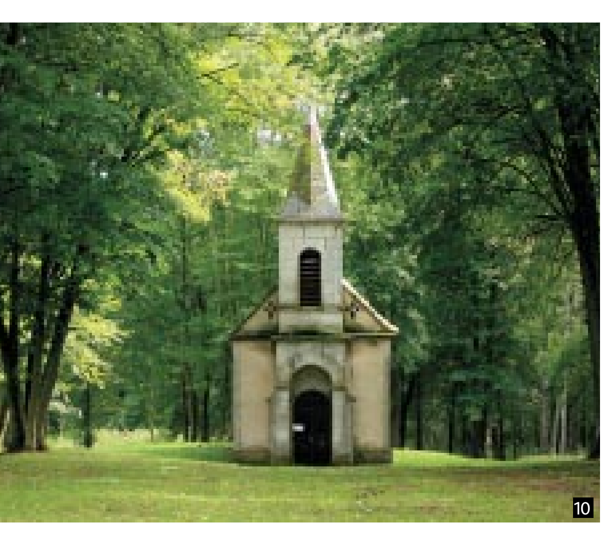
Les chapelles sont fréquentes dans les hameaux éloignés de l'église paroissiale. Elles comportent un autel consacré permettant d'y célébrer occasionnellement la messe. Isolées, elles accueillaient des cérémonies en l'honneur d'un saint particulier et constituaient des étapes lors des processions (Fête-Dieu, rogations, etc.)

L'architecture des chapelles rappelle celle d'une petite église. Elle peut être surmontée d'un clocheton mais souvent seule une petite structure (campanile) supporte la cloche.


7


8


9


10

conseils :

Croix, pierre des morts, reposoirs

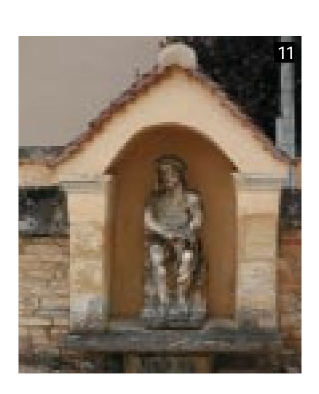
> brosser les parties en pierre pour enlever la mousse ; ne pas utiliser d'acide ou de jet sous pression,
> brosser et repeindre les parties métalliques ; ne pas utiliser de peinture métallisée ; choisir de préférence des couleurs anthracite, sépia, brun,
> entretenir le bois,
> nettoyer les abords ; désherber,
> prévoir éventuellement autour un petit espace paysager.

Chapelles, oratoires

> entretenir les maçonneries, les enduits et les couvertures,
> respecter la dimension cultuelle des chapelles dont l'autel est toujours consacré,
> sécuriser contre le vol les sculptures, tableaux et autres objets pouvant intéresser des malfaiteurs,
> avant tout travaux à l'intérieur d'une chapelle, vérifier si certains objets dans l'édifice sont protégés au titre des monuments historiques ; si c'est le cas, contacter le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art,
> fermer par une grille les oratoires abritant une sculpture de qualité pour la protéger du vol ; choisir une grille adaptée du point de vue esthétique à l'oratoire et à son contenu,
> restaurer sobrement les statues des oratoires : si elles sont anciennes, prendre conseil auprès du Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art ; respecter les couleurs d'origine et éviter les peintures brillantes,
> entretenir les abords.

Oratoires

L'oratoire est un édicule (parfois formant niche) ou un petit édifice qui contrairement à la chapelle ne contient pas d'autel consacré.
Il abrite une ou plusieurs statues dont bon nombre représentent un Christ de pitié (Christ généralement assis, couronné d'épines, mains liées).


11


12


13

7 > campanile de la chapelle St-Frodulphe, Barjon

8 > chapelle, Senailly

9 > oratoire, Auvillars-sur-Saône

10 > chapelle du Frêne, Talmay

11 > Christ aux liens, Rouvres-en-Plaine

12 > Christ aux liens, Selongey

13 > chapelle, Ampilly-les-Bordes



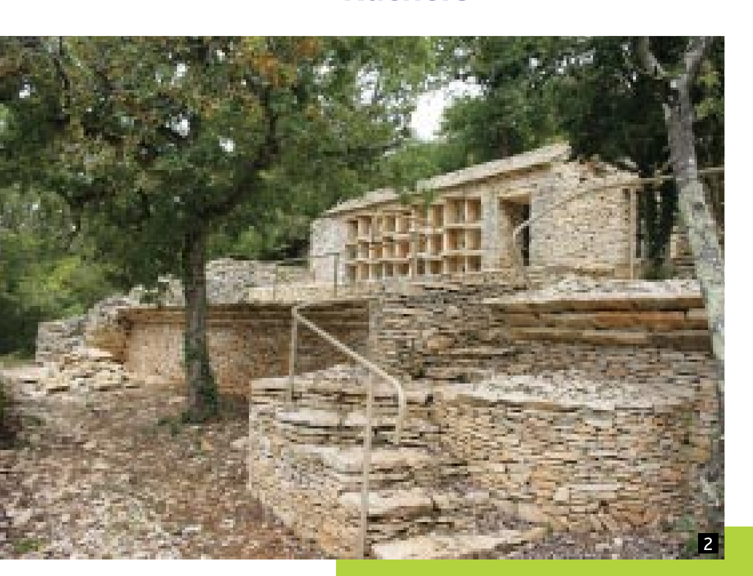
Divers

Pressoirs

Le pressoir monumental indissociable d'un bâtiment viticole n'entre pas dans le champ de ce cahier.
Les pressoirs mobiles sur roues étaient toujours conservés à l'abri d'une grange ou d'un hangar en dehors de leur utilisation. Leur emploi décoratif de plus en plus fréquent en extérieur nuit à leur conservation : le bois pourrit, le métal s'oxyde.
A moyen terme, ils risquent de disparaître.


1

Ruchers


2

En Côte-d'Or, il existe encore quelques rares ruchers en pierre sèche. Une niche composée de dalles de pierre et de cloisons en pierre sèche abrite une ruche en paille ou en bois.
La niche forme parfois un édicule d'assez grandes dimensions et comporte alors des étagères pouvant recevoir plusieurs ruches éventuellement disposées sur deux ou trois niveaux. Une autre forme est le « mur à abeilles », mur de pierre sèche comportant de nombreuses niches.

Plus sophistiqué mais s'en rapprochant, le rucher de la Combe à la Serpent comprend une façade à nombreuses niches en dalles de pierre, cette disposition se retrouvant à l'intérieur du bâtiment, pour l'hivernage des ruches.

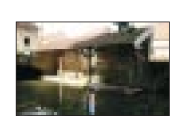

3

1 > beau pressoir mobile

2 et 3 > rucher en pierre sèche du type mur à abeilles, inscrit monument historique, Combe à la Serpent, Dijon

Glossaire

appareillage : façon de tailler et d'assembler les pierres ou les briques qui composent un mur ou une voûte



appentis : toiture à un seul pan dont la ligne de faîte prend appui sur un mur

assise (maçonnerie) : dans un mur, chacune des rangées horizontales de briques ou de moellons posés au même niveau et homogènes

badigeon ou lait de chaux : peinture à base de chaux diluée à l'eau que l'on applique sur un parement



barbacane : fente verticale ménagée dans les ouvrages de clôture et de soutènement pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales infiltrées également appelée chantepleure



beurré : qualifie un enduit fortement lissé au fer ; joint de maçonnerie lissé, affleurant les parties saillantes des moellons et recouvrant une partie du parement (voir « pierre vue »)



chaînage : élément d'ossature des parois d'un bâtiment : ceinturant les murs, le chaînage les solidarise et empêche la dislocation du bâtiment

chantepleure : voir à « barbacane »

chaperon : couronnement d'un mur ou d'un muret favorisant l'écoulement des eaux de pluie de part et d'autre ou d'un seul côté



chasse-roue : borne de pierre ou pièce de métal scellée à la base des portails et des passages entre des constructions pour en éloigner les véhicules et limiter le risque d'accident

chaux : liant obtenu par cuisson du calcaire. La chaux aérienne aussi appelée chaux éteinte durcit au contact du gaz carbonique de l'air ; la chaux hydraulique prend au contact de l'eau. La chaux est utilisée dans les enduits de parement traditionnels, les mortiers de jointoiement et les badigeons au lait de chaux



colombage : désigne couramment les maisons à pan de bois, surtout quand l'ossature en reste visible

compluvium : pan de toiture recueillant les eaux de pluie pour les concentrer dans un bassin appelé impluvium

degré : marche d'un escalier ou d'un socle

édicule : petite construction ne comportant pas d'espace habitable

encorbellement : ouvrage en porte-à-faux ; manière de construire dans laquelle le centre de gravité de chaque pierre se trouve sur la pierre située en dessous pour garantir l'équilibre de l'empilement

enduit : revêtement qui recouvre une paroi de maçonnerie brute généralement pour lui donner une surface uniforme et plane. L'enduit de façade comprend plusieurs couches différentes et assure une fonction de protection, en particulier les enduits traditionnels de chaux. Les enduits de parement, souvent colorés, servent à la finition décorative des murs

essente : planchettes de bois en forme d'ardoise utilisées en revêtement mural (bardage) ou pour la couverture de toit de volumes petits ou compliqués

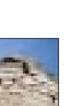
hors d'eau : un bâtiment est hors d'eau quand son étanchéité est assurée notamment par sa toiture et par ses portes et fenêtres

hourdir : remplir les espaces vides entre les colombages d'un pan-de-bois ou en maçonnerie, entre les chaînages formés de gros blocs de pierre aux extrémités et aux angles d'un mur

impluvium : bassin par exemple de lavoir dans lequel arrivent les eaux pluviales

joint beurré : voir à « pierre vue »

lait de chaux : voir à « badigeon »



lave : en Bourgogne, dalle de pierre calcaire de 3 à 5cm d'épaisseur extraite de carrières très locales et utilisée en couverture. La lave était un matériau économique traditionnel jusqu'au début du XXe siècle

long-pan : mur ou versant du toit de la façade la plus longue d'un bâtiment

margelle : pierre percée (margelle monolithe) ou assise de pierres formant le rebord supérieur d'un puits ou d'un bassin

modénature : ensemble des éléments d'ornementation d'une façade, réalisés en pierre, en briques, ... et qui rythment ladite façade (encadrements moulurés, bandeaux, corniches, etc.). La modénature, en étant révélatrice d'un style, contribue à la datation d'une construction

mœllon : petit bloc de pierre calcaire, non taillé utilisé dans certaines maçonneries et destiné à être enduit

monolithe ou monolithique : fait d'un seul bloc de pierre. Certains puits ont des margelles monolithes.

mortier : matériau habituellement composé de chaux et de sable, utilisé en liaison entre les pierres ou les briques. Des pigments naturels peuvent y être ajoutés mais le mortier doit généralement sa couleur aux sables mis en œuvre. C'est pourquoi il est important dans une restauration d'employer des sables locaux

pan-de-bois : ensemble des pièces de charpente formant l'ossature d'un mur porteur, les vides étant comblés selon les régions de torchis, de mœllons, de briques, etc. On parle de maison à pan de bois ou à ossature bois. voir à « colombage »

parement : face extérieure visible d'un mur

pierre sèche art de monter des murs avec des moellons – bruts ou grossièrement ébauchés – assemblés les uns les autres sans mortier

pierre de taille : pierre façonnée pour obtenir une finition donnée et être laissée à nu. La pierre taillée uniquement pour être mise au format est destinée à être enduite

pierre vue ou joint beurré : enduit à la chaux laissant apparaître les parties saillantes des pierres de l'appareil

pisé : matériau composé de terre grasse argileuse, moulé pendant la construction dans des encaissements mobiles

SHOB : Surface Hors Œuvre Brute : c'est la somme des surfaces de plancher de chaque niveau d'un bâtiment calculée à partir de l'extérieur des murs au niveau des sols finis. La SHOB comprend les sous-sols et combles, aménageables ou non, les balcons et toitures-terrasses mais pas les terrasses extérieures. Le recours à un architecte est obligatoire quand la SHOB est supérieure à 170 m^2

soubassement : partie inférieure d'une construction

torchis : mortier de terre grasse mélangé à de la paille et parfois de la chaux, employé en remplissage, notamment dans les constructions à pans de bois (colombages)

tuile : en Côte-d'Or jusqu'au milieu du XIXe siècle, il s'agit principalement de la tuile canal (plaine de Saône) et surtout de la tuile plate dite tuile bourguignonne bien qu'elle se trouve dans de nombreuses régions. Par la suite, la tuile mécanique à emboitement est la plus usitée. La tuile canal convient à des toits de faible pente. Pour les parties de toiture coniques comme les cul-de-four, il faut utiliser des tuiles gironnées (trapézoïdales)

Les partenaires de vos projets :

Vous pouvez vous adresser à :	Vous êtes : Une collectivité	Vous êtes : Une association	Vous êtes : Un particulier	pour une aide dans le domaine suivant : Information Documentation	Conseils	Inventaire Etude	Dossier administratif Logistique	Aide financière	Formation	Aide à la valorisation	Chantiers insertions	Chantiers de bénévoles	pour réaliser des travaux de : Maçonnerie	Pierre sèche	Charpente Couverture	Laves	Peintures et enduits	Espaces verts	Autres travaux	Travaux d'entretien
Agence de développement Côte-d'Or Tourisme	x	x	x	x	x				x	x										
Architectes / Architectes du patrimoine	x	x	x		x	payant	payant			payant										
ASERU 21	x	x	x		x		x	x												
Associations d'insertion	x										x		x	x	x	x	x	x	x	x
CAPEB	x	x	x	x						x										
CAUE	x	(x)	x	x	x	x			x											
CFPPA de Beaune	x	x	x	x	x	x			x					x						
Conseil Général	x	(x)			x		x	x		x	x									
Conseil Régional	x	x		x		x	x	x												
FFB - Qualibat	x	x	x	x									x	x	x	x	x		x	
Fondation de France	x									x										
Fondation du Patrimoine	x	x	x		x		x	x												
Guides de pays	x	x	x							x										
SDAP	x	x	x	x	x															
SMBS Rempart	(x)	x	(x)	x			x		x			x	x	x	x	x	x		x	
Villages Anciens Villages d'Avenir	x	x	x	x	x				x											
Vieilles Maisons Françaises			x	x	x		x	x												

Adresses utiles

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CÔTE-D'OR TOURISME
BP 1601 - 21035 DIJON Cedex
03 80 63 69 49
www.cotedor-tourisme.fr

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA COTE-D'OR
8 rue Jeannin - 21000 DIJON
03 80 63 66 98

ASERU 21 - Association pour la Sauvegarde des Edifices Ruraux de la Côte-d'Or
5 rue des Epoutières - 21240 TALANT
03 80 55 11 16

ASSOCIATION DES ARCHITECTES DU PATRIMOINE
Délégation régionale de Bourgogne
Le Bourg - 71460 CULLES-LES-ROCHES
03 85 44 02 25
www.architectes-du-patrimoine.org

AVENIR ENVIRONNEMENT - Chantiers d'Insertion
6 ter rue de Nachey - 21240 TALANT
03 80 66 47 19

CAPEB Côte-d'Or - Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment
11 rue Marcel Sembat - 21000 Dijon
03 80 52 81 80

CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte-d'Or
24, rue de la Préfecture - 21000 DIJON
03 80 30 02 38
www.caue21.asso.fr

CFPPA de Beaune
8 avenue du Parc BP 215 - 21206 BEAUNE Cedex
03 80 24 79 95

CHAMBRE DE METIERS
65-69 rue Daubenton - 21000 DIJON
03 80 63 13 53

CONSEIL GENERAL DE LA COTE-D'OR
Hôtel du Département
53 bis rue de la Préfecture BP 1601
21035 DIJON CEDEX
03 80 63 66 00
www.cotedor.fr

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE
17 Boulevard de la Trémouille - BP 1602
21035 DIJON CEDEX
03 80 44 33 00
www.cr-bourgogne

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
7 Boulevard Winston Churchill - Parc de l'Europe
21000 DIJON CEDEX
03 80 28 90 03

CONSERVATEUR DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART
Monsieur Bernard Sonnet
Direction Régionale des Affaires Culturelles - Bourgogne
39-41 rue Vannerie - 21000 DIJON
03 80 68 50 99

EDUCATION NATIONALE
Rectorat / Délégation à l'Action Artistique et Culturelle
51 rue Monge - 21000 DIJON CEDEX
http://www.ac-dijon.fr/

FNASSEM – Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux
146 Rue Victor Hugo - 92300 LEVALLOIS-PERRET
www.associations-patrimoine.org

FONDATION DU PATRIMOINE
88 rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105 - 21051 DIJON Cedex
03 80 65 79 93

GREN - Chantiers d'Insertion
La Barotte - Route de Langres
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
03 80 91 06 48

GUIDES DE PAYS (associations) :
Fédération régionale - Bourgogne : 03 80 49 25 90
Accueil Châtillonnais en Bourgogne : 03 80 81 57 57
Balades et découvertes : 03 80 35 62 63
Balades et légendes : 03 80 64 55 55
Par Monts et par vaux : 03 80 22 86 48

Monsieur le Médiateur du programme « NOUVEAUX COMMANDITAIRES »
Le Consortium
16 rue 21000 DIJON Quentin

RESSOURCES - Chantiers d'Insertion de Montigny-sur-Aube
14 rue Pierre de Coubertin
Parc Tertiaire de Mirande - 21000 DIJON
03 80 38 21 62

SDAP - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
39 rue Vannerie - 21000 DIJON
tél. : 03 80 68 42 85

SENTIERS - Chantiers d'Insertion
13 rue de Marsannay - 21000 DIJON
03 80 51 07 02

SERVICE REGIONAL DE L'INVENTAIRE
Voir à : CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

SMBS - Sauvegarde des Monuments de Bourgogne du Sud
Fédération Rempart Bourgogne Franche-Comté
38 rue des Forges - 21000 DIJON
03 80 30 72 01

VIEILLES MAISONS FRANCAISES
Délégué départemental de Côte-d'Or
Château d'Entre-Deux-Monts
Concoeur et Corboin 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
03 80 61 10 85 - 06 15 74 25 19

VILLAGES ANCIENS, VILLAGES D'AVENIR
7 Grande Rue - 21330 LARREY
03 80 91 48 29



CONSERVER LE PATRIMOINE, OUI MAIS POURQUOI ?

A L'HEURE ACTUELLE, NOUS SOMMES DE PLUS EN PLUS SENSIBILISÉS À LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER LE PATRIMOINE QUE NOUS ONT LÉGUÉ LES GÉNÉRATIONS PASSÉES. CEPENDANT, IL EST IMPOSSIBLE DE TOUT CONSERVER.

CE CAHIER, ILLUSTRÉ DE TÉMOIGNAGES DE MAIRES AYANT MENÉ DES EXPÉRIENCES EXEMPLAIRES, A POUR AMBITION D'ACCOMPAGNER LES ÉLUS DANS LEURS PRISES DE DÉCISION :

QUE FAUT-IL CONSERVER ?
POURQUOI ?
POUR QUI ?

ET DE LES ACCOMPAGNER DANS LA CONDUITE DES PROJETS QUI EN DÉCOULERONT :

QU'EST-CE QU'UNE RESTAURATION ?
COMMENT LA RÉUSSIR ?
AUPRÈS DE QUI PEUT-ON SOLLICITER CONSEILS ET AIDES ?
ET AU-DELÀ, COMMENT FAIRE VIVRE CE PATRIMOINE EN LE METTANT EN VALEUR ?



Conseil Général de la Côte-d'Or
Direction Tourisme, Culture, Jeunesse
03 80 63 62 10
Site internet : www.cotedor.fr